

DIPLOMARBEIT

« Les Implications Economiques de l'Aide au
Développement de l'Union Européenne pour le
Sénégal »

Verfasserin / Verfasser

Michaela Hornak

Angestrebter akademischer Grad

Magistra/Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften

(Mag. rer. soc. oec.)

Wien, im April 2009

Studienkennzahl lt. Studienblatt: 157

Studienrichtung lt. Studienblatt: Internationale Betriebswirtschaft

Betreuer/Betreuerin: Univ.-Prof. Dr. Jörg Finsinger

Table des Matières

Préliminaire	p. 6
1. ASPECTS THÉORETIQUES DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT	p. 7
1.1 Les termes essentiels du « Développement »	p. 7
1.1.1 « Développement »	p. 7
1.1.2 « Coopération »	p. 7
1.1.3 « Pays en voie de développement »	p. 7
1.1.4 « Politique au développement »	p. 8
1.2 Les acteurs de la politique au développement	p. 9
1.2.1 Union Européenne (UE)	p. 9
1.2.2 Les organisations des Nations Unies (ONU)	p. 9
1.2.3 Ifis (Institutions financières internationales)	p. 10
1.2.4 Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)	p. 10
1.2.4.1 Le CAD (Comité de l'aide au Développement)	p. 11
1.2.5 Donateurs Emergents	p. 11
1.2.5.1 L'Inde	p. 12
1.2.5.2 La Chine	p. 12
1.2.6 Les institutions régionales	p. 13
1.3 Définitions de développement	p. 14
1.3.1 Définition strictement économique	p. 14
1.3.2 Définition du PNUD	p. 15
1.3.2.1 L'IPH	p. 15
1.3.2.1.1 Schéma récapitulatif des dimensions théoriques de l'IPH	p. 17
1.4 Histoire du concept de développement	p. 18
1.5 Les motivations de l'aide au développement	p. 19
1.6 Paradigmes de développement	p. 22
1.6.1 La période de 1950-1960	p. 22
1.6.1.1 « Big Push »	p. 23
1.6.1.2 Incremental Output Ration (ICOR)	p. 23
1.6.1.3 Théories de modernisation	p. 24
1.6.1.4 La théorie des étapes de la croissance économique	p. 25
1.6.1.5 La théorie de développement de Talcott Parsons	p. 26
1.6.2 La période de 1965-1980	p. 26

1.6.2.1 Coûts de l'Homme	p. 27
1.6.2.2 Dépendance	p. 28
1.6.2.3 « Le Pentagone Magique du développement » (« Magisches Fünfeck der Entwicklung »)	p. 29
1.6.2.4 Développement durable (Développement soutenable)	p. 29
1.6.2.5 Le nouvel ordre économique international	p. 29
1.6.3 La période 1980-1999	p. 31
1.6.3.1 Le Post-Développement	p. 31
1.6.3.2 L'Ajustement	p. 31
1.6.3.3 Le Consensus de Washington	p. 32
1.6.3.3.1 Les dix commandements du consensus de Washington	p. 33
1.6.4 La période de 2000 – jusqu'à maintenant	p. 34
1.6.4.1 Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	p. 34
1.6.4.2 Le Consensus de Monterrey	p. 35
1.6.4.3 Le Sommet de Doha	p. 35
1.7 L'Aide au développement du CAD	p. 36
1.7.1 La définition de l'aide au développement selon le CAD	p. 36
1.7.2 La façon de mesurer l'aide au développement	p. 36
1.7.2.1 L'APD Brute et Nette	p. 37
1.7.2.2 Prêts et Dons	p. 38
1.7.3 Modalités de l'APD	p. 38
1.7.4 Critique à l'APD	p. 40
1.7.5 La qualité de l'aide	p. 40
1.7.6 L'influence de l'aide à l'économie d'un pays	p. 41
1.7.7 La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide	p. 41
1.7.8 Cohérence	p. 42
 2. L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'UE	 p. 43
2.1 L'Union Européenne	p. 43
2.1.1 Fondation de l'UE	p. 43
2.1.2 Adhésion des autres pays membres	p. 43
2.1.3 Dates décisives dans l'histoire de l'UE	p. 44
2.1.4 Les fonctions de l'Union Européenne	p. 45
2.2 Les motifs de l'APD de l'UE	p. 46
2.3 Le début du partenariat de l'UE avec les ACP et les PTOM	p. 47
2.3.1 Les états ACP (de l'Afrique, les Caraïbes et du Pacifique)	p. 47
2.3.2 Les PTOM (Pays et territoires d'outre-mer)	p. 48

2.4 Les institutions de l'aide au développement européenne	p. 49
2.4.1 La Banque européenne d'investissement	p. 49
2.4.2 Le Fonds européen d'investissement	p. 50
2.5 Le Commencement de l'aide publique au développement de l'Union Européenne	p. 51
2.6 L'accord de Yaoundé	p. 53
2.7 L'aide au développement de l'UE dans les années 1970	p. 54
2.7.1 L'accord de Yaoundé II	p. 54
2.7.2 L'accord de Lomé I	p. 55
2.8 L'accord de Cotonou	p. 58
2.8.1 APE (Accords Partenariat Économiques)	p. 59
2.8.2 Les Principes de la Convention de Cotonou concernant les APE	p. 59
2.9 Critique de l'aide au développement de l'UE	p. 61
3. APD FRANÇAISE	p. 62
3.1 Direction principal de l'aide française au développement	p. 62
3.2 Les dix bénéficiaires selon l'examen des pairs de l'OCDE	p. 63
3.3 L'importance des liens avec la France pour le Sénégal	p. 64
3.3.1 Les relations de la France avec le Sénégal en termes de l'aide au développement	p. 64
3.3.2 Les relations de la France avec le Sénégal en termes économiques	p. 64
3.4 Histoire du régime français colonial	p. 65
3.5 Zone de Solidarité prioritaire	p. 66
3.6 La Zone Franc	p. 67
3.7 Les institutions de l'APD française	p. 67
3.7.1 Le Secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie	p. 67
3.7.2 Le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID)	p. 68
3.7.3 La Conférence d'orientation stratégique et de programmation (COSP)	p. 68
3.7.4 La Direction Générale de la Coopération Internationale	

et du Développement (DGCID)	p. 69
3.7.5 La Direction Générale du trésor et des politiques économiques (DGTPE)	p. 69
3.7.6 Agence française de Développement	p. 70
3.7.7 L'Agence française de développement au Sénégal	p. 71
3.7.8 France Coopération International	p. 72
3.8 Motifs principaux de l'APD française	p. 72
3.8.1 La coopération en termes de recherche scientifique	p. 72
3.8.2 La coopération culturelle de la France	p. 73
3.9 La France et l'aide multilatérale	p. 73
3.9.1 Réductions de dette	p. 76
3.10 Critique de l'APD française	p. 79
4. LE SÉNÉGAL	p. 80
4.1 Le Sénégal comme Pays en voie de Développement	p. 80
4.2 Aperçu général du Sénégal	p. 81
4.2.1 Plan du Sénégal	p. 81
4.2.2 Données géographiques	p. 82
4.2.3 L'histoire du Sénégal	p. 83
4.2.4 Les relations bilatéraux	p. 85
4.2.4.1 CEDEAO	p. 85
4.2.4.2 UEMOA	p. 85
4.2.4.3 NEPAD	p. 86
4.2.5 Données démographiques	p. 87
4.2.6 Données économiques	p. 90
4.2.6.1 Secteurs Économiques au Sénégal	p. 92
4.2.6.2 Défis Économiques	p. 94
4.2.6.2.1 La nouvelle politique industrielle (NPI)	p. 94
4.2.6.2.2 L'ajustement de l'économie – la phase de stabilisation de 1980-1984	p. 94
4.2.6.2.3 La phase d'ajustement réel	p. 95
4.2.6.3 Défis économiques actuels	p. 96
4.2.6.3.1 Les réformes structurelles au Sénégal	p. 96
4.2.7 Autre défis au-delà de l'économie	p. 97
4.2.7.1 Les flux migratoires	p. 97
4.2.7.2 Coopération en termes de l'aide au développement	p. 99
4.2.7.3 Le Conflit transfrontalier dans la Casamance	p. 99

5. LE SÉNÉGAL ET L'APD DE L'UE	p. 101
5.1 Les flux financiers dirigés vers le Sénégal	p. 102
5.2 L'aide au développement de l'UE au Sénégal	p. 106
5.3 L'APD française au Sénégal	p. 107
5.4. Nouveaux États Membres de l'UE	p. 109
5.5 L'examen des relations UE-ACP par un rapport de PriceWaterhouseCoopers	p. 111
5.5.1 Distribution géographique des APD parmi les 10 en 2001	p. 112
5.5.2 Une Comparaison : Pays Membres de l'UE : Flux Financiers vers le Sénégal (2005-2007)	p. 113
5.6 Déclaration de Paris – mise en œuvre au Sénégal	p. 114
5.7 Déclaration de Paris – mise en œuvre au Sénégal	p. 116
5.8 APD de la Chine au Sénégal	p. 117
5.9 Les effets des conférences ministérielles de l'OMC sur les pays en voie de développement	p. 118
6. CONCLUSION	p. 119
7. Table des Tableaux et des Encadrés	p. 120
8. Liste des sigles et des abréviations	p. 121
9. Bibliographie	p. 123
10. Annexe	p. 129
10.1 Abstract	p. 129
10.2 Lebenslauf	p. 131

Preliminaire

Ce travail traite le thème de l'aide au développement de l'Union Européenne dirigée vers le Sénégal en plusieurs aspects.

Dans la première partie, le concept de « l'Aide au développement » est introduit en décrivant son origine, son histoire, ses acteurs et des méthodes pour mesurer son efficacité.

La deuxième partie du travail traite l'Union Européenne, son histoire et son rôle comme acteur dans le domaine de l'aide au développement.

La France et son rôle en ce qui concerne l'APD dirigée vers le Sénégal sont décrits dans la troisième partie du travail.

Le Sénégal et ses données générales en ce qui concerne la démographie, l'économie, etc. sont traité dans la quatrième section du travail.

A la fin du travail se trouve la partie où sont examiné les flux financiers de l'APD de l'UE en général et d'un des ses membres - la France - vers le Sénégal et les implications de cette aide pour l'économie du pays.

1. ASPECTS THÉORÉTIQUES DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

1.1 Les termes essentiels du « Développement »

1.1.1 « Développement »

La définition du terme „développement“ est extrêmement compliqué. Ce terme peut être déterminé non seulement par des déterminantes économiques mais aussi par des déterminantes techniques, sociales et culturelles. (voir Fischer/Hödl/Parnreiter, p. 16 suiv.)

1.1.2 « Coopération »

Ce terme étant souvent utilisé comme synonyme pour « développement » dans la littérature, il est ainsi employé dans ce travail.

Originellement, « Coopération » voulait indiquer que les relations entre les donateurs et les bénéficiaires ne sont pas de la manière hiérarchique mais d'une manière coopérative.

1.1.3 « Pays en voie de Développement »

On définit les pays en voie de développement en relation aux pays industrialisés.

Au lieu de dire „Pays en voie de développement“, les termes „Pays du Sud“, „Le Tiers Monde“ et „Pays sous-développés“ sont aussi communs. (voir Schicho, p. 6)

Les pays en voie de développement sont différenciés dans des catégories comme le développement économique, le développement social ainsi que le développement socioculturel.

Les facteurs économiques qui déterminent le sous-développement englobent des taux du revenu par tête, d'épargne, d'investissement et de la productivité bas. Ces taux doivent être analysés non seulement en nombres absolus mais aussi en surcroûts marginaux. En outre, une dotation du capital inférieure compte parmi des facteurs problématiques en ce qui concerne l'économie d'un état.

D'autre part, la production agricole a une grande part à la production totale d'un pays dans les pays en voie de développement. Le taux d'industrialisation reste énormément plus élevé dans les pays industrialisés. Et aussi, le taux de personnes qui travaillent dans le secteur informel atteint un plus grand niveau dans les pays en voie de développement. (voir Nohlen/Nuscheler, 1993b, p. 33)

Cette classification donne des distinctions en ce qui concerne les pays du monde:

- “Premier Monde”: Les pays capitalistes de « l'Ouest »
- „Second Monde“: Les anciens pays communistes et les pays non-alignés
- „Tiers Monde“: Les pays en voie de développement

Cette distinction des pays se fait principalement selon les qualités décrites en haut.

Cette distinction persiste encore même si elle vient d'être de plus en plus discutée après la chute du mur de Berlin en 1989 qui avait pour conséquence la dissolution effective du « Second Monde ». (voir Fischer/Hödl/Parnreiter, p. 25 ; Nohlen/ Nuscheler, 1993a, p. 16 suiv.)

1.1.4 « Politique au développement »

La politique dans le domaine du développement englobe toutes les stratégies qui envisagent les acteurs travaillant dans ce secteur.

Il y a des stratégies qui ne concernent qu'un pays en voie de développement et un pays industrialisé – une telle stratégie est dénommée «une stratégie bilatérale », les financements versés dans ce contexte sont classifiés comme de «l'aide bilatérale».

En outre, il existe de plus en plus de termes politiques qui sont liés à un groupe d'acteurs à la fois. Une telle stratégie est déclarée une «stratégie multilatérale», les flux financiers dans ce contexte sont dénommés de «l'aide multilatérale».

« Depuis les années 1970, le partage entre ces deux types d'aide est relativement stable : 70/30 en faveur de l'aide bilatérale. » (voir Charnoz/Severino, p. 48)

1.2 Les acteurs de la politique au développement

1.2.1. Union Européenne (UE)

Le fait de l'importance des stratégies multilatérales devient de plus en plus important à cause du travail situé au milieu de l'Union Européenne par exemple. Même si les pays de l'Union n'exercent pas toujours une stratégie commune face aux pays en voie de développement, ils tentent de le faire de plus en plus.

Aussi, la Commission représente, selon les critères du CAD de l'OCDE, un donateur de l'aide.

En outre l'Union Européenne, il y a d'autres organisations au niveau supranational comme l'ONU. (voir Werther-Pietsch, p. 129 suiv.)

1.2.2 Les organisations des Nations Unies (ONU)

L'ONU, étant créée en 1945, juste après-guerre, a comme but trois grandes missions à accomplir: le maintien de la paix, la promotion des droits de l'homme et l'aide au développement.

L'ONU est composée par des différentes agences.

Quelques-unes des agences concentrent leurs activités autour des secteurs (FAO pour l'agriculture, UNIDO pour l'industrie, OMS pour la santé, PNUE pour l'environnement, CNUCED pour le commerce), ou autour des régions (ça se fait par des commissions économiques) ou autour des populations ciblées (UNICEF pour les enfants, UNIFEM pour les femmes, UNHCR pour les réfugiés).

Le PNUD, le programme des Nations Unies pour le développement, a comme fonction la coordination de ces différents acteurs. (voir Charnoz/Severino, p. 51)

1.2.3 Ifis (Institutions financières internationales)

D'autres acteurs qui ont gagné de l'importance spécialement dans les années quatre-vingt sont les Ifis, les institutions financières internationales. Les Ifis comprennent la Banque mondiale et le FMI, le Fonds monétaire international.

Les Ifis ont gagné de l'importance quand, à cause d'une crise de crédit en Argentine et d'autres pays du Sud, les banques commerciales se sont retirées du commerce avec les crédits au Sud. C'est à l'époque que les Ifis sont alors devenus les loueurs principaux des pays en voie de développement. (voir Raffer/Singer, p. 169)

Originellement, la Banque Mondiale a été créée en 1945, son nom à l'époque étant Banque internationale pour la reconstruction et le développement. La banque avait comme but le financement de l'aide pour l'Europe et le Japon mais elle s'est très tôt tournée vers le financement des prêts pour les pays en voie de développement.

L'appellation que porte la Banque aujourd'hui est "Banque Mondiale". Sous cette appellation y sont comprises cinq institutions: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale pour le développement (AID), la Société financière internationale (SFI), le Centre international de règlement des différends et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

La BIRD donne des prêts à des taux peu concessionnels, l'AID donne des prêts à des conditions très concessionnelles qui sont strictement réservés au pays moins développés.

La SFI ne finance que les entreprises privées et les deux dernières organisations ont comme tâche la stimulation des investissements internationaux. (voir Charnoz/Severino, p. 49 suiv.)

1.2.4 Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Un autre acteur avec signifiante internationale est l'OCDE dont les membres sont les principaux pays industriels et quelques pays qui peuvent être classifiés comme « donateurs émergents ».

1.2.4.1 Le CAD (Comité de l'Aide au Développement)

Le CAD, le Comité de l'aide au développement, qui a été installé par l'OCDE en 1961, donne des instructions pour la comptabilité de l'aide et surveille annuellement les flux financiers versés par ses pays membres aux pays en voie de développement.

Le CAD regroupe donc l'Amérique du Nord (les Etats-Unis, le Canada), le Japon, l'Europe (les premiers quinze membres de l'Union, la Norvège, la Suisse), l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Ces pays représentent 15 % de la population mondiale, mais 75 % du PIB mondial en valeur courante.

Il y a des pays membres de l'OCDE qui ne font pas partie du CAD même s'ils aient déjà commencé des programmes d'aide.

Exemple pour ces pays sont la Mexique, la Corée du Sud ou la Turquie. (Voir Charnoz/Severino, p. 29)

1.2.5 Donateurs Émergents

Le groupe des « donateurs émergents » contient par exemple le Brésil, la Chine ou l'Inde.

Ces pays sont en train d'intégrer l'aide au développement dans leur politique mais ils sont encore au statut des bénéficiaires. Ça les donne en même temps la position d'un donateur autant qu'un bénéficiaire. (voir Charnoz/Severino, p. 29)

En fait, il y a de plus en plus de pays qui acquièrent le statut simultané d'un donateur et d'un bénéficiaire.

En Afrique, la Tunisie et l'Égypte ont commencé de donner de l'assistance technique aux pays voisins dans les années soixante-dix. Le Nigéria et l'Afrique du Sud ont aussi développé une assistance technique.

En Amérique du Sud, le Venezuela représente un donateur d'une tradition longue à cause de ses réserves de pétrole. Le Brésil a commencé en 1987 de regrouper ses activités en sein d'une agence de coopération active en Amérique du Sud comme dans le monde lusophone, notamment des pays comme Angola, Mozambique, Cap-Vert, etc.

En Asie, les donateurs les plus importants sont la Corée du Sud, Taiwan et Singapour. Tous ces pays ne sont plus éligibles à l'APD depuis les années soixante-dix. La Thaïlande aussi est devenue un donateur plutôt important dans les années récentes. En 2003, elle est estimée d'avoir donné 0,13 % de son PIB comme aide au développement.

Les deux plus grand « donateurs émergents » en Asie, l'Inde et la Chine ont des propres initiatives, quelques-unes d'elles se déroulant déjà depuis les années soixante. (voir Charnoz/Severino, p. 30)

1.2.5.1 L'Inde

L'Inde par exemple a financé régulièrement des programmes régionaux qui se tournaient vers le Bhoutan, le Népal et le Bangladesh depuis 1964. La valeur cumulée de ces programmes d'aide vient d'arriver à deux milliards de dollars constants.

Une nouvelle initiative indienne de développement a été lancée.

Cette initiative est plutôt ambitieuse et envisage de donner des prêts concessionnels surtout à l'Afrique. (voir Charnoz/Severino, p.30)

1.2.5.2 La Chine

La Chine, à l'autre part, avait commencé de lancer ses propres initiatives d'aide après sa rupture avec l'Union Soviétique dans les années soixante.

Il y avait deux motifs principaux pour l'aide de la Chine : le motif numéro un était d'une manière militaire, l'autre était plutôt symbolique et plus dispersé.

L'aide motivé par des critères militaires se dirigeait vers la Corée du Nord, le Vietnam et le Pakistan.

L'autre type d'aide était, comme mentionné en haut, plus dispersé.

55 pays en étaient bénéficiaires entre les années 1960 et 1979, mais il n'était que dix qui pouvait en profiter à plus de deux reprises.

Dans les années quatre-vingt, l'aide chinoise décliné à cause des problèmes économiques.

Dans les années quatre-vingt-dix, quand l'économie commençait à prospérer à nouveau, la Chine se relançait dans ses initiatives d'aide au développement qui étaient dirigés vers les pays d'Afrique et d'Asie.

La Turquie, la Mexique et l'Afrique du Sud se sont lancés dans des initiatives d'aide dans les années quatre-vingt-dix.

Mais ces pays ne fournissent pas de dates fiables.

C'est pourquoi il reste impossible de mesurer le volume d'aide versée et de comparer cette aide à celle des autres pays membres de l'OCDE.

Pourtant, on sait que l'aide de ces trois pays est à un niveau plutôt bas face à l'APD mondiale, mais qu'elle est en train de monter. (voir Charnoz/Severino, p. 30 suiv.)

1.2.6 Les institutions régionales

Des banques de développement régionales, comme la Banque européenne d'investissement ou « Inter-American Development Bank » sont aussi des acteurs importants, mais ils ne peuvent exercer des stratégies que dans un rayon régional et ainsi limité. Quand ils ont le besoin de travailler dans un projet de plus grande échelle, ils doivent quand même se diriger vers les acteurs internationaux décrits en haut. (voir Charnoz/Severino, p. 51)

1.3 Définitions de développement:

1.3.1 Définition strictement économique

Développement peut être compris comme terme utilisé dans le but de trouver des moyens pour pouvoir classer les pays du monde selon certains critères.

Ces critères ne sont pas seulement de la manière économique; il existe en fait un paquet de critères qui sont utilisés par des théorétiques.

Depuis qu'on emploie ce programme du „développement“, les pays du monde ont été classifiés selon leurs croissances économiques individuelles ou selon des caractéristiques démographiques, des caractéristiques sociales, techniques, sanitaires, etc.

La classification selon le progrès économique d'un pays domine la discussion autour du „développement“.

Les indicateurs pour catégoriser les pays dans ce sens sont par exemple le PIB et le PNB.

La Banque mondiale base sa définition de “développement” sur l'indicateur du PIB et aussi sur la pauvreté. Ça veut dire que quelqu'un qui a moins d'un dollar par jour à sa disposition, est vu comme “pauvre”. (voir Fischer/Hödl/Parnreiter, p. 23)

Le PIB („le produit intérieur brut“) est la somme de tous les valeurs gérés dans l'intérieur d'un pays au cours d'une année.

Dans cette somme, on inclut la valeur totale de tous les services ainsi que la valeur de tous les biens de production qui ont été rendus voir produits au cours de l'année. Mais il n'y a que les biens finaux qui font partie du PIB, les biens intermédiaires n'y sont pas inclus.

(voir <http://www.businesspme.com/articles/economie/124/pib-produit-interieur-brut.html>)

L'autre indicateur, le PNB, consiste de tous les produits et services rendus par un pays au cours de l'année en ne pas regardant si ce service s'est déroulé sur le sol national ou à l'étranger. Le critère décisif pour que le produit puisse entrer dans le PNB, est la nationalité de celui qui l'a produit. (voir <http://www.becompta.be/modules/dictionnaire/252-comptable-pnb.html>)

Sauf que la conception du „développement“ comme programme économique persiste encore comme la plus courante et dominante, il existe de plus en plus des autres conceptions de «développement».

Par exemple, il y a des théories se fondant plutôt sur des caractérisations de la manière sociale.

Le terme du développement est de toute façon plus complexe que la définition d'après le PNB ou le PIB pourrait le faire croire même s'il faut considérer la logique des théories économiques. (voir Wagner, pp. 2 suiv.)

1.3.2. Définition du PNUD

Le PNUD a défini le terme du développement dans son report de 2001 comme ça:

“Development is about creating an environment in which people can develop their full potential and lead productive, creative lives in accord with their needs and interests... Development is thus about expanding the choices people have to lead lives that they value. And it is thus about much more than economic growth, which is only a means – if a very important one – of enlarging people's choices.” (voir UNDP Report 2001, p. 9 selon Fischer/Hödl/Parnreiter, p. 23)

Ça veut dire que développement signifie un concept plus vaste qui surmonte la définition étroite de l'économie.

Même si la croissance économique est importante pour “développement” selon le report du PNUD, elle n'est pas suffisante.

En 1997, le PNUD a proposé l'IPH.

L'IPH représente un élargissement face au concept de l'IDH.

L'IDH est l'indice de développement humain, introduit par l'ONU.

L'IDH se compose de trois indices quantifiant la santé, l'éducation et le niveau de vie. (voir <http://www.dice.ucl.ac.be/~verleyse/lectures/elec2870/project/slides2007.pdf>)

1.3.2.1 L'IPH

L'IPH est un indice destiné à pouvoir s'approcher mieux au phénomène multidimensionnel de la pauvreté.

Dans la façon dans laquelle il est construit, l'IPH peut être considéré comme une mesure de l'incidence de la pauvreté humaine dans une certaine région ou pays.

Ce qu'on ne peut pas dire en connaissant l'IPH, c'est combien de gens sont touchés par la pauvreté et dans quelle manière. L'IPH donne une mesure moyenne du phénomène.

Avec l'utilisation de l'indicateur de Pauvreté Monétaire à l'inverse, on réussit à identifier la population touchée par la pauvreté. (voir Minvielle/Diop/Niang, p. 13)

L'IPH est mesuré comme ça :

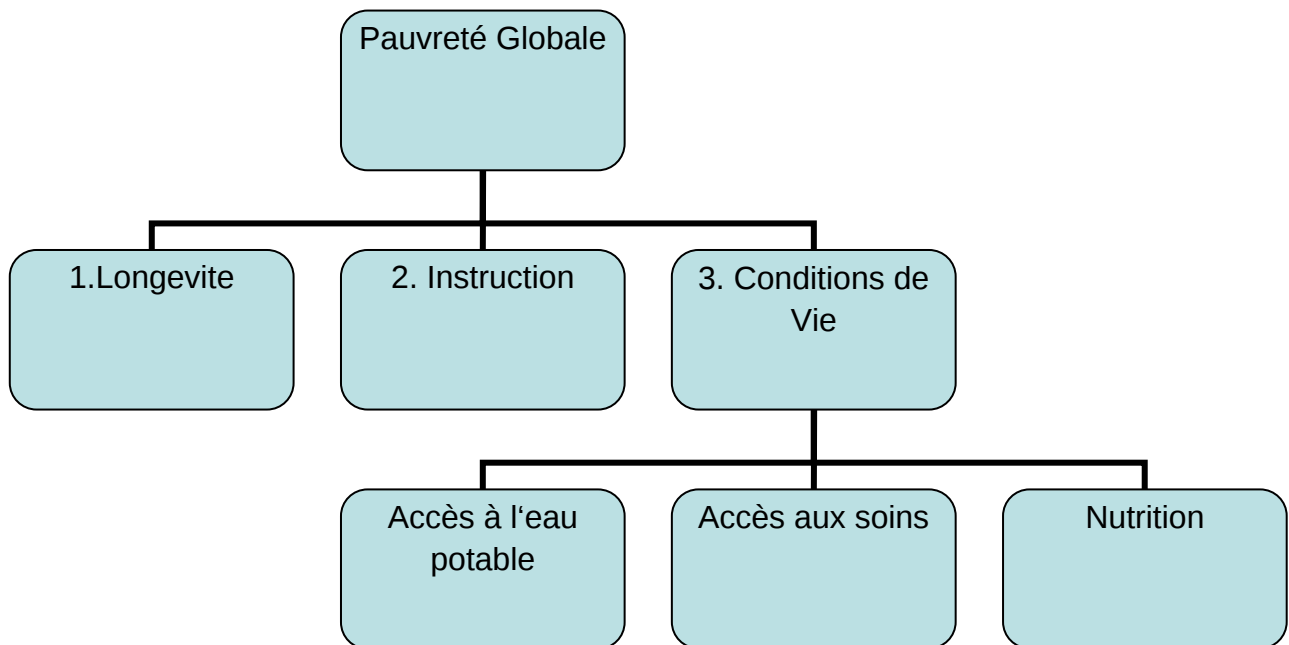
$$IPH = (\frac{1}{3}(P1^3 + P2^3 + P3^3))^{\frac{1}{3}}$$

Il y a essentiellement trois dimensions dans lesquelles l'IPH est mesuré :

Ce sont :

- La santé : où les déficiences en termes de santé sont évaluées par la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans.
- L'instruction : Les déficiences en ces termes sont mesurées par le pourcentage de la population tenant plus de 15 ans qui est touchée par l'analphabétisme.
- Les conditions de vie : Les déficiences en termes de conditions de vie sont évaluées en utilisant trois facteurs qui représentent trois dimensions de la pauvreté :
 - 1. L'accès à l'eau potable mesuré par le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à l'eau considérée potable.
 - 2. Accès aux soins de santé qui est évalué par le pourcentage de la population qui n'a pas de possibilité d'obtenir un soin médical de santé de base.
 - 3. La qualité de l'alimentation des enfants qui est évaluée par le pourcentage d'enfants qui sont mal nourris. (voir Minvielle/Diop/Niang p. 58)

1.3.2.1.1 Schéma récapitulatif des dimensions théoriques de l'IPH



(voir Minvielle/Diop/Niang, p. 58)

L'utilisation des indicateurs non-monétaires montre un changement dans les paradigmes au cours des années.

1.4 Histoire du concept de développement

Pour la première fois, la notion du „développement“ est entrée dans la discussion publique de „l’Occident“, quand le président américain Harry S. Truman présentait son brouillon du développement en 1949 à son discours d’inauguration. Il parlait que l’on doit commencer „un nouveau programme audacieux pour rendre accessible le profit de notre développement scientifique et économique adhésif au progrès et à la croissance aux régions mondiales sous-développées. “ (voir Fischer/Hödl/Parnreiter, p. 9)

Avec cela il créait une paire de contraire qui se composait de „Nous“ d’une part et de „Sous-développés“ d’autre part. La différence entre ces deux unités était précisément définie par la science et l’économie sur un côté et le sous-développement sur l’autre côté. Ce sous-développement se caractérisait par le progrès et la croissance ou plutôt le manque de ces deux. A partir de cette date il était défini ce qu’était „l’Occident développé“ et „le reste du monde“. Du discours du président américain en dehors se développait le brouillon de „l’Aide au développement“ qui était appuyé au déroulement accompli de „Plan Marshall“, effectué dans l’Europe de l’Ouest par les Etats-Unis.

D’après d’autres opinions, « développement » était introduite dans la politique mondiale avec l’introduction du « Colonial Development and Welfare Act » en 1940 en Angleterre et du « Atlantic Charter » en 1941, introduit aux Etats-Unis par le président Roosevelt.

Tous ces deux actes avaient pour but l’organisation du monde après la fin envisagée de la guerre. (voir Schicho/Nöst, p. 47)

1.5 Les motivations de l'aide au développement

Encadré 1 :

Les motivations des donateurs

Du contexte de guerre froide ...à la mondialisation

Objectifs sécuritaires	Lutte anticomuniste	Environnement, climat, biodiversité, sécurité sanitaire Gestion des zones instables Stabilité financière Lutte contre la criminalité
Objectifs économiques	Financement d'exportation	Intégration des marchés mondiaux Accompagnement des pays pauvres Universalisme des droits de l'homme Égalité des sexes
Objectifs éthiques	Dette coloniale, réparation	Diffusion des normes Solidarité universelle
Objectif culturels	Rayonnement culturelle	Diversité culturelle (ex.: francophonie) Protection des identités nationales par la gestion des migrations
Objectif diplomatiques	Alliance bipolaire	Alliance multipolaires: aide aux pays émergents Légitimité globale des pays développés: aide aux pays pauvres

Biens publics mondiaux

Source:
Charnoz/Severino,
p. 49

Selon ce tableau en haut, il devient clair qu'il y a plusieurs buts en ce qui concerne l'aide au développement.

Ces buts sont de la manière qu'ils regardent primordialement la sécurité, l'économie, l'éthique, la culture ou les relations diplomatiques.

Au cours des décennies, l'aide au développement a connu un changement dans ses priorités.

Si, dans l'époque de la guerre froide, il semblait important de lier les initiatives dans l'aide au développement à la lutte contre le communisme, les soucis concernant la sécurité au

monde sont aujourd'hui plutôt liés à la sécurité financière, la stabilité du climat et des pays du monde.

Les motifs économiques qui jouent un rôle dans l'aide au développement au présent ne se réduisent plus à la promotion des exportations, mais ont pour but d'intégrer les pays moins avancés dans les faits de la mondialisation.

Les objectifs éthiques ne se limitent plus à la volonté de faire oublier le colonialisme. Leur but principal d'aujourd'hui est de répandre des normes universelles.

Comme les motifs éthiques présent sont différents des motifs d'auparavant, les motifs culturels le sont aussi. Dans l'époque de la guerre froide, les colonisateurs envisageaient de répandre leur culture. Aujourd'hui, il devient de plus en plus important de stabiliser les pays dans un monde des faits culturels de plus en plus divers. Le contrôle des flux de migration est nécessaire pour la stabilité et la sécurité dans le monde.

Dès l'époque de la guerre froide, l'aide au développement est devenue plutôt un moyen de la politique internationale. Ce moyen est de plus en plus utilisé par des organismes internationaux. Ça veut dire que les pays industrialisés concentrent leurs activités dans les secteurs se déroulent dans une forme multilatérale.

L'idée des biens publics mondiaux décrits dans le tableau est fondé sur le « bien public », décrit par David Hume. (voir Charnoz/Severino, p. 43)

Puis, c'était Paul Samuelson qui a eu le Prix Nobel en sciences économiques pour ça, qui a finit par formulé le concept moderne des biens publics mondiaux.

« Dans un article de 1954, « The pure theory of public expenditure », il montre que le marché ne peut produire spontanément une quantité optimale de biens publics car les acteurs privés n'y sont pas incités. Samuelson utilisait le « phare » comme exemple type : tous les bateaux l'utilisent sans qu'il soit possible de les faire payer. Aucun agent privé n'est donc incité à le construire. Tout le monde a l'intérêt à se comporter en passager clandestin (free rider), c'est-à-dire à consommer sans payer. Dans l'intérêt collectif, une autorité centrale est donc nécessaire (gouvernement) pour taxer les agents et produire le bien public. » (voir Charnoz/Severino, p. 43)

« Les biens publics sont considérés comme mondiaux dès lors que leurs bénéfices sont universels ou ont vocation à l'être. » [...]

La liste des biens et maux publics mondiaux est potentiellement très longue ; elle pose la question des priorités.

Les Nations unies identifient en particulier (rapport 2004 du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement) :

1. les guerres interétatiques
2. les violences intra-étatiques
3. la pauvreté, les maladies transmissibles, la dégradation environnementale
4. les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques
5. le terrorisme
6. le crime organisé international

Cette liste, centrée sur la « sécurité publique mondiale », peut être complétée par

7. un commerce international ouvert et équitable
8. la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques
9. la stabilité financière internationale

(voir Charnoz/Severino, p. 43)

Comme on peut facilement juger de cette liste, les défis auxquelles l'aide au développement fait face aujourd'hui, sont nombreux et assez difficiles à encorner.

1.6 Paradigmes de développement

1.6.1 La période de 1950-1960

A l'époque d'après-guerre, les pensées des politiciens du „Ouest“ qui se dirigeaient vers le concept du „Développement“ étaient marqués par les critères suivants:

1. L'Essentialisme: Le „Tiers Monde“ était conceptualisé comme entité homogène. En termes sociales, la société d'un tel pays était vue comme traditionnelle et en termes géographiques et stratégiques ces pays étaient perçus comme placés à la „périphérie“ du monde.
2. La Croyance au progrès: La foi inconditionnelle en développement comme concept faisable et possible.
3. L'Imitation et l'Attrapage: Développement était identifié avec la croissance économique.
C'est pour cette raison qu'on croyait d'obtenir un niveau de développement égal au ce des pays du „Premier Monde“ seulement avec le processus de l'industrialisation dans les pays sous-développés.
4. État national: L'état national était conceptualisé comme acteur principal en développement parce qu'il pouvait implémenter les conditions essentielles pour gérer la croissance économique et les conditions pour l'intégration sociales des différents groupes ethniques habitant un pays.

Cette pensée était désignée par le milieu social et historique de l'époque qui a été marquée par la Deuxième Guerre Mondiale, la fin de la guerre et la reconstruction suivante de l'Europe. L'aide des Etats-Unis rendait la période de la reconstruction moins pénible aux Européens. Le plan Marshall, aussi connu comme ERP – „European Recovery Programme“ était essentiel pour que l'Europe puisse à nouveau établir une stabilité économique et sociale.

De l'industrialisation, on attendait des progrès sociaux par effet de cascade (trickle down). (voir Myrdal, 1957 selon Kolland, 2003, p. 59)

Ces progrès sociaux comprimaient la santé, l'éducation, la réduction des inégalités, etc.

1.6.1.1 « Big Push »

Rosenstein-Rodan introduisait son concept de Big Push en 1943. Le développement devenait alors un processus sans arrêt dépendant des investissements importants.

Le Big Push devrait consister de l'implémentation des grandes industries qui créerait à la fois une offre importante et la demande réciproque. (voir Charnoz/Severino, p. 72)

1.6.1.2 Incremental Output Ratio (ICOR)

Harrod et Domar introduisaient un modèle qui avait au cœur de son analyse le concept d'ICOR (Incremental Capital Output Ratio).

Cette relation ICOR est supposée d'être plus élevée dans les pays sous-développés parce que les frais de production y sont plus hauts.

Donc, pour produire une unité additionnelle, il faut investir plus dans un pays sous-développé que dans un pays industrialisé. (voir Raffer/Singer, p. 39)

L'ICOR a beaucoup influencé les pensées de développement.

Selon l'ICOR, l'aide au développement a pour but de minimaliser le « double déficit » (en épargne intérieure et devises étrangères). (voir Charnoz/Severino, p. 73)

« Dans cette vision industrialiste du développement, l'effort doit porter sur le secteur « moderne » de l'économie, aux dépens de facto du monde agricole. Ce dernier est perçu comme arriéré, peu productif, héritier du passé. Sa fonction est de fournir un « capital primitif » à l'effort industriel initial, mais également un flux constants d'ouvriers nouveaux. Cette stratégie s'est traduite dans de nombreux pays par des mesures discriminatoires à l'égard du secteur agricole, notamment le contrôle administratif de ses prix, résultant en un transfert de ressources au profit des populations urbaines. Par ailleurs, ni l'intégration financière internationale ni une orientation commerciale exportatrice ne sont recherchées. Sont mises en œuvre des stratégies d'« import-substitution » qui restreignent les importations, espérant encourager les industries locales.

Les principaux donateurs de l'époque – Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Banque Mondiale – ont prêté main-forte à ces stratégies, en combinant assistance financière et

humaine : prêts et en dons en devises, assistance technique. Cette aide, toutefois, s'est traduite par la conduite de projets relativement isolés du reste des politiques publiques, contribuant à l'accumulation d'infrastructures physiques (routes aéroports, centrales électriques, télécommunications...) et à la création d'industries de base (extraction minière, métallurgie...) » (voir Charnoz/Severino, p.73)

De cette citation, on voit bien que l'aide au développement d'après-guerre était surtout dirigée par le sens d'importance des relations économiques sans trop considérer les autres secteurs de vie.

Aussi, les pays en voie de développement ont été vus comme presque isolés, on n'associait pas leurs problèmes à la manque de l'intégration dans les marchés mondiaux en termes financiers par exemple.

Au lieu de fortifier les structures déjà établies dans ces pays, on a installé des industries. Mais le problème principal est que ces industries se ressemblent dans tous ces pays et que ça n'aide pas à faire croître la compétitivité d'un certain pays en voie de développement.

Les théories prédominantes à l'époque étaient les théories de la modernisation.

1.6.1.3 Théories de modernisation:

Essentiel pour toutes les théories de la modernisation qui ont connu beaucoup de succès dans les années soixante est une combinaison des mesures de l'industrialisation, l'urbanisation, la victoire de la vie moderne sur les formes traditionnelles, l'amélioration des moyens de communication ainsi que l'établissement d'une structure politique adéquate.

Une des théories de modernisation est le concept des étapes de la croissance économique. (voir Kolland 2003, p. 57 suiv.)

1.6.1.4 La théorie des étapes de la croissance économique

Walt Rostow est un des théorétiques des plus connus en ce qui concerne les théories de modernisation.

Il voyait la surrection d'une nouvelle élite qui aurait pour but la maximation de son profit et l'accumulation de son capital. (voir Keza, p. 234)

Rostow comparait l'Afrique et la Suisse et sa prévision et il prévoyait que, au plus tard quarante ans après ses investigations, l'Afrique aurait atteint le niveau de développement de la Suisse.

Rostow prévoyait ça en 1963, mais les conditions de vie en Afrique ne se sont pas encore améliorées à ce niveau.

Au contraire, les niveaux de développement entre „les pays industrialisés” et “les pays sous-développés” divergent de plus en plus.

Rostow identifiait cinq degrés de développement:

1. La société traditionnelle
2. La phase des pré-conditions pour le décollage („take Off”)
3. La Phase „Take Off”: la société change d'une société traditionnelle à une société moderne. La croissance devient une déterminante „naturelle” de vie; 5-10% du PIB sont réinvesti sur une base régulière. Les industries sont en expansion et dans l'agriculture, des nouvelles technologies sont utilisées.
4. La phase „Drive-to-Maturity”: 10-20% du PIB sont réinvesti; la croissance économique est plus importante que la croissance démographique. Dans l'industrie, les produits nouvellement inventés se fondent sur des technologies de plus en plus élevées.

C'est ainsi que Rostow prévoyait le développement des sociétés de la société traditionnelle à la société industrielle, marqué par l'innovation, la technologie et la consommation des masses. (voir Keza, p. 234)

1.6.1.5 La théorie de développement de Talcott Parsons

Parsons est un sociologue qui concevait une image de développement marqué par le Darwinisme.

Dans son modèle de développement, ils existent quelques critères indispensables:

1. Les organisations bureaucratiques: le pouvoir devient ainsi une exigence institutionnalisée
2. L'argent/les marchés: pour Parsons, la mobilisation des ressources est essentielle mais doit se faire en absence d'une contrainte directe (pas comme en esclavage) et sans appel à la solidarité avec un groupe comme c'est le cas avec les coopératives des travailleurs
3. Normes universelles: la sécularisation du gouvernement et du système judiciaire
4. La démocratie: Chacun a le droit de participation, quoi que soit son statut social.

Dans les théories de la modernisation, les causes pour le sous-développement sont perçues comme endogènes dans les pays en voie de développement eux-mêmes. Les connections des pays avec l'économie mondiale ne sont guère analysées. En plus, les empêchements au développement sont regardés d'un point de vue économique. Ce qu'on peut critiquer aussi dans ces théories de modernisation, est le fait que le développement des pays est perçu comme linéaire et que les théorétiques croient que tous les pays suivront le voie des pays du „Premier Monde“ parce que c'est la meilleure voie. (voir Kolland, 2005, p. 29 suiv.)

1.6.2 La période de 1965-1980

Dans cette période, il s'est développé une critique en ce qui concernait l'équation « croissance = développement ».

Le BIT (Bureau International de Travail) fournissait des études qui montraient la valeur du « secteur informel » pour la population pauvre des pays en voie de développement.

En 1969, il a créé un « Programme Mondial pour l'Emploi » qui avait beaucoup d'influence.

La Banque mondiale, sous la directrice de Robert McNamara, a développé le programme de la « redistribution par la croissance ». (voir Charnoz/Severino, p. 74)

Au fond de ce programme se trouve l'idée de diriger des flux financiers vers les secteurs d'où les tranches de la population les plus pauvres profitent le plus.

1.6.2.1 Coûts de l'Homme

L'économiste français François Perroux développait le concept de « Coûts de l'homme ».

Dans ce concept, il fait la différence entre les couts de vie selon cette classification :

- Les couts liés à la survie
- Les couts liés à une condition physique et mentale minimale
- Et les couts liés à une vie spécifiquement humaine

Les coûts liés à la survie indiquent la nécessité de mener la lutte contre la mortalité.

Le point second, les coûts liés à une condition physique et mentale minimale , fait relation à l'importance de soins médicaux et du secours à l'invalidité, la vieillesse et le chômage.

Et le dernier point, les coûts liés à une vie spécifiquement humaine fait allusion à l'importance d'investissement à l'éducation et aux loisirs.

L'impact de ce concept de « Coûts de l'homme » était assez grand : les donateurs élargissaient le rayonnement de leurs versements d'aide en investissant de plus en plus dans des secteurs de l'intérêt social.

Selon Charnoz/Severino (p. 76), les stratégies principales dans cette théorie se fondent sur des « programmes intégrés de développement rural ».

Ces programmes lient des aspects sociaux et économiques.

La plus fameuse théorie de Perroux est la « théorie des pôles de croissance » selon laquelle si, « dans une économie, une modification intervient dans les fonctions de production sous

l'effet du progrès technique, elle aurait tendance à se diffuser de branche en branche, distribuant les profits et les revenus réalisés dans les branches émettrices vers les autres.

[..]

En mettant en avant la concentration, Perroux met en lumière le fait essentiel que l'innovation technologique a un caractère collectif. (voir Keza, p. 243)

1.6.2.2 Dépendance

Les années soixante ont vu surgir les théories de la dépendance des pays du sud des pays industrialisés.

En 1969, les sociologues Fernando Henrique Cardoso et Enzo Faletto ont publié « Dépendance et développement en Amérique Latine ».

En outre de Cardoso et Faletto, les autres auteurs importants de la théorie de la dépendance étaient R. Cordova, R.M. Marini, O. Sunkel, A.G. Frank.

Ils basaient leur théorie sur le fait que les stratégies d'attrapage comme propager les théories de la modernisation ne faisaient pas succès dans les pays du sud. Les buts d'industrialisation semblaient être de plus en plus loin pour les pays du « Tiers Monde ».

Les prémisses de la théorie englobent :

1. Le sous-développement est le résultat des facteurs exogènes
2. Le monde se divise entre le centre et la périphérie
3. Il existe un rapport immédiat et causal entre le sous-développement et la dépendance

(voir Dialer, p. 35)

1.6.2.3 « Le Pentagone Magique du développement » (« Magisches Fünfeck der Entwicklung »)

Dans les années 1970, D. Nohlen et F.Nuscheler ont formulé leur concept de développement qui était plus large que celui basé seulement sur l'économie.

Leur idée de développement contenait cinq points principaux. C'est pour ça qu'il s'appelle "le Pentagone magique du développement" ("Magisches Fünfeck der Entwicklung")

Ces cinq points englobent:

- Croissance économique
- Travail/Possibilité de travail
- Egalité/ Justice Sociale
- Participation
- Indépendance sociale et économique

(voir: Nohlen/Nuscheler, 1993c, p.67 suiv.)

1.6.2.4 Développement durable (Développement soutenable)

Ce concept de développement aussi débutait dans les années quatre-vingt-dix de la vingtième siècle.

Suivre cette idée de développement veut dire que – lors ce qu'un projet est lancé – que le succès du projet n'est pas seulement mesuré selon la satisfaction des besoins de la génération actuelle, mais aussi par celle des futures générations.

Ce concept considère – à l'échelle mondiale – les critères écologiques ainsi que sociaux.
(voir Fischer/Hödl/Parnreiter, p. 33)

1.6.2.5 Le nouvel ordre économique international (NOEI)

À cause de la surrection des nouvelles théories, les pays en voie de développement connaissent elles-mêmes une nouvelle conscience en ce qui concerne leurs besoins.

C'est pourquoi ces pays proposent « le nouvel ordre économique ».

« Au cours des années 1970, les pays en développement (PED) tentent de rééquilibrer à leur profit un système international perçu comme biaisé au bénéfice des pays industrialisés. La notion de « nouvel ordre économique international » (NOEI) regroupe un ensemble de propositions en ce sens qui ont donné lieu à une déclaration votée en 1974 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Parmi elles, il faut souligner :

1. le droit des PED de contrôler les activités des entreprises multinationales sur leur territoire
2. le droit de nationaliser ou d'exproprier les investisseurs étrangers, à des conditions toutefois favorables pour ces derniers
3. la nécessité de garantir des prix de matières premières « équitables » et rémunérateurs
4. le droit de constituer des associations de producteurs de matières premières, à l'image de l'OPEP, pour mieux contrôler la production et les prix
5. le devoir des pays industrialisés d'ouvrir largement leurs marchés sans réciprocité automatique
6. leur devoir de fournir une aide économique et technique sans obligation commerciale ni politique

Au sein du système des Nations Unies, c'est la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui a le plus fortement porté ces thèses, pour partie jusqu'à nos jours.

La Banque Mondiale et le FMI, dominés par leurs actionnaires principaux, y ont sans surprise été peu réceptifs.

Au début du XXI^e siècle, avec l'audience accrue des mouvements altermondialistes et les intenses négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce, les grands thèmes du NOEI semblent refaire surface. » (voir Charnoz/Severino, p. 77)

1.6.3 La période 1980-1999

Cette période était marquée par l'arrivée au pouvoir des politiciens libéralistes dans les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne – Ronald Reagan, Margaret Thatcher, Helmut Kohl.

En ce qui concerne les théories prédominantes, les pensées plutôt néo-keynesiennes des années soixante-dix doivent céder la place aux idées de l'école monétariste de Milton Friedman. (voir Charnoz/Severino, p. 78 suiv.)

1.6.3.1 Le Post-développement

Parmi les théories de développement, il s'est établi un courant s'appelant post-développement ou après-développement.

Le post-développement était en rapport avec le développement ce que le mouvement « postmodernisme » représentait dans le domaine sociale.

Le postmodernisme est une école de pensée positionnant ses idées contre ceux de la « moderne ». Jean-François Lyotard déclare le postmodernisme comme la fin de toutes les grandes narrations. (voir Lyotard, 1979 selon Dialer, p. 37)

Les représentants principaux de ce courant parmi les théories de développement sont Wolfgang Sachs, Gustavo Esteva et Majid Rahnema. Le but d'une société ne devrait pas être « la société moderne » mais une société se liant à l'agriculture de subsistance. Les critiques voient la science moderne comme eurocentrique, patriarcale et savoir néocolonial. (voir Ziai, 2003, selon Dialer, p. 37)

1.6.3.2 L'Ajustement

Le terme d'« ajustement » commence à dominer le discours dans cette période des années quatre-vingt-dix.

Ça veut dire que les conditions économiques étaient encore une fois vues comme décisives pour le développement.

Mais à cette période, les théorétiques croyaient que la meilleure stratégie économique consistait à la réduction des interventions des états dans leur économie et, au même temps, à l'encouragement des investissements privés et aussi des investissements étrangers. (voir Charnoz/Severino, pp. 78 suiv.)

« Dans ce contexte, l'APD doit inciter les pays à se « réformer » par des prêts conditionnés à la mise en place de programmes d'ajustement structurel ». (voir Charnoz/Severino, p. 79)

« L'expression de l'ajustement structurel », couramment utilisée dans la littérature de développement depuis le rapport Berg (1980), peut se définir comme l'action consistant à modifier la capacité de production et les habitudes de consommation d'un pays pour les rendre cohérentes avec ses ressources actuelles et potentielles (Zeufack, 2001, pp. 11-12). Son objectif est donc de rétablir les grands équilibres macro-économiques par une action domestique. » (voir Keza, p. 255)

Un document bien montrant les changements dans les pensées en ce qui concerne l'aide au développement et le Consensus de Washington.

1.6.3.3 Le Consensus de Washington

„Cette expression a été utilisée pour la première fois en 1989 par l'économiste américain John Williamson. Elle résume un ensemble de politiques économiques préconisées par la Banque Mondiale, le FMI et le Trésor américain, institutions toutes basées à Washington. Ces recommandations avait pour objet, à l'origine, de faire face à la crise financière de l'Amérique latine mais elles ont fini par structurer la pensée dominante du développement jusqu'au milieu des années 1990. D'inspiration « néolibérale », on peut notamment souligner les prescriptions suivantes : une politique budgétaire restrictive ; un ajustement des taux de change assurant la compétitivité des exportations ; la libéralisation, la dérégulation, l'ouverture commerciale ; l'ouverture aux investisseurs étrangers ; la privatisation des entreprises d'État ; la garantie stricte des droits de propriété. » (voir Charnoz/Severino, p. 79)

1.6.3.3.1 Les dix commandements du consensus de Washington

1. Discipline budgétaire : les déficits publics n'engendrent qu'inflation et fuite des capitaux.
2. Réforme fiscale : l'assiette des impôts et taxes doivent être élargie et les taux marginaux modérés.
3. Politique monétaires conduisant à des taux d'intérêts à court terme rémunérateurs en termes réels.
4. Taux de change : ils doivent être compétitifs et favoriser l'accumulation d'excédents commerciaux.
5. Libéralisation des échanges : baisse des tarifs douaniers et des protections non tarifaires.
6. Améliorer l'attractivité du territoire pour les investissements directs étrangers.
7. Privatiser : il est affirmé que seules les entreprises privées sont efficaces.
8. Supprimer les subventions publiques aux activités productives au profit d'un redéploiement de l'Etat sur ses seules missions éducatives et sociales.
9. Déréglementation : supprimer toutes les sources institutionnelles de monopoles et de rentes et laisser les meilleurs bénéficier des profits qu'ils obtiennent.
10. Promouvoir et défendre les droits de propriété : importance de la propriété privée et de sa défense, nécessité d'un droit des affaires et d'une justice économique indépendante.

(voir <http://www.cerna.ensmp.fr/Documents/PNG-ISTOR.pdf>, pp.4-5)

Giraud conclut alors que ces dix commandements nient toute particularité aux problèmes de développement et qu'ils sont influencés par un esprit surtout capitaliste.

1.6.4 La période de 2000- jusqu'à maintenant

Cette période a connu un focus sur la lutte contre la pauvreté.

De plus en plus des organisations incluses dans l'APD critiquent les institutions supranationales et les conditionnalités qu'ils imposent sur les pays en voie de développement.

Une cause pour ce changement dans les pensées peut être vue dans la crise en Asie en 1997 où le monde financier s'est écoulé. (voir Charnoz/Severino, pp. 81 suiv.)

Un résultat de ce changement de pensée a été la formulation des objectifs du millénaire pour le développement.

1.6.4.1 Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Entre 1990 et 2015, la communauté internationale s'engage à :

1. réduire de moitié la part de la population qui souffre du fait et celle dont le revenu est inférieure à un dollar par jour
2. donner à tous les enfants un cycle complet d'études primaires
3. éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement
4. réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle
6. stopper la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres grandes maladies
7. réduire la part de la population qui n'a pas d'accès à l'eau potable
8. créer un « partenariat mondial pour le développement » en instaurant un système commercial et financier plus juste, en traitant le problème de la dette

Ces objectifs ont été définis lors d'un sommet à New York.

Près de 190 chef d'états se sont conclu sur le fait qu'il faudrait atteindre ces buts jusqu'à l'an 2015 pour combattre la pauvreté.

Avec la formulation des objectifs mondiaux du millénaire, on a aussi tenté à établir des standards mondiaux en ce qui concerne les droits économiques et sociaux. (voir Charnoz/Severino, p. 46)

1.6.4.2 Le Consensus de Monterrey

En mars 2002, plusieurs chefs d'état et de gouvernement, les Ifis, l'OMC et des représentants de la société civile – des ONG et des représentants du secteur privé – se sont réunis sous les auspices de l'ONU à Monterrey, Mexique.

Les thèmes de la réunion englobaient des nouvelles stratégies de la lutte contre la pauvreté, le règlement des problèmes de la dette extérieure, l'accès aux marchés d'exportation pour les pays pauvres ainsi que l'exigence de la part des pays du nord aux pays du sud de combattre la corruption.

Les pays du nord ont, une fois de plus, déclaré d'atteindre le but de 0,7 % du PIB comme taux d'APD. (voir <http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/514.asp>)

1.6.4.3 Le Sommet de Doha

Au sommet de Doha, en 2008, les pays industrialisés ont une fois de plus affirmé de hausser le taux de l'APD jusqu'au 0,7 % du PIB.

En réalité, l'APD est diminuée globalement en 2007.

Un autre thème discuté à Doha était l'allègement des dettes et le fait que les initiatives comme PPTE et IADM se prouvaient insuffisants.

Lors du sommet, les ONG critiquent que la déclaration finale n'exige même pas autant que la déclaration de Monterrey en ce qui concerne la régulation des marchés financiers. (Voir <http://www.cncd.be/spip.php?article482>)

1.7 L'Aide au développement du CAD

1.7.1 La définition de l'aide au développement selon le CAD

« L'aide publique au développement selon le CAD se définit comme les « prêts et les dons fournis par le secteur public dans le but de favoriser le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ». (voir Debrat/Gabas/Hugon, p. 21)

1.7.2 La façon de mesurer l'aide au développement

L'aide au développement est mesuré systématiquement depuis les années 60 même s'il y avait déjà des flux d'aide depuis les années quarante.

Dans les années soixante, l'OCDE a constitué un comité qui est chargé d'examiner les flux des pays membres de l'OCDE aux pays en voie de développement.

Ce comité s'appelle CAD (Comité d'aide au développement) et a pour fonction l'échange d'information entre les pays membres qui sont les donateurs d'aide au développement et aussi la collection des données sur les flux financiers.

Chaque année, les pays membres reportent le total de leur APD au CAD.

Pour qu'une donation soit comptabilisée par le CAD, elle doit satisfaire quatre conditions:

- La dépense doit être d'un organisme public.
- Cette dépense doit être bénéficiaire à un "pays ou territoire en développement"
- La dépense doit avoir comme intention le développement
- La dépense doit être accompagnée des conditions financières favorables

La première condition veut dire que ce flux financier doit être déboursé ou d'un état ou d'un organisme international comme la Banque Mondiale.

Ce critère fait une distinction entre des flux donnés par les états de leur budget public qui se pose sur la revenue des impôts et l'aide donnée par des institutions privées. Cette dernière s'appelle donc l'aide privée.

L'aide privée peut être fournie par des individus, des entreprises, des fondations et par les organisations non-gouvernementales, les ONG.

L'aide privée n'entre pas dans l'APD de l'OCDE.

Elle n'est pas statistiquement centralisée. Ça implique qu'on ne peut pas comparer l'aide privée des différents organismes dans des pays différents.

La seconde condition implique que, pour qu'une dépense soit classifiée comme APD, elle doit se diriger vers un des pays classifiés dans la liste du CAD comme "pays ou territoire en développement".

La liste des pays éligibles à l'APD est établie par le CAD et subit une révision tous les trois ans.

Si l'aide d'un pays est directement dirigée vers un autre, l'aide est nommée "bilatérale", déclarant qu'il s'agit d'un remboursement de pays à pays.

Si le flux financier est organisé par un organisme international, l'aide s'appelle "multilatérale" parce qu'il y a plusieurs pays dans le processus.

La totalité de la répartition sectorielle de l'aide n'entre pas dans l'APD, seulement l'aide versée bilatérale. (voir Charnoz/Severino, pp. 7 suiv.)

1.7.2.1 L'APD Brute et Nette

APD brute :

La totalité des versements d'un pays au cours d'une année. Ces versements sont aussi nommés « décaissements ».

APD nette :

APD brute moins les remboursements des prêts.

1.7.2.2 Prêts et Dons

Un prêt est donc compté comme flux positif lorsqu'il est décaissé et comme flux négatif lorsqu'il est remboursé du pays en voie de développement au donateur original.

Tout en général, il y a des dons et des prêts lorsqu'on regarde l'aide au développement.

Les dons sont des transferts, réalisés en nature ou en espèces qui ne doivent pas forcément être remboursés.

Les prêts doivent être remboursés après un certain temps. Mais pour entrer dans l'APD, les prêts ont à contenir un « élément don ». Ça veut dire que au moins 25 % du prêt doit être considéré comme don. Le flux de remboursement ne doit pas excéder 75 % de la somme initialement versé. (voir Charnoz/Severino, p. 11)

1.7.3 Modalités de l'APD

1. L'aide humanitaire d'urgence
 2. L'aide alimentaire
 3. L'assistance technique
 4. L'aide projet
 5. L'aide programme
-
1. L'aide humanitaire d'urgence tente à améliorer des situations catastrophiques soit si elle tient une humaine, dans le cas de guerre par exemple, soit qu'elles ont comme origine un désastre naturelle comme des inondations, des séismes, des tsunamis, etc.) Cette forme d'aide n'est importante que dans un cas d'urgence, elle ne contribue presque rien au développement des pays. Cette forme d'aide représente 10 % de l'aide totale depuis l'an 2000.
 2. L'aide au développement alimentaire doit soulager le fait qu'encore aujourd'hui, 20 % de la population mondiale souffre de sous-alimentation. Le volume de cette aide a baissé depuis les années 1970. Aujourd'hui, il n'y a que 3 % de l'aide internationale qui sont versés comme aide au développement alimentaire.
 3. L'assistance technique consiste au financement des formations (pour des étudiants par exemple) mais aussi de la mise à disposition des experts (auprès des ministères, etc.) Cette forme d'aide tente de hausser le capital humain d'un pays et de

simplifier les transferts de technologie et des connaissances. Depuis l'an 2000, l'assistance technique est devenue de plus en plus importante et est montée jusqu'à environ 20 % du totale de l'aide internationale.

4. L'aide projet représente environ 25 % de l'aide totale. Elle est l'instrument pour créer de l'infrastructure. Son succès est mesuré selon les réalisations, les résultats et les impacts à long terme.
5. L'aide programme consiste d'un groupe d'instruments qui – contrairement à l'aide projet – se basent sur des grands concepts de la manière macroéconomique.
 - Soutien de la balance des paiements : Si la balance des biens et services d'un pays est déficitaire, les réserves de devises se minimisent. L'aide consiste à prêter des devises à long terme ou à courte terme.
 - Aide budgétaire globale et sectorielle : L'utilisation de cet instrument veut dire que le pays donateurs donne un prêt à l'état d'un pays en voie de développement. Dans le cas de l'aide budgétaire globale, c'est l'état qui décide l'emploi du versement, dans le cas de l'aide sectorielle, le prêt n'est utilisé que pour un certain secteur de l'économie, et la décision sur l'utilisation de l'argent est prise en concordance avec les donateurs.
 - Allègements de dettes : Avec l'emploi de cet instrument, les obligations de pays bénéficiaires vis-à-vis les pays donateurs mais ça n'implique forcément pas qu'avec cette mesure il y a plus de ressources disponibles dans le pays endetté. Et s'il y a des ressources libérées, elles sont souvent soumises à des conditionnalités précises. Ça veut dire que ces ressources doivent être utilisées dans l'aide globale ou sectorielle du pays.

(voir Charnoz/Severino, pp. 12 suiv.)

1.7.4 Critique à l'APD

Le CAD est très souvent critiqué pour ne pas contrôler lui-même les statistiques fournies par les pays membres. Certains regrettent que ses directives laissent trop de liberté aux pays membres.

Il y a aussi des discussions sur la manière dans laquelle on devait intégrer les allègements des dettes et si on devait ou non inclure les chiffres des frais pour l'accueil des étudiants étrangers et des réfugiés parce que ces deux derniers n'ajoute pas au développement dans les pays d'origine.

Certains critiquent qu'il existe des pays membres au CAD qui tiennent des territoires d'outre-mer et qui dirigent une partie importante de leur APD dans ces territoires. Ce le cas pour la France, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Les critiques réclament qu'il n'est pas évident que ce soit de l'aide internationale mais qu'on pourrait regarder ça comme l'aide nationale. (voir Charnoz/Severino, pp. 21 suiv.)

1.7.5 La qualité de l'aide

1. Déliaison : Si l'aide est « liée », ça signifie que le bénéficiaire est forcé d'acheter des biens dans le pays donateur, ce qui réduit l'efficacité de l'aide car le pays donateur n'est peut-être pas le pays le plus compétitif dans ce domaine.
2. Degré de prolifération : La prolifération de projets de petite taille peut réduire l'efficacité de l'aide.
3. Harmonisation : L'harmonisation d'un groupe énorme des donateurs peut être un défi pour un bénéficiaire.
4. Coordination : La coordination entre les donateurs peut être coordonné afin d'éliminer des contradictions dans l'aide.
5. Alignement : Les pays donateurs ont décidé d'aligner leurs stratégies sur celles de pays bénéficiaires pour que ceux derniers puissent placer les flux là où ils en ont besoin.
6. degré d'incertitude et de volatilité : Un des problèmes cruciaux avec l'aide est qu'elle ne soit pas constante d'une année à l'autre ce qui pose des problèmes de gestion pour les pays bénéficiaires.

7. sélectivité : les donateurs dirigent leur aide vers les secteurs dans lesquels ils croient qu'elle va être la plus efficace. Mais ce ne sont pas nécessairement les secteurs que les bénéficiaires choisiraient.

(voir Charnoz/Severino, pp. 103 suiv.)

1.7.6 Les influences de l'aide à l'économie d'un pays

Il y a des débats sur la manière dans laquelle l'aide au développement influence l'économie d'un pays.

Burnside et Dollar croient que les flux d'aide ne font qu'accroître le budget dans un état sans avoir des implications aux secteurs décisifs et que l'aide n'a pas d'influence à la politique économique d'un pays. (voir Charnoz/Severino, p. 101)

Tout en général, « les travaux de la dernière décennie tendent donc vers une conclusion minimale commune : l'aide peut avoir un impact positif sur la croissance. Selon la plupart des observateurs, cet impact dépend des caractéristiques des pays bénéficiaires (efficacité conditionnelle) ; selon les autres, il est en moyenne positif quelles que soient les caractéristiques du pays (efficacité inconditionnelle), même si l'aide a un rendement macroéconomique décroissant. » (voir Charnoz/Severino, p. 102)

1.7.7 La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

Selon l'OCDE, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide va plus loin que les déclarations précédentes.

L'objet de cette déclaration est de renforcer les moyens avec lesquels l'aide est mesurée.

Le but final est de rendre l'aide au développement plus efficace.

La déclaration de Paris tourne autour de cinq principes suivants :

- appropriation,
- alignement,
- harmonisation,
- gestion axée sur les résultats
- responsabilité mutuelle

Avec ces cinq principes, on tente de renforcer les stratégies déjà suivies par les pays bénéficiaires ainsi que de simplifier la coordination entre le pays donateur et le pays bénéficiaires aussi comme entre les pays donateurs.

La déclaration accentue les responsabilités mutuelles entre donateur et bénéficiaire. (voir <http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf>)

1.7.8 Cohérence

Ce qui est très important lors de l'évaluation d'un projet de développement, est la cohérence.

La déclaration des OMD et aussi la convention de Monterrey n'ont pas cessé d'articuler la cohérence comme point décisif si les projets de développement devaient vraiment servir aux besoins des pays et populations aidés.

Le principe de la cohérence veut alors dire d'unifier les buts des différents secteurs politiques.

Mais les fins des secteurs politiques de l'agriculture, de la politique extérieure ne se laissent pas facilement unifier avec ceux de la politique de développement. (voir Charnoz/Severino, p. 109)

2. L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

2.1 L'Union Européenne

2.1.1 Fondation de l'UE

À l'origine l'UE a été fondée en tant que Communauté économique européenne (CEE), aussi dénommé de « marché commun ». Ça s'est produit le 25 mars 1957 et s'appelle le traité de Rome.

Ce traité a été signé par la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie et la France et il est entré en vigueur le 1.1. 1958.

Le contrat sur la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) est aussi entré en vigueur ce jour-là.

Le but original de la fondation de l'UE était la fondation d'un espace économique commun pour rendre libre la circulation des personnes, des biens et des services. (voir http://europa.eu/abc/history/1945-1959/index_fr.htm)

2.1.2 Les adhésions des autres pays membres

La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark ont adhéré en 1973.

La Grèce a adhéré en 1981.

L'Espagne et le Portugal sont devenus membres de l'UE en 1986.

Avec le traité de Maastricht s'est constituée l'Union Européenne, c'est-à-dire que le nom de la communauté a été changé et ses fonctions ont été élargies.

En 1995, l'Autriche, le Finlande et la Suède ont adhéré à l'Union.

En 2004 la Tchéquie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Chypre et Malte ont suivi.

Le premier janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie ont adhérees à l'Union. (voir http://europa.eu/abc/history/index_fr.htm)

2.1.3 Dates décisives dans l'histoire de l'UE

Le 30 juillet 1962, la Politique agricole commune (PAC), a été lancée. Ce lancement avait comme implications des prix agricoles uniformisés dans l'union aussi que le contrôle commun de la production alimentaire.

Le premier juillet 1968 était le premier jour de créer les conditions du libre-échange pour les pays membres de la CEE. (voir http://europa.eu/abc/history/1960-1969/index_fr.htm)

Le 24 avril 1972, la CEE implémente un mécanisme des taux de change (MTC) pour minimiser les fluctuations entre les monnaies des pays membres. Dès cette date, l'introduction d'une monnaie commune est prévisse. (voir http://europa.eu/abc/history/1970-1979/index_fr.htm)

Le 17 février 1986, l'Acte unique européen est introduit. Il vise à modifier le traité de Rome de la manière que les obstacles restant au libre-échange, sont diminués. (voir http://europa.eu/abc/history/1980-1989/index_fr.htm)

Le 7 février 1992, le traité sur l'union européenne a été signé ce qui signifiait un changement de nom de « Communauté Européenne » à « Union Européenne » ainsi que l'établissement des règles pour la future monnaie unique, la politique étrangère et de sécurité et le renforcement d la coopération des états membres en ce qui concerne les affaires intérieures et la justice.

Le premier janvier 1993 a vu le début du marché unique avec ses quatre libertés :

- La libre circulation des marchandises
- La libre circulation des services
- La libre circulation des personnes
- La libre circulation des capitaux

L'accord de Schengen est entré en vigueur dans sept États membres (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal) le 26 mars 1995. Les personnes voyageant dans ces pays – n'importe d'où ils viennent originalement – ne se voient plus confronter aux contrôles d'identité aux frontières. Les autres pays membres adhèrent peu à

peu à l'accord de Schengen. Aujourd'hui, tous les pays membres y ont déjà adhéré avec l'exception de la Roumanie et la Bulgarie.

Le traité d'Amsterdam a été signé le 17 juin 1997. Il s'appuie sur le traité de Maastricht et tente à envisager les institutions de l'Union.

Le traité de Nice, signé le 26 février 2001 est entré en vigueur le 1^{er} février 2003, a comme but la garantie du fonctionnement efficace de l'Union après son élargissement en 2004, 2007. (voir http://europa.eu/abc/treaties/index_fr.htm)

Le traité de Lisbonne, qui a été signé le 13 décembre 2007, réforme tous les traités précédents. Il doit être ratifié par chacun des pays membres avant d'entrer en vigueur. Ce traité vise à renforcer la transparence, l'efficacité et la démocratie de l'Union ainsi que sa possibilité d'adaptation aux changements mondiaux en ce qui concerne le changement du climat et de la sécurité. (voir http://europa.eu/abc/history/1990-1999/index_fr.htm)

2.1.4 Les fonctions de l'Union Européenne

L'Union Européenne désigne une union économique aussi bien que politique.

« Dans l'UE il y a trois piliers :

- La notion de « piliers » est généralement utilisée pour désigner le traité sur l'Union européenne. Trois piliers forment l'architecture de l'Union européenne, à savoir :
- le pilier communautaire qui correspond aux trois communautés : la Communauté européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et l'ancienne Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) (premier pilier) ;
- le pilier consacré à la politique étrangère et de sécurité commune qui est couverte par le titre V du traité sur l'Union européenne (deuxième pilier) ;
- le pilier consacré à la coopération policière et judiciaire en matière pénale qui est couverte par le titre VI du traité sur l'Union européenne (troisième pilier).

Le traité d'Amsterdam a transféré une partie des domaines contenus dans le troisième pilier vers le premier pilier (libre circulation des personnes). » (voir http://europa.eu/scadplus/glossary/eu_pillars_fr.htm)

La politique de développement européenne est fortement associée à la politique commerciale commune de l'Union. L'association des anciennes colonies de la France et aussi des autres pays membres en 1958 est regardé comme début de la politique de développement de l'UE. Cette association est passée au partenariat contractuel entre l'UE et les pays ACP dans les années soixante.

(voir Oppermann, pp. 658 suiv.)

Au niveau politique, les états de l'UE coopèrent en ce qui concerne des questions sociales, des questions liées à l'environnement et à l'égard de règlements de sécurité.

Du point de vue économique, il y a des directives uniformes pour les États membres ainsi que des coopérations concernant d'autres États.

Il y a des interdépendances économiques particulièrement intensives avec les États ACP (les pays d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique).

Ces relations n'ont pas seulement une composante économique, mais ils tiennent aussi une grande composante politique.

2.2 Les motifs de l'APD de l'UE

Selon Pearson il y a trois motifs pour l'APD européen :

- Motivation de la manière morale ou caritative
- Motivation de la manière de politique de sécurité et extérieur
- Motivation économique

(Voir Pearson 1969, p. 25 selon Dialer, p. 31)

Le rapport du Pearson ne constait pas seulement «une crise du développement» mais aussi «une crise de l'aide au développement» en ce qui concernait la durabilité des effets de l'aide :

« Ein Großteil der bilateralen Entwicklungshilfe diene tatsächlich dazu, kurzfristige politische oder strategische Vorteile zu erlangen oder Exporte der Geberländer zu fördern. » (voir Pearson 1969, p. 22 selon Nuscheler, p. 78)

Le premier motif parle du secteur de l'APD qui est maintenu principalement par les ONGs. Le deuxième était un motif important ce que l'UE a poussé, surtout à l'époque de la guerre froide, de s'engager dans les mesures de l'aide au développement.

Les activités lancées comme aide au développement envisageaient depuis toujours des intérêts stratégiques.

2.3 Le début du partenariat de l'Union Européenne avec les ACP et les PTOM

Comme l'union débutait dans les années cinquante aux années soixante, elle entreprenait d'autres étapes dans la décennie soixante- soixante-dix.

Dans cette époque de croissance économique, l'Union introduisait la politique d'agriculture commun en 1962. Cette politique avait pour but d'égaliser ainsi que stabiliser les prix agricoles dans l'Union.

Le 20 juillet 1963, l'Union a signé le premier grand accord international d'assistance avec 18 anciennes colonies africaines. (voir http://europa.eu/abc/history/1960-1969/index_fr.htm)

Le montant d'aide destiné aux pays ACP ou PTOM est déterminé dans le FED. (voir <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12110.htm>)

2.3.1 Les États ACP (de l'Afrique, les Caraïbes et du Pacifique)

La coopération entre l'UE et les États ACP a déjà commencé avec le traité de Rome.

La coopération ne se réfère pas seulement à des aspects économiques.

Le groupe des États ACP couvre une série d'États africains, caraïbes et pacifiques qui sont subdivisés (en accord à l'annexe 6 de l'accord de Cotonou) conformément à leur développement.

Les États ACP :

Antigua & Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, RDC, Congo, Iles Cook, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, République Dominicaine, East Timor, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée Bissau, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle Guinée, Rwanda, Sainte Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Samoa, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Iles Solomon, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tonga, Trinité et Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe. (voir http://www.acpsec.org/fr/acp_states.htm)

2.3.2 Les PTOM (les pays et territoires d'outre-mer)

Les Pays et territoires d'outre-mer entretiennent des relations spéciales avec l'Union.

Les accords d'association entre l'union et les PTOM ont pour but de renforcer les relations commerciales et économiques.

Aussi, il y a des programmes d'aide visé à promouvoir la production, le développement du commerce et le développement humain, social, culturel, etc. Tous ces programmes ont comme but le développement durable dans les secteurs pertinents.

Les PTOM consistent de :

Aruba, Anguilla, Antilles néerlandaises, Bermudes, Iles Caïman, Iles Turques et Caïques, Iles vierges britanniques et Montserrat dans la région « Caraïbes » ;

Nouvelle Calédonie, Pitcairn, la Polynésie Française, Wallis et Futuna dans la région « Pacifiques » ;

Mayotte et le territoire britannique de l'océan indien dans la région « Océan Indien » ;

Groenland et St.Pierre & Miguelon dans la région « Atlantique Nord » ;

Iles Falkland, Iles de Géorgie sud et Sandwich du sud, St.Hélène, Terres Antarctiques et Australes Françaises et Territoire Antarctique Britannique dans la région « Atlantique Sud ». (voir : http://ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/regionscountriesocts_fr.cfm)

2.4 Institutions de l'aide au développement européenne

L'aide européenne est multiforme, mais il y en a deux formes qui se distinguent:

- La coopération financière technique
- L'aide alimentaire

La coopération financière technique a comme instrument principal le fonds européen de développement.

Le fonds finance des projets d'investissement, des programmes de coopération technique ou d'achats d'intrants importés nécessaires à la production industrielle. (voir Keza, p. 213)

2.4.1 La Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement donne des crédits. Des projets sont encouragés au niveau du développement régional. Cela concerne principalement des projets d'infrastructure.

Dans cette catégorie on entreprend des projets liés :

- Au transport
- Au développement des villes
- A l'expansion d'utilisation des moyens techniques, etc.

La fondation de la Banque européenne a été ancrée déjà en 1958.

Dans les années quatre-vingt-dix, la Banque a commencé à financer des projets de la nature partenariat public-privé (PPP).

La Banque est ainsi devenue le plus grand bailleur de fonds en ce qui concerne les PPP dans l'Union.

Le portefeuille de la Banque englobe 120 projets dans lesquels un montant de près de 25 milliards d'euros est engagé.

En septembre 2008, le Centre européen d'expertise en matière de PPP a été installé pour satisfaire les besoins du secteur public en réduisant les insuffisances du marché PPP. (voir http://www.eib.org/attachments/press/2008-005-feature_story_epec_fr.pdf)

2.4.2 Le Fonds Européen de Développement (FED)

Le Fonds de développement a été fondé en 1958. Il est financé des contributions des différents États membres.

Par l'instrument du Fonds Européen de Développement, il se finance l'aide dirigée vers les pays ACP ainsi que l'aide dirigée vers les pays et territoire d'outre-mer (PTOM).

Primordialement, il a été fondé pour financer l'association des colonies et territoires d'outre-mer. La majeure partie de l'argent organisé dans le Fonds se réfère aux projets qui concernent les pays d'Afrique.

Les États membres de l'Union déterminent le déroulement dans le Fonds. Ça veut dire qu'ils décident dans quels projets l'Union investit.

Les États ACP peuvent quand même proposer des projets.

Chaque FED est conclu pour une période de environ cinq ans. (voir <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12102.htm>)

Encadré 2 : Le Fonds Européen de Développement

FED	Période	Accord
Premier FED	1959-1964	
Deuxième FED	1964-1970	Convention de Yaoundé I
Troisième FED	1970-1975	Convention de Yaoundé II
Quatrième FED	1975-1980	Convention de Lomé I
Cinquième FED	1980-1985	Convention de Lomé II
Sixième FED	1985-1990	Convention de Lomé III
Septième FED	1990-1995	Convention de Lomé IV
Huitième FED	1995-2000	Convention de Lomé IV et sa révision IV bis
Neuvième FED	2000-2007	Accord de Cotonou
Dixième FED	2008-2013	Accord de Cotonou révisé

(voir <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12102.htm>)

2.5 Le Commencement de l'Aide publique au développement de l'Union européenne

L'aide publique au développement a été un thème extrêmement important pour l'Union dès ses débuts.

Dès ces débuts, il était clair que l'Union voulait se débarrasser des restrictions commerciales le plus tôt possible.

Il était alors le but de ne pas seulement réduire les restrictions commerciales entre les pays membres mais aussi entre les pays membres et les états associés comme les états ACP par exemple.

À l'époque, la France possédait encore quelques colonies. C'est pourquoi la France a voté pour un commerce sans restrictions avec les colonies aussi.

Les Pays-Bas et l'Allemagne opposaient l'idée, mais la France pouvait compter sur le soutien de la Belgique et l'Italie avec lequel l'idée était finalement adoptée. (voir Dialer, p. 45)

Dans les articles 131 à 136 dans le traité de Rome, l'association des pays d'outre-mer a été conclue. (voir Oppermann, p. 658)

En 1958, pour financer l'aide au développement, le premier Fonds Européen de Développement (FED) a été conclu.

L'association des États africains est surtout l'œuvre de la France.

La plupart des exports français à l'époque se dirigeaient vers les états africains.

Mais aussi le taux des imports venant des colonies en France était important.

Il existait un système en ce qui concernait le commerce entre la France et ses colonies.

C'est la raison pour laquelle les colonies étaient des partenaires commerciaux aussi importantes pour la France.

Mais les frais d'administration des colonies étaient très élevés. La France espérait de pouvoir les baisser en inclure les colonies dans le traité de Rome. Ces coûts d'administration devraient être payés par tous les états membres sous le prétexte de l'aide au développement.

La France, même en sachant que l'association des colonies représentait un risque pour la conclusion du traité, espérait de pouvoir maintenir une certaine position dominante dans la région qui pourrait être favorable pour le commerce.

À cause de sa bonne connaissance de la région africaine, la France comptait rester le partenaire préféré de ses colonies.

Et aussi, la France espérait de pouvoir prolonger son influence dans la région même après l'indépendance des pays. (voir Kaltefleiter, p. 63 suivantes)

L'accord de Yaoundé en était preuve de l'intention française de maintenir de l'influence dans ses (anciennes) colonies :

« Because the first Yaoundé Convention was intended by Paris to save something of the concept of the French Community as a platform for French power and influence, to that

end it seemed essential to sustain the juridical and economic principles of contractual mutuality between France and its former African colonies.” (voir Milward, p. 85)

Les Pays-Bas et l’Allemagne qui avaient été contre l’inclusion des anciennes colonies françaises de peur que la France en profite le plus avaient eu raison, cette crainte était bien fondée: la France restait le gagnant de l’Association en ce qui concerne la part du marché dans les anciennes colonies. (voir Kaltefleiter, p. 68)

Quand une bonne partie des pays devenaient indépendants en 1962, les conditions changeaient.

2.6 L’accord de Yaoundé

C’est pourquoi un accord nouvel a été conclu à Yaoundé, la capitale du Cameroun, le 20 juin 1963. Il entrerait en vigueur en 1964.

Depuis 1963, l’UE a signé un grand nombre d’accords avec les pays ACP. (voir Dialer, pp. 47 suivantes)

Dans cet accord qui était dénommé de Yaoundé I, il a été conclu que le système préférentiel devrait être soutenu.

Les pays signataires de l’accord de Yaoundé I s’appelaient « l’Association des Etats Africains et Malgache » (AEAM). (voir Milward, p. 82)

Mais les partenaires du contrat incluraient plus de biens commerciaux qu’auparavant dans le contrat. Et aussi, l’assistance technique a été inclut dans le contrat, ce qui n’était pas le cas auparavant.

La durée du traité a été fixée de cinq ans.

Dans l’accord de Yaoundé I, l’UE et les autres pays signataires mettaient fin à des impôts douaniers et des limitations au commerce en ce qui concernait neuf produit de l’agriculture. (voir Raffer/Singer, p. 99)

2.7 L'aide au développement de l'UE dans les années 1970

2.7.1 L'accord de Yaoundé II

L'accord de Yaoundé II a été conclu en 1971. (voir Raffer/Singer, p.99)

Les pays signataires étaient alors dénommés de « Pays ACP ». (voir Milward, p. 90)

Ile Maurice a adhéré en 1972.

L'objectif de cet accord a été de diminuer l'influence des pays francophones. (voir Raffer/Singer, p. 99)

Cet accord promettait aux pays africains francophones étant indépendant depuis peu des flux financiers importants.

Les conventions de Yaoundé n'ont pas établie une union douanière mais une zone de libre-échange entre six pays européens et dix-huit pays africains. (voir Keza, p. 218)

Les conditions pour l'aide au développement de l'UE ont changé dans les années soixante-dix.

La Grande-Bretagne a adhéré en 1973 à la CEE. De cette manière l'UE s'est vue confrontée avec la situation qu'une autre ancienne puissance coloniale est devenue membre. Les conditions commerciales qui ont été adeptes pour les colonies de la France, devaient maintenant aussi être appliquées aux anciennes colonies de la Grande-Bretagne. (voir Dialer, pp. 49 suiv.)

« At the time of British membership application in 1967 it had been made clear by the Foreign Secretary, George Brown, that former British territories in Africa which wanted to sign agreements with the Community were free to do so, a statement repeated by the Chancellor of the Exchequer, Anthony Barber, in Luxembourg at the end of June 1970.

[...]

The Hague summit meeting of the heads of state of the EC member-states in December 1969 had decided to open negotiations with the United Kingdom in respect of its

application for membership of the European Community. Those negotiations by the close of 1971 had reached a point where British accession looked probable. If it came about, the new entrants to the European Community would become members on 1 January 1973 and a third Yaoundé Convention would be negotiated to start operations in 1975.

[...]

The organic entity that France had sought to build was now faced with housing a much more populous set of African states, some of them more developed than their francophone counterparts, all of them to varying degrees Anglophone, most of them inspired by the British model of seeking trade and income wherever it was to be found and not necessarily solely with the metropole [...] (voir Milward, pp. 87 suiv.)

Cette citation montre bien la pluralité des défis avec lesquels la CEE s'est vue confrontée avec l'adhésion de la Grande-Bretagne.

En outre, les membres de la CEE se sont généralement intéressés à l'expansion des accords.

Les Etats ACP devraient être considérés comme des partenaires égaux avec de mêmes droits et devoirs dans un accord réformé.

C'est pourquoi la Commission voulait établir un programme de stabilisation d'exportation ainsi qu'une fin de la réciprocité des préférences.

Un facteur de politique mondiale important qui a influencé la situation de manière importante, était la crise des matières premières et du pétrole en 1973.

Les négociations concernant Lomé I sont ressorties de ces événements. Les premières négociations concernant Lomé I avaient lieu en juillet 1973 à Bruxelles. Après cela une conférence en Jamaïque a suivi. Celui-ci a été introduit par les Etats ACP. (voir Dialer, pp. 49 suiv.)

2.7.2 L'accord de Lomé I

Principalement, c'était l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'UE en 1973 qui avait comme conséquence la première convention de Lomé avec quarante-six pays ACP comme signataires et neuf états membres de la CEE. (Voir Keza, p. 219)

Les négociations de Lomé ont été conclues le 28 février de 1975 à Lomé, la capitale de Togo.

Certains confirment l'opinion que le fait d'avoir signé le traité dans un pays francophone montre que, à partir de Lomé I, l'influence des pays francophones haussaient à nouveau. (voir Raffer/Singer, p.99)

Ce contrat est également entré en vigueur pour la durée de cinq ans.

L'accord de Lomé a été renouvelé trois fois :

- Lomé II, en 1979
- Lomé III, en 1984
- Lomé IV, en 1989

Les objectifs des accords de Lomé étaient à la fois :

- Préférence commerciale
- Aide au développement
- Mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation

Ces objectifs sont dits contradictoires par certains auteurs. (voir Keza, p. 220)

Pour implémenter ces plans politiques,

Le contrat de Lomé comprenait les mesures suivantes:

- Création du système Stabex (concours financier visant la stabilisation des recettes des exportations)
- Création du système Sysmin pour les produits miniers
- Libre accès des produits des pays ACP à des marchés de l'UE (pas mutuellement)
- Création d'institutions communes
- Soutien technique et financier

Le contrat a visé un renforcement des relations en association.

On pouvait reconnaître cela au fait que les Etats ACP pouvaient présenter des propositions en ce qui concernait l'application des flux d'aide.

Mais la décision sur le versement de l'argent reste avec la comite du FED.

Cela montre une hiérarchie tout à fait claire. Les hiérarchies efficaces de l'époque coloniale ont été maintenues ainsi essentiellement.

Une grande amélioration par rapport à des accords précédents a représenté le système Stabex. Ce système a concerné l'exportation des matières premières. Si les prix mondiaux pour certaines matières premières devaient descendre, l'UE compenserait les Etats ACP financièrement. Le système s'est référé principalement à des matières premières, à des produits agricoles et à d'autres produits primaires comme l'arachide, le coton, le cacao, le caoutchouc, etc.

« Toutefois, certains produits concurrents de la production de la CEE, comme les fleurs coupées, la viande bovine, certains fruit et légumes, ne relèvent pas du Stabex. Le sucra canne, concurrent de la betterave à sucre européenne, fait l'objet d'un accord spécial. »
(voir Keza, p. 221)

Cette citation montre un certain protectionnisme de la part de l'UE.

Avec Lomé IV, l'Union entrait dans un dialogue avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International pour leur garantir la compatibilité de ses accords avec les pays ACP avec l'ajustement structurel des Ifis.

Un autre nouveau tournant lors de Lomé IV était le fait que la mention des droits de l'homme précédait l'accord. (voir Keza, p. 221 ; Gruner, p. 18)

2.8 L'Accord de Cotonou

La situation géostratégique ayant changé après la chute du mur de Berlin et la fin du communisme, ils se présentaient plusieurs raisons pour adapter la convention de Lomé I, ce qui menait à la convention de Cotonou. (voir Debrat/Gabas/Hugon, pp. 26 suiv.)

En avril de 2003, l'accord qui a été conclu entre les 25 pays de l'UE et les 77 pays de l'ACP est entré en vigueur.

Cet accord a été conclu à Cotonou, la capitale de Bénin, en juin 2000.

L'accord mettait fin au système de Stabex et Sysmin.

Pour aligner les économies des Pays ACP avec les directives de l'OMC, des ajustements de libéralisation étaient effectués. (voir Raffer/Singer, p. 113 suivantes)

La convention de Cotonou « reposait sur le constat suivant :

- Les principes de non-réciprocité des avantages commerciaux entre l'Union européenne et les pays ACP et de discrimination entre les pays ACP et les autres pays en développement, inscrits dans la convention de Lomé, forgeaient un régionalisme incompatible avec le multilatéralisme de l'OMC
- De nombreux pays européens voudraient normaliser leurs relations avec les anciennes colonies et, au nom de cette normalisation s'orienter vers les nouveaux marchés porteurs ou privilégier les seuls pays les plus pauvres éventuellement non-membres des ACP
- Les pays ACP se sont différenciés et ont des positions divergentes. Les Caraïbes voudraient s'intégrer à l'Aléna et ne pas rater le coche de son élargissement, tandis que l'Afrique du Sud, membre à statut restreint de la Convention de Lomé, négocie un accord de libre-échange qui peut servir de modèle. »

(voir Debrat/Gabas/Hugon, p. 27)

2.8.1 APE (Accords Partenariat Économiques)

Quelques pays ACP ont conclu des accords partenariat économiques avec l'UE.

L'idée de ces accords était introduite lors de la convention de Cotonou.

Les accords divisent les pays ACP ; c'est un fait qui a été discuté lors du dernier sommet - le sixième - de l'UE avec les pays ACP à Ghana qui s'est déroulé en octobre 2008. (voir www.voanews.com/french/archive/2008-10/2008-10-03-voa4.cfm)

Selon le département du développement économique durable les accords portent sur :

« L'accord de partenariat ACP-UE, signé à Cotonou en juin 2000 (accord de Cotonou), prévoit la conclusion entre les ACP et l'UE de "nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC, en supprimant progressivement les entraves aux échanges entre elles et en renforçant la coopération dans tous les domaines en rapport avec le commerce" (article 36, paragraphe 1). A cet égard, des accords de partenariat économique (APE) seront négociés au cours de la période allant de septembre 2002 au 31 décembre 2007. Conformément à l'article 37, paragraphe 5 de l'accord de Cotonou, les négociations des APE seront engagées avec les pays ACP qui s'estiment prêts à le faire, au niveau qu'ils jugent approprié et conformément aux procédures acceptées par le Groupe ACP, en tenant compte du processus d'intégration régionale entre les Etats ACP. »

(voir www.acp.int/fr/epa/ORIENTATIONA%20ACP_POUR_LES_NEGOCIATIONS_DES_APE.pdf, p. 1)

2.8.2 Les Principes de la Convention de Cotonou concernant les APE

- **APE essentiellement axés sur le développement durable :** Comme 40 des 78 des pays ACP sont des pays moins avancés, la convention vise à améliorer les conditions de vie à long terme.
- **Unité et solidarité ACP:** à cause du grand nombre des acteurs dans l'APD, il est recommandé aux pays ACP de se présenter unifiés pour renforcer leur position de négociation
- **Préservation et amélioration des acquis de Lomé :** Il faut éviter que la position d'un état ACP s'aggrave en ce qui concerne ses relations commerciales avec l'UE.

- **Compatibilité avec les règles de l'OMC** : La compatibilité avec les résultats respectifs des négociations de l'OMC est introduite à la Convention de Lomé.
- **Traitement spécial et différencié** : Selon ce principe, le traitement spécial des pays ACP est déclaré comme fait bien entendu de la part de l'UE.
- **Flexibilité**: Le principe de la flexibilité signifie d'une part la flexibilité que garantit l'UE vers les pays ACP et d'autre part la flexibilité que l'UE tente à « insuffler » dans les négociations de l'OMC « pour que les futurs APE soient compatibles avec celles-ci. »
- **Viabilité** : Les APE doivent être gérés de la manière la plus positive pour les ACP et les coûts d'adaptation doivent être minimisés.
- **Cohérence** : L'UE vise à modeler les APE de façon à ce qu'ils conviennent le plus possible à d'autres secteurs politiques ainsi qu'aux négociations avec d'autres acteurs multilatéraux comme l'OMC par exemple.
- **Priorités de l'intégration régionale**: Les APE ont pour but de mieux intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale. Pour y arriver, il est exigé des pays ACP d'avancer ses processus d'intégration régionale.
- **Légitimité** : Le processus des négociations des APE doivent être accompagnée d'autres mesures pour que les APE gagnent l'établissement de leur légitimité dans les pays ACP.
- **Additionnalité des ressources au titre de l'ajustement** : L'adaptation des APE sera un processus plutôt dur pour les ACP qui pourra causer des problèmes comme les pertes de revenu ou le chômage élevé. Pour aider les ACP à faire face aux réformes des structures des productions et des capacités institutionnelles inévitables, l'UE concède à fournir des ressources additionnelles aux pays ACP. En plus, les négociations doivent atteindre le but de la création d'un nouvel cadre économique et commercial dans les pays ACP ainsi qu'attirer des investissements étrangers directs (IED).

(voir http://www.acp.int/fr/epa/ORIENTATIONS%20ACP_POUR_LES_NEGOCIATIONS_DES_APE.pdf)

2.9 Critique de l'aide au développement de l'UE

« Ainsi, l'aide européenne, la plus généreuse avec près de 60 % du total mondial, est complètement inopérante dans la mesure où l'Europe, avec son dispositif de coopération (les accords de coopération) et son arsenal protectionniste (subventions à l'exportation, etc.) reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre aux états pauvres par le biais de l'aide publique au développement. »

Les pactes de l'UE avec les pays ACP sont ainsi vus comme prolongement des relations coloniales. (voir Keza, pp. 215 suiv.)

« D'ailleurs, ce comportement, illustration d'un certain « état d'esprit des Occidentaux à l'égard des États dits sous-développés », est qualifié d'hypocrisie par Stiglitz (2002, p. 31) et dénoncé comme tel par celui-ci dans les termes suivants :

« [...] Les États d'Occident ont poussé les pays pauvres à démanteler leurs barrières douanières, mais ils ont conservé les leurs, empêchant ainsi les pays en développement d'exporter leurs produits agricoles et les privant d'un revenu d'exportation dont ils avaient désespérément besoin.

[...] Dans le cas de l'Union Européenne, l'aide est donc destinée à maintenir des zones privilégiées d'approvisionnement en matières premières et à obtenir des nouveaux marchés pour les produits européens. [...] » (voir Keza, p. 216)

« The EU embraced neoliberalism fully : privatization, liberalization, supporting the Washington Consensus and express political conditionality became part and parcel of Lomé.

[...] The continuous dilution and undermining of Lomé was used against it.” (voir Raffer/Singer, p. 105)

De ces critiques, il se voit clairement que le système des accords avec les pays ACP n'est peut-être pas le partenariat entre des partenaires égaux comme l'UE insiste à manifester.

3. APD française

Bien que le focus de ce travail soit sur l'aide au développement de l'UE, il faut bien examiner l'aide publique au développement de la France pour certaines raisons.

La France a insisté pour que ses (anciennes) colonies aient des conditions favorables en ce qui concerne l'aide au développement de l'UE. C'est à cause des initiatives françaises que les pays ACP ont des relations spéciales avec l'Union.

Et la France représente un donateur important – dans quelques cas, le montant de l'aide au développement français reste encore très élevé. Ce montant n'est plus aussi important que dans l'époque juste après l'indépendance des colonies africaines, mais les flux financiers français représentent encore une certaine stabilité financière pour les pays.

Parmi les pays donateurs, la France représente un donateur important.

En 2007, la France était au troisième rang des donateurs du CAD à cause du volume d'aide versé par la France. (voir CAD 2008, p. 10)

« L'Aide publique au développement (APD) française s'établit en **2004 à 6,8 milliards d'€ (+6% par rapport à 2003)**. Traduits en dollars par l'OCDE, la France se situe à 8,5 milliards de \$, au 3^e rang entre le Japon et le Royaume Uni.

L'APD française représente 0,41% de la richesse nationale du pays. Le Président de la république s'est engagé à ce qu'elle atteigne **0,5% en 2007** et **0,7% en 2012**. La France est au 7^e rang des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. »

(voir Conférence euro-africaine sur les Migrations et le Développement, p. 4)

3.1 Direction principal de l'aide française au développement

L'APD française s'appuie sur les relations de la France avec ses anciennes colonies.

Ces relations de la France avec les pays d'Afrique se concentrent sur les pays de l'Afrique sub-sahariens et spécialement sur les pays de la zone franc. (voir: Daidj, pp. 31 suiv.)

Ce qu'on peut constater lors de l'examen des pairs de l'OCDE, c'est que la majorité des dix premiers pays bénéficiaires de l'APD française vient du continent africain :

3.2 Les dix plus grands bénéficiaires selon l'examen des pairs de l'OCDE

Encadré 3 :

Dix bénéficiaires de l'APD française brute, Moyenne de 2005-06 (USD m)	
Nigéria	1.741
Irak	713
Congo, Rep.	676
Maroc	355
Cameroun	291
Mayotte	273
Algérie	251
Sénégal	249
Tunisie	222
Chine	186
Source: CAD – Examen par les pairs, 2008	

Ce tableau montre la direction de l'APD française en ce qui concerne les pays bénéficiaires.

Les chiffres présentés dans le tableau représentent une moyenne des années 2005-06, comme publiée dans l'examen des pairs.

Il se voit clairement que la plupart des pays sont situés en Afrique.

Ça renforce l'argumentation déjà présentée dans le chapitre précédent qu'une bonne partie des raisons pour lesquelles la France s'est engagée dans l'APD ont à voir avec la maintenance de l'influence sur ses anciennes colonies.

3.3 L'importance des liens avec la France pour le Sénégal

3.3.1 Les relations de la France avec le Sénégal en termes de l'aide au développement

Le 11 décembre 2008, la France a annoncé de fournir un prêt exceptionnel de 125 millions d'euros au Sénégal, versé en deux tranches.

Ce prêt a été mobilisé sous la condition que le Sénégal continuera de coopérer avec le FMI et d'implémenter des réformes en accordance avec les principes du Fond. En plus, le versement du prêt nécessitait l'approbation du Fonds.

La mise en œuvre de l'action ne se faisait qu'avec le consentement du FMI et tous les autres bailleurs de fonds au Sénégal.

L'objectif du prêt est d'assister le Sénégal en termes macroéconomiques.

Actuellement, le Sénégal est le cinquième bénéficiaire de l'APD française en termes de classement des pays bénéficiaires.

Les quatre premiers bénéficiaires sont le Cameroun, le Maroc, le Mali et l'Algérie. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/relations-economiques_3538/pre-exceptionnel-125-millions-euros-france-au-senegal-11.12.08_69380.html)

En regardant l'examen des pairs de l'OCDE et en le comparant aux cinq premiers pays bénéficiaires du présent, il se voit que les pays africains restent prioritaires en relation avec l'APD française.

3.3.2 Les relations de la France avec le Sénégal en termes économiques

« Sur le plan commercial, la France est le premier fournisseur et le deuxième client du Sénégal : environ 250 entreprises françaises y sont implantées, réalisant un chiffre d'affaires de 1,7 Mds € et employant plus de 22 000 salariés. Les exportations françaises se sont élevées à 666 M€ en 2006, avec notamment une augmentation de la vente des véhicules automobiles, d'équipements électriques et électroniques, d'équipements du foyer. Les importations françaises, essentiellement composées de produits agro-alimentaires, ont atteint 101 M€.

La coopération commerciale est appelée à être renforcée, la France possédant des marges de progression, notamment en cas de signature de grands contrats. » (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/rerelations-economiques_3538/index.html)

Cette citation montre que la France n'est pas seulement un donateur important en ce qui concerne le Sénégal, mais aussi un partenaire important dans des relations économiques.

« Historiquement, l'aide française est née, on le sait, de la volonté d'éviter les ruptures de la décolonisation. De ce fait, elle faisait partie d'un ensemble de relations bilatérales – commerce, entreprises, investissements français – qui avaient créé des positions de monopole (commerce lié, prépondérance d'investissements privés français, compagnies pétrolières, monopole linguistique, réseau de conseillers et d'assistants techniques...) » (voir Coussy, p. 55)

C'est la raison pour laquelle on regarde brièvement l'histoire du régime français colonial et les degrés respectifs de son expansion :

3.4 Histoire du régime français colonial

La France, qui avait depuis longtemps eu des conquises des territoires d'outre-mer, passait « d'une société exclusivement hexagonale à un environnement impérial » dans la période de 1871 à 1931. (voir Blanchard/Lemaire, p. 6)

En 1950, les pays coloniaux représentaient 60 % du commerce extérieur français. (voir Debrat/Gabas/Hugon, p. 22)

Dans les années soixante-dix, la France réussissait à diriger des flux d'aide européenne vers ses anciennes colonies en Afrique.

Ces flux étaient bien plus importants que les flux français au même temps.

Après l'indépendance des plusieurs pays en Afrique subsaharienne, le continent restait le continent le plus aidé de la part de la France.

Depuis l'Indépendance, 50 % de l'aide bilatérale française y ont été dirigés. L'aide allant dans ces pays avait donc une fonction stabilisante. (voir Debrat/Gabas/Hugon, p. 23)

3.5 Zone de Solidarité prioritaire

En 1998, la ZSP a été créé.

La ZSP est la zone de solidarité prioritaire.

C'est une « zone définie par le gouvernement français en février 1998 comme celle où l'aide publique, engagée de manière sélective et concentrée, peut produire un effet significatif et contribuer à un développement harmonieux des institutions, de la société et de l'économie. La liste des pays appartenant à la ZSP est révisée lors des réunions du CICID.

Elle se compose d'une cinquantaine de pays (dont une forte majorité de pays africains) parmi les moins développés en termes de revenus, n'ayant pas accès au marché des capitaux et avec lesquels la France entend nouer une relation forte de partenariat dans une perspective de solidarité et de développement durable. » (voir Gabas, 2005, p. 11)

La France a créé en 1998 une Zone de solidarité prioritaire (ZSP) dans le but de concentrer davantage l'aide française sur un nombre limité de pays. Depuis 2004, la ZSP est composée de 55 pays comprenant les anciens pays « du champ » (principalement les ex-colonies françaises d'Afrique) et d'autres pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient, de la péninsule indochinoise, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que l'Afghanistan à titre provisoire. Dans la Zone de solidarité prioritaire, les objectifs principaux de la politique française visent à contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

« La ZSP compte 43 pays africains sur un total de 55 pays et, en 2006, 70 % de l'aide française bilatérale allouable a été consacrée à l'Afrique, dont 58 % à l'Afrique subsaharienne [...]. Ceci concorde avec l'engagement réaffirmé par la France d'accorder les deux tiers de son aide à l'Afrique, afin d'y soutenir la réalisation des OMD et en raison des relations historiques fortes avec ce continent. » (voir CAD 2008, p. 47)

3.6 La Zone Franc

« Le Franc CFA a été créé en 1945. Actuellement, les accords de coopération monétaire entre les pays membres de la zone franc reposent sur trois traités internationaux signés entre la France et, respectivement, les huit pays membres de l'Union monétaire ouest africaine, les six pays membres de l'Union monétaire de l'Afrique centrale et l'Union des Comores. Ces accords ont été complétés en 1994 par les traités créant l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et la Commission économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). » (voir CAD 2008, p. 29)

3.7 Les institutions de l'APD française

En ce qui concerne les institutions de l'APD française, l'examen des pairs de l'OCDE constate que :

« La réforme du dispositif institutionnel entamée en 1998 a conduit à l'intégration des services de l'ancien ministère de la Coopération au sein du ministère des Affaires étrangères, à la mise en place d'une coordination interministérielle (CICID) et à la désignation de l'Agence française de développement (AFD) comme « opérateur pivot ». La réforme a été poursuivie en 2004-05, mais environ un tiers des engagements de l'aide bilatérale restait mis en œuvre par d'autres acteurs que l'AFD en 2006. » (voir CAD 2008, p. 24)

L'examen conseille aux autorités françaises d'entamer encore plus de réformes pour que le système se présente moins complexe et les responsabilités opérationnelles soient clarifiées.

3.7.1 Le Secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie

Le secrétaire est délégué auprès du ministre des affaires étrangères et européennes.

Toutes les affaires qui ont à voir avec le développement, la coopération et la francophonie et qui sont confiés au secrétaire de la part du ministre, sont traitées par le secrétaire.

3.7.2 Le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID)

Ce comité rassemble tous les ministres qui jouent un rôle dans l'aide au développement sous la présidence du Premier ministre.

Ces ministres concernés par l'APD sont : Affaires étrangères et européennes, Finances, Immigration et co-développement, Éducation, Recherche, Intérieur, Défense, Environnement, Coopération, Budget, Commerce extérieur, Outre-mer.

Le CICID s'est réuni à plusieurs occasions depuis ses débuts.

C'est aussi le CICID qui a défini la ZSP (en définant ses contours) et qui a mené la réforme de la zone en 2004/2005. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html)

Le Co-Secrétariat du CICID se réunit une fois par mois en présence de l'Agence Française au Développement, et, depuis 2007, aussi en présence des ministères de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIDS) pour les sujets co-développement.

Le Co-Secrétariat du CICID est assuré par la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGPTE), du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MINEFE).

3.7.3 La Conférence d'orientation stratégique et de programmation (COSP)

La Conférence d'orientation stratégique et de programmation regarde tous les acteurs publics de l'aide au développement en France. Les réunions de cette conférence sont présidées par le ministère chargé de la coopération.

La conférence, en validant les conditions du partenariat et formant une indication budgétaire des ressources, donne des implications politiques au CICID. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html)

3.7.4 La Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID)

A partir d'assurer le Co-sécrétariat d CICID, la DGCID a plusieurs fonction de coordination :

- La définition des stratégies sectorielles de l'aide française et les collaborations avec les acteurs multilatéraux
- Mener les négociations européennes et internationales
- La garantie du suivi de l'action internationale des organisations non gouvernementales
- Le soutien des actions des collectivités territoriales dans le cadre de la coopération.
(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html)

3.7.5 La Direction générale du Trésor et des politiques économiques (DGTPE)

La direction est installée au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Elle entretient toutes les relations bilatérales et multilatérales de grande importance :

- Traitement des questions relatives à l'endettement avec le secrétariat du Club de Paris
- Gestion de la coopération monétaire avec les pays de la zone Franc
- Gestion de la coopération financière (Aides budgétaires globales) avec les pays ACP
- Entretenir des relations avec les pays émergents, et des politiques commerciales (négociations sur le développement dans le cadre de l'OMC)
- Déclaration de l'APD française au CAD
(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html)

3.7.6 Agence française de Développement

La tutelle sur l'AFD est exercée par le ministre de l'économie et des finances et le ministre des affaires étrangères et européennes.

L'AFD est à la fois une institution financière spécialisée et l'institution entretenant des dialogues avec les acteurs multilatéraux et bilatéraux.

Les actions de l'AFD se concentrent dans les pays de la ZSP.

Les grands objectifs dans le travail de l'AFD représentent :

- La suivie de l'atteinte des Objectifs Mondiaux pour le Développement (les OMD)
- La promotion de la croissance économique
- La préservation des biens publics mondiaux

(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html)

Pour achever ses buts, l'AFD a comme instruments :

- les prêts
- les subventions-projets
- les aides budgétaires globales
- les contrats désendettement-développement

Sa filiale, PROPARCO, Promotion et participation pour la coopération économique, s'occupent des besoins du secteur privé en prêtant de l'argent aux conditions du marché privé.

La gestion du Fonds Français pour l'environnement mondial par délégation du MINEFE, représente une autre tâche de l'AFD. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html)

3.7.7 L'agence française de développement au Sénégal

Le travail de l'Agence française de développement au Sénégal se pose sur trois axes :

- Le premier axe : l'amélioration de la compétitivité des entreprises (secteur productif)
- Le deuxième axe : soutenir l'aménagement du territoire par le financement d'infrastructures et un appui aux collectivités locales
- Le troisième axe : le secteur éducatif

Les mesures incluses dans le premier axe ont pour but d'accroître la compétitivité des entreprises et leur mise à niveau, spécialement dans le domaine des sujets environnementaux. Les programmes du deuxième axe sont conduits en collaboration avec le FMI et visent l'amélioration de services de base.

Avec l'implémentation du troisième axe, l'AFD soutient des programmes comme celui de l'éducation dans les banlieues de Dakar par exemple.

En outre des axes principaux, l'AFD entretient un nombre de projets qui ont pour but principal le soutien du secteur rural :

« Au-delà de ces 3 axes de concentration, l'AFD poursuivra un suivi actif du secteur rural et agricole, pour lequel l'AFD souhaite préserver sa capacité d'appréciation.

C'est pourquoi la dimension rurale est prise en compte dans les axes de concentration choisis, de la manière suivante :

I) Un appui aux communautés rurales dans le cadre du programme de développement local (projets ADDEL et vallée du fleuve Sénégal)

II) La poursuite du « projet d'appui à la compétitivité d'une agriculture compétitive et durable » initié par le ministère français des Affaires étrangères

III) Un soutien à la compétitivité des entreprises rurales (par diffusion géographique des programmes de mise à niveau)

IV) Le financement des grandes filières agro-industrielles

V) Une veille active sur le secteur. »

(voir <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/AFD-Senegal.pdf>)

3.7.8 France Coopération International

Ce groupement a été créé en 2002 par le ministère des affaires étrangères et réside sous la tutelle de ce ministère et de celui de la fonction publique.

Ce groupement est chargé de la facilitation de la présence française lors des missions des assistances techniques de courte ou moyenne durée.

Il donne du soutien aux acteurs français publics ou privés qui travaille sur des financements multilatéraux. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html)

3.8 Motifs principaux de l'APD française

3.8.1 La coopération en termes de recherche scientifique

Comme les pays industrialisés ne se contentent plus d'exporter leurs technologies aux pays en voie de développement, ils soutiennent aujourd'hui le développement des capacités pour la recherche scientifique dans les pays du sud.

La France a depuis longtemps accueilli des étudiants étrangers. Selon Vernières et Winter (p. 137) le nombre d'étudiants étrangers en France a passé de 110.000 en 1980 à 180.000 en 2002.

La coopération en termes de recherche scientifique englobe aussi les coopérations interuniversitaires et l'entretien de deux grands organismes de recherche spécialisés, l'IRD (Institut de recherche pour le développement) et le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Tous les deux organismes représentent des héritages de la période coloniale. L'IRD entreprend des recherches de base sur des facteurs socioculturels et les ressources des pays en voie de développement, tandis que le Cirad s'occupe de la recherche agronomique. (voir Vernières/Winter, p. 141)

3.8.2 La coopération culturelle de la France

Dans les organisations internationales, la relation entre « culture » et « développement » n'est pas un thème de priorité.

La France entretient des acteurs comme l'Association française d'action artistique (l'Afaa). Cette association qui a été fondée originalement en 1922, reste l'acteur français le plus important dans le domaine culturel. L'Afaa a été fusionnée avec l'Association Afrique en Créations en 2000.

Au début, l'objectif de l'Association n'étant que la diffusion du patrimoine français à l'étranger, ses programmes ont élargies et se dirigent aujourd'hui aussi à l'ingénierie et aux échanges à long termes de professionnels entre les entreprises françaises et les entreprises spécialement dans la ZSP.

L'association « Culture et développement » qui a été fondée en 1960 donne de l'assistance technique au développement culturel en Afrique

En plus, la France entretient 151 centres ou instituts culturels dans les pays du monde. (voir Ladousse, p. 157)

3.9 La France et l'aide multilatérale

Du point de vue statistique, la proportion de l'aide bilatérale dans l'APD française, reste très élevée. Coussy dénomme cette partie de 69 % en 2004.

Entre 1993 et 2001, la France devait modifier ses principes d'APD pour qu'elle soit compatible avec les principes des Ifis. De ces mesures, le montant de l'APD française est baissé. Le taux de l'APD française déclinant, la partie de l'aide rentrant dans l'APD de l'UE a connu une hausse relative.

La dévaluation du franc CFA figurait comme un des plus dures mesures sur la France et les pays de la zone franc en Afrique. La dévaluation avait comme objectif de baisser les déficits croissants des comptes extérieurs et des finances publiques des pays africains de la zone.

Même si ce n'était pas le but explicite de la dévaluation, elle menait à une baisse de l'APD française, tout comme le faisait la doctrine Balladur qui a été franche sur l'intention de réduire l'APD. (voir Coussy, pp.57 suiv.)

La doctrine Balladur a été une « ligne de conduite édictée par le gouvernement Balladur en 1993 selon laquelle la France n'intervient plus que dans le cadre des accords multilatéraux passés avec les organismes internationaux. (voir Gabas, 2005, p. 9)

L'aide française a baissé de 7 915 millions de dollars à 4 105 million de dollars entre 1993 et 2000 ce qui a été dû à une chute dans le montant de l'aide bilatérale. (voir Coussy, p. 59)

Plus tard, à partir de 2000, la France devait corriger ses statistiques de l'aide au développement qu'elle reportait au CAD.

Dès cette période, les flux financiers que la France verse en direction de la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie ne sont plus comptabilisés dans les statistiques officielles de l'APD française.

Avant 2000, la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie étaient les premiers pays bénéficiaires de l'APD française.

Depuis des années, quelques membres du CAD avaient déjà demandé pour que l'APD au compte des territoires d'outre-mer ne soit plus comptabilisée.

Aujourd'hui, il n'y a que l'aide française vers Mayotte et Wallis-et-Futuna qui est comptabilisé au titre du CAD.

Cette correction statistique causait aussi une baisse de l'APD française depuis l'an 2000. (voir Debrat/Gabas/Hugon, p. 29)

Encadré 4 :

Évolution des contributions françaises aux aides multilatérales (1993-2000)

(en millions de dollars courants et en %)

	1993	2000
Total	1.761	1.276
Union Européenne	835	791
IDA (a)	430	238
Banque régionale de développement	212	84
Agences de l'ONU	168	125
Union européenne (total)	47,40%	62,30%
IDA (total)	24,40%	18,70%
BRD (total)	12,00%	6,60%
Agences de l'ONU (total)	9,50%	9,80%
Total sans l'Union européenne	926,00%	479,00%
IDA (total sans Union européenne	46,40%	49,70%

(a) International development association (Association internationale de développement)

Source: Calculs sur la base des chiffres du CAD de l'OCDE

(voir Coussy, p. 61)

Ce tableau montre très bien l'argument expliqué en haut : Comme le montant total de l'APD française a baissé de 1993 à 2000, sa part relative a parfois accrue. En 1993, l'APD française totale à l'UE était 835 millions de dollars, en 2000 elle ne représentait que 791 millions de dollars. Mais le pourcentage est augmenté de 47,4 à 62,3. (voir Coussy, p. 61)

« L'UE devient le destinataire majoritaire de la contribution française aux aides multilatérales. » (voir Coussy, p. 65)

3.9.1 Réductions de dette

D'après Raffinot et Rosellini, la France a accordé des allègements de dettes dans un cadre bilatéral depuis une quinzaine d'années (voir Raffinot/Rosellini, p. 79) avant de consentir des allègements de dettes dans le cadre du Club de Paris – un groupe informel d'États créanciers créé en 1956. Puis, elle s'est alignée avec l'initiative PPTE. Cette initiative qui a été mise en place en 1996 englobe une quarantaine de pays pour lesquels les critères suivants du FMI et de la Banque Mondiale sont applicables : « une dette « insoutenable » (rapport du volume de la dette compris entre 200 % et 250 % du PIB, rapport du service de la dette aux exportations compris entre 20 % et 25 %) et un PIB annuel par habitant inférieur à 875 dollars. » (voir Gabas, 2005, p. 10)

À partir de 2001, elle a commencé de lancer sa propre initiative qui représente un volet bilatéral français de l'initiative PPTE. Le premier pays de profiter d'un « Contrat de désendettement et de développement (C2D) » était le Mozambique en 2001.

Premièrement les auteurs montrent dans ce chapitre comment l'allègement de dettes peut entrer dans l'APD valable au titre du CAD :

« Une réduction de dette pour les années futures peut être enregistrée de deux façons dans les budgets ou dans les balance des paiements. La première consiste à la considérer comme un don destiné à effectuer un remboursement anticipé du principal. La seconde consiste à enregistrer, l'année après l'année, un don destiné à financer le service dû. Du point de vue financier, cela revient exactement au même. [...] De plus, si les annulations de dette sont conditionnelles (accordées chaque année et non une fois pour toutes), les créanciers conservent un moyen de pression sur le pays tout au long de la période de remboursement,

et pas seulement au moment de l'annonce. C'est pourquoi les créanciers sont généralement favorables au second mode d'enregistrement (qui est retenu pour l'initiative PPTE). [...]

Cela est valable en termes de flux financiers. En revanche, en ce qui concerne l'enregistrement d'une réduction de dette en tant qu'aide publique au développement (APD), la logique ne peut pas être la même. Pour une part, les réductions de dette concernent des prêts à conditions suffisamment douces pour être considérées comme de l'APD. Il serait donc illogique de les compter deux fois en tant qu'APD (une fois lorsque le prêt a été accordé, une seconde fois lorsqu'il est annulé). » (voir Raffinot/Rosellini, p. 80)

Dans ce cadre, l'allègement de dette de la part de la France au Sénégal montait à une somme de 440 millions d'euros dans la période de 1994 à 2002. (voir Raffinot/Rosellini, p. 83)

En général, l'aide hors des réductions de dette baissait depuis 1993. La baisse de l'aide hors de réduction de dette n'est pas compensée par la mise en compte du montant des réductions de dette.

La mise en compte des sommes respectives des réductions de dette dans l'APD totale s'appelle l'additivité. (voir Raffinot/Rosellini, p. 88)

Le tableau suivant montre que, dans le cadre de l'APD française, l'additivité n'a pas été respectée que dans les cas de certains pays bénéficiaires comme le Burkina-Faso, la Mauritanie et le Bénin. (voir Raffinot/Rosellini, p. 89)

Encadré 5 : L'APD française hors réduction de dette avant et après la période des réductions de dette		
Pays	Avant	Après
Côte-d'Ivoire	2.309	1.279
Sénégal	2.003	1.813
Cameroun	1.476	837
Mali	1.132	877
Madagascar	1.101	1.024
République centrafricaine	1.031	488
Niger	903	741
Burkina-Faso	836	852
République démocratique du Congo	783	525
Tchad	762	716
Togo	483	393
Mauritanie	472	522
Bénin	360	551
Bangladesh	304	256
Comores	258	178
Mozambique	188	362
Soudan	132	38
Nicaragua	87	15
Myanmar	80	18
Jordanie	65	141
Yémen	64	144
Guinée équatoriale	64	88
Tanzanie	63	164
Malawi	37	46
Ouganda	34	60
Honduras	29	27
Sierra Leone	22	31
Cambodge	13	254

Source: calculs des auteurs, à partir des données du CAD (en millions de dollars constants de 2001), (voir Raffinot/Rosellini, p.90)

3.10 Critique de l'APD française

Comme Tinturier l'explique, la France n'a jusqu'à présent pas su de s'adapter adéquatement aux évolutions qui se sont déroulées en Afrique depuis l'indépendance des anciennes colonies.

Il parle même d'une incapacité qui s'est manifestée depuis des années soixante en ce qui concerne le maniement avec les défis des décennies récentes.

Quant aux défis que les pays donateurs rencontrent en Afrique, il s'agit des événements politiques comme des évolutions économiques (l'intégration dans les marchés internationaux lors d'une mondialisation de plus en plus progressant).

En plus, ils se produisent des changements démographiques comme l'exode dans les villes. (voir Tinturier, pp. 14 suiv.)

Selon Tinturier, « des pays comme le Sénégal dans moins de cinq ans deviendront majoritairement urbains ». (voir Tinturier, p. 14)

Selon Raffinot et Rosellini, on peut aussi critiquer que le facteur de l'additivité n'a pas été considéré dans les cas de plusieurs de pays bénéficiaires lorsque la France leur a garanti des allègements de dette. (voir Raffinot/Rosellini, p. 89)

4. Le Sénégal

4.1 Le Sénégal comme Pays en voie de Développement

“One of the most important tasks in analyzing underdevelopment – the process of how it came about and its principal structural characteristics – is the task of relating the factors of stagnation in one country into the world economic system. Towards that end, the group of scholars who have come together to contribute to this book on Senegal do so with a concern for the limited possibilities of autonomous development which that society has achieved, or the exploitative features of its dependent relationship with France and the world capitalist system more generally. Senegal is a small, poor and peripheral country, the explanation for which lies in a series of historical phases of exploitation and present interlocking structural problems. “ (voir Cruise O’Brien, p.13)

Comme se laisse constater de la citation de Cruise O’Brien, d’un point de vue des théories de dépendance, le Sénégal reste - comme d’autres pays en voie de développement - dans une relation dépendante avec les pays industrialisés et, dans le cas du Sénégal, surtout dans une relation inégale avec la France.

L’explication pour la situation économique du Sénégal selon le point de vue des théorétiques de la dépendance se trouve dans l’histoire du pays comme colonie. Dès cette période se sont préservées des structures défavorables au développement.

4.2 Aperçu général du Sénégal

4.2.1 Plan du Sénégal



(voir http://ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/countries/maps/map_senegal_large.jpg)

4.2.2 Données géographiques

Encadré 6 :

Superficie	196.722 km ²
Population	11,9 millions d'habitants (<i>Banque Mondiale 2006</i>)
Capitale	Dakar
Villes principales	Thiès, Kaolack, Ziguinchor, Saint-Louis
Langue officielle	Français
Monnaie	Franc CFA (100 FCFA = 0,15 euro)
Fête nationale	4 avril (indépendance)

(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/donnees-generales_1675.html)

Le Sénégal est situé à l'ouest du continent africain.

Le pays est limité à l'ouest par l'océan Atlantique - la côte atlantique s'étendant de 530 km - au nord le pays fait frontière avec la Mauritanie, à l'est avec le Mali, au sud avec la Guinée et la Guinée Bissau. La Gambie est enclavée dans le territoire sénégalais.

Le Sénégal peut être divisé en quatre régions :

- La région côtière nord
- La région sahélienne
- La région du Sénégal oriental et Haute-Casamance (située au sud de la région sahélienne)
- La Casamance (une région fertile où il y a des rizières, des plantations de palmier à huile et des fromagers)

Selon les données du site internet du gouvernement français, le Sénégal couvre une surface de 196.722 km² sur laquelle vit une population de 11,9 millions d'habitants (selon les dates de la Banque Mondiale).

A partir de la capitale de Dakar, le Sénégal connaît quatre agglomérations de ville.

Ces agglomérations sont autour de Thiès, Kaolack, Ziguinchor et Saint-Louis.

Dakar a été la capitale du Sénégal depuis son indépendance et la ville a aussi été la capitale du gouvernement général de l'AOF (Afrique Occidentale Française).

« Dakar représente un des ports les plus importants en Afrique de l'ouest avec une forte activité de pêche. Les autres activités industrielles englobent plutôt des activités agroalimentaires (fabrication de l'huile d'arachide, de savon, raffinage de sucre) et textiles.

Thiès est situé à l'ouest de Dakar et connaît surtout des activités agricoles comme l'élevage, la production du riz, des cacahouètes, du millet et des fruits.

Kaolack se trouve à l'est du pays et est un port exportateur d'arachide.

Saint-Louis qui est situé au nord de Dakar est un port important de pêche.

Ziguinchor – la capitale de la Casamance – aussi dispose d'un port.

(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/geographie_26959.html)

Comme le Sénégal fait partie de la Zone Franc, la monnaie officielle est le Franc CFA.

4.2.3 L'histoire du Sénégal

Les premiers colons se sont installés au Sénégal au XVème siècle ; c'étaient les portugais.

De 1626 à 1659, les Français ont fondé le futur site de Saint-Louis.

Le 30 mai 1814, le Sénégal a été donné à la France par le Traité de Paris.

Plus tard, en 1895, Dakar gagnait une position importante parmi les colonies françaises en Afrique en devenant la capitale de l'AOF qui représentait une fédération des huit anciennes colonies françaises (la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan français – devenu Mali -, la Guinée Française, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta – devenue Burkina Faso, et le Dahomey – devenu Bénin). (voir Haensch/Tümmers p. 246)

En 1962, la Mauritanie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Niger, le Bénin et le Togo formaient la Communauté Financière Africaine. La Guinée équatoriale adhéra en 1985. (voir Nohlen, p. 267)

L'indépendance du pays s'est peu à peu faite depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale pour s'achever définitivement le 20 juin 1960. A cette date, l'indépendance a été accordée au Sénégal.

A l'époque, le président du pays était Léopold Sédar Senghor qui restait à ce poste jusqu'à la fin de 1980 quand il a démissionné pour céder la place au alors premier ministre Abdou Diouf qui devenait président en 1981. (voir www.senegal-online.com/francais/histoire/dates.htm)

Dans les élections présidentielles du mars 2000, Abdoulaye Wade a gagné sur le président sortant Diouf.

(voir www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/composition-du-gouvernement_1676.html)

Le gouvernement du Sénégal est actuellement – depuis le 1^{er} avril 2008 – présidé par le premier ministre Cheikh Hadjibou Soumaré. (voir www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/composition-du-gouvernement_1676.html)

Quant aux relations extérieures, le Sénégal les a intensifiées dans les années récentes.

Le pays est parmi les seize pays qui ont été retenus par les autorités américaines en mai 2004 sous le titre de « Millenium challenge account ».

Le Sénégal entretenait des relations de coopération très proches avec le Taiwan jusqu'à l'octobre 2005 quand il a rétabli ses relations diplomatiques avec la Chine.

En ce qui concerne les relations avec les pays voisins d'Afrique, le Sénégal est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO qu'il présidait en 2002.

(voir www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/politique-exterieure_5817.html)

4.2.4 Les relations bilatérales

4.2.4.1 CEDEAO

« La Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays créé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'Intégration économique dans "tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ..."

« Les différentes institutions de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont :

- La Commission
- Le Parlement de la Communauté
- La Cour de Justice de la Communauté
- La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) »

Les pays membres sont : le Bénin, Burkina Faso, le Cap Vert, La Côte-d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Sénégal, Togo.

(voir www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=about_a&lang=fr;
www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=member&lang=fr)

4.2.4.2 UEMOA

L'UEMOA a été fondée en 1994, à Dakar. Les pays membres sont : le Bénin, Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, Togo.

Elle a pour but l'intégration des États membres dans une communauté économique.

Ses objectifs sont : «

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé
- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale

- Créer entre Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale
- Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication
- Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité. »
(voir <http://www.uemoa.int/uemoa/historique.htm>)

4.2.4.3 NEPAD

« Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est une vision et un cadre stratégique pour la Renaissance de l'Afrique.

Le document du cadre stratégique du NEPAD résulte d'un mandat donné aux cinq Chefs d'Etat initiateurs (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigeria, Sénégal) par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) afin de promouvoir un cadre socio-économique intégré de développement pour l'Afrique. Le trente-septième sommet de l'OUA en juillet 2001 a officiellement adopté le document du cadre stratégique.

Le NEPAD est conçu pour s'occuper des défis actuels du continent africain. Les problèmes tels que l'accroissement de la pauvreté, le sous-développement et la marginalisation persistante de l'Afrique ont nécessité une intervention radicale nouvelle, menée de mains de maître par des dirigeants africains pour développer une nouvelle vision qui garantit la renaissance de l'Afrique. «

(voir <http://www.nepad.org/2005/fr/inbrief.php>)

4.2.5 Données démographiques

Encadré 7

Croissance démographique	2,4 % par an (<i>Banque Mondiale, 2006</i>)
Espérance de vie	56 ans (<i>Banque Mondiale, 2006</i>)
Taux d'alphabétisation	39 % (<i>Banque Mondiale, 2006</i>)
Taux de scolarisation en primaire	82,5 % (<i>AFD</i>)
Religion(s)	Islam (94%), christianisme (4%), animisme (2%)
Indice de développement humain	156ème sur 177 pays (<i>P.N.U.D 2007-2008</i>)

(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/donnees-generales_1675.html)

La croissance démographique au Sénégal s'élève à 2,4 % par an selon les données de la Banque Mondiale de 2006.

Les croyances religieuses qu'on trouve au Sénégal sont l'Islam avec un pourcentage de 94, le christianisme avec un pourcentage de 4 et l'animisme avec un pourcentage de 2.

La population se divise en plusieurs groupes ethniques.

Les principaux groupes ethniques sont :

- les Wolofs (35%)
- les Sérères (20%)
- les Peuls (15%)
- les Toucouleurs (10%)
- les Diolas (8%)

L'espérance de vie reste relativement basse avec une moyenne de 56 ans.

Le taux d'alphabétisation n'est pas très élevé avec un pourcentage de 39 %.

En comparaison au taux d'alphabétisation relativement bas, on note que le taux de scolarisation, au moins ce qui regarde la scolarisation en primaire, est arrivé sur un bon niveau avec un pourcentage de 82,5 %.

En ce qui concerne l'indice de développement humain, le pays se retrouve sur un des derniers rangs. Dans les statistiques du PNUD de 2007-08 sur l'indice de développement humain, le Sénégal a obtenu la 156 e place sur 177.

Comme la longévité mesurée par l'espérance de vie et le niveau d'éducation mesuré par le taux de l'alphabétisation entre dans la composition de l'IDH et l'espérance de vie à la naissance reste relativement faible, le Sénégal n'est pas trop bien positionné dans le classement de l'IDH du PNUD. Le troisième indice entrant dans le calcul de l'IDH est l'indice du niveau de vie mesuré par le logarithme du produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat.

Lors d'une publication sur le pays, le PNUD juge les conditions de vie au Sénégal ainsi :

« Par ailleurs, les indicateurs sociaux ont encore, pour l'essentiel, des niveaux en deçà des normes internationales. L'analphabetisme qui touche 59 % de la population totale et 71 ,5% de la population féminine, demeure une contrainte à l'amélioration de la productivité globale de l'économie. La mortalité maternelle et infanto-juvénile est respectivement de 510 pour 100.000 et de 145 pour 1.000 naissances vivantes. La pauvreté qui est essentiellement rurale au Sénégal touche environ 65 % de la population selon les données de 1995. Par ailleurs, de grandes disparités régionales subsistent au niveau de l'accès aux services sociaux de base, et de manière générale, en termes de développement humain. Dans un contexte où le service de la dette publique extérieure demeure encore significatif au niveau de 18,6 % des recettes budgétaires, le Sénégal a été accepté comme pays bénéficiaire dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvre Très Endette (PPTE) et a eu accès à une aide intermédiaire constituée par les premiers versements au titre des annulations prévues. »

(voir PNUD 2002)

Un autre facteur ajoutant à ces conditions de vie peu favorables est le taux du produit intérieur brut. Comme le PIB par habitant annuel n'est que 710 dollars, l'indice du niveau de vie est assez bas.

(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/geographie_26959.html)

4.2.6 Données économiques

Encadré 8 :

PIB (France : 2.300 Mds\$ en 2006)	8,3Mds \$ (BM 2006)
PIB par habitant	710 \$ (BM 2006)
Taux de croissance	2006 : 2,1% <i>prévision 2007 : 5% (FMI déc. 2007)</i>
Taux de chômage	40% (estimations)
Taux d'inflation	5,9% (FMI 2007)
Solde budgétaire	- 4,5% du PIB en 2007
Balance commerciale	-1,6 milliards d'euros en 2006
Principaux clients	Mali, France (8%), Inde , Italie,
Principaux fournisseurs	France (25,5%), Nigeria, Royaume Uni, Thaïlande,
Part des secteurs d'activités dans le PIB	Primaire : 14,6% ; Secondaire : 21,5% ; Tertiaire : 63,9% (EIU, en 2006)
Exportations de la France vers le Sénégal	666 M€ en 2006 (DGPTE)
Importations françaises du Sénégal	101 M€ en 2006 (DGPTE)
Document cadre de Partenariat	Entre 291 et 347 M€ sur la période 2006-2010
Consulat de France	Dakar, Saint-Louis
Communauté française au Sénégal	16 966 inscrits au 31/12/07
Communauté sénégalaise en France	52 473 au 31/12/07

(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/donnees-generales_1675.html)

Ce qu'on peut constater lorsqu'on regarde les dates économiques du Sénégal, c'est que des données significatives comme le solde budgétaire ou la balance commerciale sont des chiffres négatifs. Et le taux de chômage est aussi très élevé.

Le solde budgétaire s'est élevé à -4,5 % du PIB dans l'année 2007.

Ce fait d'un solde budgétaire ne serait pas tant grave si au moins la balance commerciale était positive, mais celle-là restait négative dans l'année 2006, la dernière année pour laquelle on connaît ce chiffre.

La dernière estimation pour le taux de chômage sénégalais voit ce taux près de 40 % de la population.

Depuis 2001, le Sénégal est classé comme PMA (pays moins avancé).

La base de l'économie est estimée de ne pas être assez stable et les perspectives pour les jeunes sont vus comme plutôt étroites.

Aussi, la plupart de la population a des difficultés à avoir accès aux services de base. (voir GATT, p. 165 ; www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/politique-interieure_5806.html)

Quant aux fournisseurs et clients, les liens proches avec la France sont évidents.

La France figure parmi les quatre premiers clients (8 % des exports sénégalais y vont) et aussi parmi les quatre premiers fournisseurs (avec un taux de 25, 5 %).

Les exports français au Sénégal sont six fois plus larges que vice-versa :

En 2006, les exports français au Sénégal s'élevaient à 666 millions d'euros alors que les exports sénégalais en France arrivaient à 101 millions d'euros selon la DGPTE.

L'économie sénégalaise a progressé de 2,1 % en 2006, et de 5% en 2007.

Mais le taux de croissance reste dessous 8 % ce qui représenterait l'objectif de la stratégie de croissance accélérée qui a été adoptée en 2006. Ce 8 % constituerait le seuil pour que la lutte contre la pauvreté connaisse enfin plus de succès.

Le taux de couverture des importations sur les exportations demeure actuellement sur 41 %, ce qui montre un déséquilibre en termes du commerce extérieur persistant à cause d'une diversification faible de production. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/economie_5811.html)

4.2.6.1 Secteurs Économiques au Sénégal

Selon les données de l'EIU de 2006 les secteurs respectifs ont les parts suivantes au total de l'économie sénégalaise :

- Le Secteur primaire : 14,6%
- Le Secteur secondaire : 21,5%
- Le Secteur tertiaire : 63,9%

« Son secteur primaire (14,6 % du PIB en 2006) se caractérise par la forte vulnérabilité de l'agriculture (aléas climatiques, menace acridienne). Les activités du secteur secondaire (21,5% du PIB) sont fondées sur les phosphates (production d'engrais et d'acide phosphorique à destination de l'Inde) et sur la transformation de l'arachide (huile et tourteaux pour le bétail) et des produits de la mer (malgré une raréfaction croissante de la ressource). Les investissements immobiliers de la diaspora soutiennent l'activité du bâtiment et la production de ciment. Le secteur tertiaire (63,9% du PIB) bénéficie de l'excellence des infrastructures de télécommunications, qui favorise des investissements dans les téléservices et l'internet. » (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/economie_5811.html)

Mais ils existent des points de vue divergents sur ce qu'on doit considérer comme les secteurs les plus importants en relations avec le Sénégal.

Cruise O'Brien introduit un point de vue différent selon lequel les téléservices, etc. ne sont même pas considérés.

Selon Cruise O'Brien l'économie sénégalaise se base sur les trois secteurs suivants:

- La matière première de la cacahouète qui a été plantée au Sénégal depuis le temps du colonialisme
- L'industrie du pays qui tente de substituer les imports qui étaient installés au Sénégal dans la période de la décolonisation
- Les exports des phosphates

Cruise O'Brien conclut que l'isolement économique n'est pas une option réaliste pour le pays :

« Senegal's economy has three principal sectors: the primary commodity of groundnuts (the traditional colonial monocrop), the import substitution industrialization and manufacturing for export (begun in the decade prior to decolonization), and mineral exports of phosphates (exploited seriously only in this decade). It is thus, like many underdeveloped countries, linked to the capitalist system in terms of unequal exchange (Emmanuel, 1969). The stable political regime which has been in power for nearly two decades (supported by French economic and political assistance and military advice) has opted for the capitalist path of development, and the continuing encouragement of foreign capital investment. Autarkism has never been a political consideration, nor is it a realistic alternative in economic terms. » (voir Cruise O'Brien, p. 14)

Dans un article dans *Afrique Relance*, Ernest Harsch critique la distribution des ressources (l'accès à l'eau potable, à l'électricité) et le fait que le secteur agricole qui soutient la plupart de la population ne bénéficie pas assez des investissements de l'Etat :

« Bien que le secteur agricole fasse vivre environ 60 % de la population sénégalaise et représente 18 % du produit intérieur brut, il ne bénéficie que de 10 % de la totalité des investissements de l'Etat. Pendant plusieurs dizaines d'années, y compris du temps de la colonisation française, le secteur des arachides s'est taillé la part du lion du financement agricole public. En effet, depuis l'indépendance de 1960, presque toute la formation technique, les subventions et les services de vulgarisation agricole fournis par l'État ont été axés sur la production d'arachides.

Cette mobilisation de moyens n'a toutefois pas permis d'améliorer considérablement les conditions de vie dans les zones rurales, même dans les principales régions productrices d'arachides. La plupart des villages manquent d'eau potable ou d'électricité. Dans de nombreuses régions, le sol s'est érodé ou acidifié. Des vagues de sécheresse successives ont frappé très durement ces régions à la fin des années 70 et au début des années 80, aggravant la dégradation de l'environnement et la paupérisation des villages. » (voir Harsch, p. 14)

Le secteur primaire responsable pour la plupart des exportations est le secteur de la pêche. Mais même si la pêche assume un rôle très important en ce qui concerne l'export du pays et l'emploi, le secteur ne contribue guère au PIB :

« La pêche, premier secteur à l'exportation qui emploie 600 000 personnes, ne contribue cependant que marginalement au PIB (2,5 %). Depuis 1999, les débarquements baissent régulièrement, en particulier pour les pêches au thon et sardinière, confrontées à la raréfaction des ressources halieutiques et au vieillissement de la flotte. L'année 2001 a cependant enregistré un léger redressement des tonnages (398 000 tonnes, soit + 2 %). L'accord de pêche entre le Sénégal et l'Union européenne (UE), arrivé à échéance en mai 2001, a été renouvelé le 25 juin 2002. En contrepartie d'un versement de EUR 16 millions par an, contre EUR 12 millions dans l'accord précédent, le Sénégal a accordé à l'UE un quota annuel de droits de pêche limité à 1 500 tonnes en jauge brute, contre 2 131 tonnes précédemment, dans un souci de conservation des espèces. » (voir Banque de France, p. 168)

Chauveau décrit le secteur de la pêche au Sénégal comme un secteur européen qui a été déstabilisée entre 1949 et 1955. A l'époque, il y avait une forte dépendance des européens doué au développement historique du secteur industriel de la pêche. Comme les pêcheries européennes se sont effondrées à l'époque et à cause d'une « absence de stimulants suffisants pour attirer au Sénégal un armement et une industrie de substitution », le secteur a connu une période plutôt dure quelques années avant l'indépendance. (voir Chauveau, p. 252)

4.2.6.2 Défis Économiques

4.2.6.2.1 La nouvelle politique industrielle (NPI)

À la fin des années 1970, le Sénégal faisait « partie des premiers pays d'Afrique subsaharienne qui, abandonnant le modèle de développement tourné vers l'intérieur, se sont engagés dans la politique d'ouverture commerciale et de libéralisation de leur économie prônée par la Banque mondiale [...] » (voir Daffé, p. 111)

4.2.6.2.2 L'ajustement de l'économie- la phase de stabilisation de 1980-1984

« À la fin des années 1970, le Sénégal faisait face à des difficultés liées à la fois à la stagnation de l'agriculture, au faible dynamisme des autres activités productives, à un mode de formation et de génération des revenus qui favorise la consommation au détriment de l'investissement, et à un endettement croissant. » (voir Cissé/Diaffé, p. 44)

Mais, comme ce type des programmes était nouveau pour le pays, la mise en pratique posait des problèmes considérables. (voir Cissé/Diaffé, p. 44)

« Les programmes d'ajustement interne mis en œuvre dans la période 1980-1992 ont privilégié quelques grands domaines d'intervention : l'amélioration de l'efficacité du processus budgétaire ; l'élimination des distorsions de prix ; la libéralisation du commerce et la promotion des exportations ; le désengagement du secteur public et le renforcement du rôle du privé ; et les réformes des secteurs industriel, agricole et financier. » (voir Cissé/Daffé, p. 65)

4.2.6.2.3 La phase d'ajustement réel

La phase de 1980 à 1984 ne connaissant pas assez de succès, le gouvernement s'est mis à implémenter le programme d'ajustement à moyen et long terme (PAMLT) pour la période de 1985-1992. (voir Cissé/Daffé, p. 51)

Selon le report du GATT de 1994, le Sénégal s'est vu confronté avec certains défis après la dissolution de l'AOF.

L'infrastructure de l'époque était trop large pour un seul pays. (voir GATT, p. 165)

Diagne et Daffé sont quand même de l'avis que cette infrastructure et le niveau de l'industrialisation persistant de l'AOF après sa dissolution étaient « assurant des conditions de départ meilleures que celles de la plupart des anciennes colonies d'Afrique et d'Asie » (voir Diagne/Daffé, p. 9) au Sénégal.

Dans les années suivantes à l'indépendance et la dissolution de l'AOF, le Sénégal se concentrait sur la substitution des imports mais il investissait trop peu ce qui posait un problème dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Le report du GATT juge que l'APD soit décourageante au développement économique du pays et que, pour que le dernier soit mis en route, des investissements dans l'infrastructure et dans l'éducation sont indispensables pour que le pays échappe à des conditions défavorables comme l'endettement. (voir GATT, pp. 165 suiv.)

Mais il ne suffit pas de simplement entreprendre des investissements comme se peut constater de l'échec de la ZFID (zone franche industrielle de Dakar).

En dépit de l'investissement des moyens importants, « la contribution des entreprises de la ZFID à l'équilibre de la balance commerciale apparaît par ailleurs irrégulière et relativement marginale. (voir Barbier/Véron, p.64)

Il est vrai que la compétitivité extérieure de l'économie sénégalaise s'est améliorée après que le Franc CFA ait été dévalué en 1994, mais les coûts des facteurs techniques trop large en comparaison avec des pays comparables. (voir Diagne, p. 99)

4.2.6.3 Défis Économiques actuels

Selon Touré, « la réforme de l'environnement institutionnel et juridique constitue l'un des défis majeurs de l'économie à partir des années 80. Le dédoublement des missions entre certaines structures permet de s'interroger sur la capacité de l'administration à gérer de manière cohérente les politiques et actions de développement. Il est pourtant nécessaire de mettre de l'ordre dans l'agencement des missions au sein de l'administration lorsque la coexistence des projets nationaux, régionaux (UEMOA) et continentaux (NEPAD) accroît les niveaux d'intervention ». (voir Touré, p. 149)

4.2.6.3.1 Les réformes structurelles au Sénégal

Les réformes structurelles ont altéré le paysage économique du Sénégal, spécialement les privatisations d'entreprises publiques dans la filière agricole et dans les infrastructures. Reste à finaliser la privatisation de l'électricité, les nouvelles capacités de production étant d'ores et déjà concédées au privé.

Des documents de stratégie de réduction de la pauvreté ont été prévus en collaboration avec le FMI pour les périodes de 2003-2005 (DSRP I) et de 2006-2010 (DSRP II).

Selon ces documents, le budget du Sénégal doit placer la priorité sur les secteurs budgétaires de l'éducation et de la santé.

Molenaers et Renard notent des hésitations auprès des bailleurs en ce qui concerne la mise en œuvre des initiatives – des hésitations qu'ils ne montrent pas dans des pays africains comparables :

« Plusieurs bailleurs importants au Sénégal, comme la Banque mondiale et la Communauté européenne, sont en principe disposés à accorder de l'aide budgétaire non ciblée, et en fait le font avec plus d'enthousiasme que dans d'autres pays. Dans le domaine de l'aide budgétaire ciblée, le Sénégal recevait début 2005 des appuis très modestes du Canada (Éducation), des Pays-Bas (Environnement) et la France (Finances publiques), les bailleurs en question exhibant une attitude beaucoup plus réticente que dans d'autres pays africains comparables. » (voir Molenaers/Renard, p. 13)

« Le processus DSRP ne s'y est pas encore traduit dans un calendrier de réformes concrètes et convaincantes, à l'initiative et sous la responsabilité du gouvernement et avec l'appui des bailleurs. Nous comprenons et partageons la réticence des bailleurs à appliquer les nouvelles modalités de l'aide sans engagement sérieux du gouvernement sénégalais. » (voir Molenaers/Renard, p. 21)

En 2004, le Sénégal a atteint le point d'achèvement qui est nécessaire pour que les mesures selon l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) déclenchent.

Le Sénégal a atteint en avril 2004 le point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée.

Le taux de dette extérieure, qui s'est élevé à 69,5 % en 2000, a été mené à 41,4 % en 2004. Plusieurs créanciers bilatéraux ont accordé des annulations face aux dettes sénégalaises. La France par exemple ne figure plus parmi les créanciers du Sénégal.

En novembre 2007, le Sénégal a signé un accord avec le FMI afin de pouvoir faire part du programme du FMI de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/economie_5811.html)

4.2.7 Autre défis au delà de l'économie

4.2.7.1 Les flux migratoires

Le Sénégal étant un pays source des migrants vers l'Europe, le pays a – conjoint avec des partenaires européens – entrepris des mesures pour combattre la migration clandestine.

Avec l'UE – et surtout les pays destinataires des flux migratoires comme l'Espagne, le Portugal et l'Italie – le Sénégal a introduit l'opération Frontex qui donne la possibilité d'arrêter des migrants clandestins déjà dans des eaux sénégalais. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/phenomenes-migratoires_51318.html)

Il y a même un observatoire euro-africain qui a été installé afin de pouvoir identifier les flux migratoires d'une manière plus efficace.

Les objectifs de cet observatoire sont l'identification des flux migratoires, des routes prises en train de la migration et l'identification des réponses valables au phénomène de la migration.

Un projet-pilot a été installé à Dakar. Ce projet-pilot a été entamé conjointement par la France et le Sénégal et il figurait comme exemple pour l'observatoire migratoire pour la région de l'Afrique de l'Ouest.

Pour que cet observatoire représente un succès, il devait coopérer avec des organisations de toute l'Afrique de l'Ouest et aussi la CEDEAO ainsi qu'avec des institutions européennes comme certains pays européens et la Commission Européenne. (voir Conférence euro-africaine, p. 3)

Selon la « Déclaration UE-Afrique Lutte contre la Migration », il est essentiel de renforcer les liens entre les pays d'origine et les pays de destination et d'encourager la mise en œuvre des réseaux pour les migrants. (voir Conférence euro-africaine, p. 15)

En outre la coopération avec l'UE en ce qui concerne la migration, il y a aussi une coopération bilatéral entre la France et le Sénégal vis-à-vis ce thème :

« La signature, le 25 mai 2000, d'une convention de co-développement, a pour objectif de favoriser la régulation concertée des flux migratoires en soutenant des projets de développement dans les zones d'origine des migrants. Lors de la visite du Président de la République au Sénégal en février 2005, le ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, M. Darcos, a signé une convention de financement d'un projet FSP Co-développement d'un montant de 2,5 M€ qui permet de drainer vers des projets de développement une fraction de l'épargne des migrants sénégalais. » (voir www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_4199/autres-types-ccoperation_10584.html)

4.2.7.2 Coopération en termes de l'aide au développement

L'APD demeure un facteur important pour l'économie sénégalais.

En outre la coopération dans le cadre de l'APD, il y a aussi d'autres types de coopération comme l'assistance technique militaire mise en disposition par la France :

« Dans le cadre de l'accord de défense de 1974, le Sénégal abrite un important dispositif de forces françaises pré-positionnés à Dakar (les Forces françaises du Cap-vert, FFCV). La France entretient en outre une coopération militaire importante avec le Sénégal (6,63M€ en 2007, 25 assistants techniques militaires). » (voir www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_10584.html)

4.2.7.3 Le Conflit transfrontalier dans la Casamance

« En Casamance, troublée depuis 1982, le président Wade a pu obtenir, après le cessez-le-feu de 1999, la reprise des contacts officiels entre le gouvernement et le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) le 16 décembre 2000. Le Premier ministre sénégalais a inauguré, en novembre 2004, l'Agence nationale pour la relance des activités économiques et sociales de la Casamance (ANRAC) chargée d'assurer un programme de reconstruction d'un montant de 94 M€, monté avec l'appui de la Banque Mondiale. Le 30 décembre 2004, le ministre sénégalais de l'Intérieur a signé à Ziguinchor un accord de paix avec l'abbé Diamacoune, président du MFDC, par lequel le MFDC renonçait définitivement à la lutte armée. Malgré cet accord, les perspectives d'une paix durable restent éloignées notamment en raison des querelles intestines au sein du MFDC et d'une politique gouvernementale ambiguë. La situation n'est pas stabilisée comme en témoignent l'assassinat de l'ancien président du conseil régional en décembre 2006, celui d'un médiateur du gouvernement pour la paix en Casamance en décembre 2007, d'une part, et la crise de succession au sein du MFDC, provoquée par le décès de l'abbé Diamacoune début 2007, d'autre part. » (voir www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/politique-interieure_5806.html)

L'union européenne a toujours – même si c'était seulement de loin – observé le conflit.

Tout en n'entrant pas directement dans le conflit, on peut constater que l'Union Européenne espère que les partis trouvent une solution.

C'est pourquoi elle a – lors de l'accord de paix en 2004 – lancé cette déclaration le 12 janvier 2005 :

« L'Union européenne et ses Etats membres se félicitent de la signature, le 30 décembre 2004, d'un accord de paix entre le Gouvernement du Sénégal et le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC).

Cet accord reflète la volonté des parties concernées de trouver une solution politique définitive à la crise casamançaise. Convaincus qu'il constitue une étape importante dans le contexte du processus de réconciliation, l'Union européenne et ses Etats membres encouragent les différents acteurs à appliquer rapidement l'ensemble des mesures adoptées le 30 décembre dernier.

L'Union européenne réitère sa volonté de contribuer à la reconstruction de la région. » (voir pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/bulletin.asp?liste=20050113.html)

5. Le Sénégal et l'APD

Dans ce chapitre, l'objectif est d'examiner les résultats de l'aide au développement de l'Union Européenne et de ses pays membres pour le Sénégal et son économie.

Comme c'est montré dans les chapitres auparavant, les relations entre l'UE et le Sénégal comme un des pays ACP sont depuis longtemps très importants soit pour l'Union soit pour le Sénégal.

Dans les années récentes, le domaine politique de l'APD s'est fortement changé :

D'une part, l'Union Européenne a connu un élargissement avec l'adhésion de dix nouveaux états membres (en 2004) et l'adhésion de deux nouveaux états membres en 2007, ce qui a dirigé le foyer de l'aide au développement de l'UE plutôt vers l'Est que vers le Sud comme disent quelques-uns.

D'autre part, l'APD de l'UE est de plus en plus institutionnalisée dans des cadres multilatéraux. Autrefois, au début des relations entre l'UE et les pays ACP, les traités représentaient seulement des objets des relations bilatéraux.

Comme les accords de Cotonou s'appuient aussi sur des faits concernant les relations commerciales comme sur le cadre de l'APD, les relations de l'UE avec l'OMC finissent par influencer les pays ACP comme le Sénégal.

La conformité des accords UE-ACP avec les règles de l'OMC ont alors connu une influence de plus en plus importante.

Un exemple pour ces effets est la cohérence exigée de tous les acteurs actifs dans le domaine de l'APD depuis plusieurs années. L'OMC a accentué l'importance de la mise en œuvre de la cohérence. Comme l'UE fait partie du processus mené par l'OMC, les traités de l'UE avec ses partenaires doivent être adaptés corrélativement.

Un autre défi que l'APD de l'UE doit envisager est la mise en œuvre des OMD. Une démarche dans cette direction a déjà été faite avec la Déclaration de Paris devant être considérée par les pays partenaires de l'UE.

5.1 Le total des flux financiers dirigés vers le Sénégal

Tableau 3 : Les flux financiers dirigés vers le Sénégal (2004-2006)

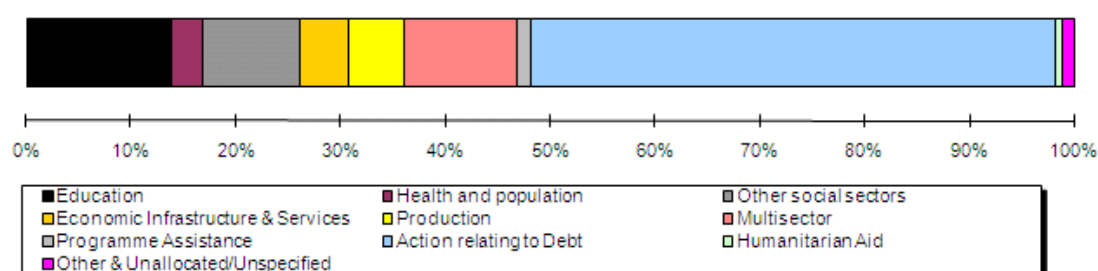
Senegal

Receipts	2004	2005	2006
Net ODA (USD million)	1 037	672	825
Bilateral share (gross ODA)	70%	60%	23%
Net ODA / GNI	13.9%	8.3%	9.3%
Net Private flows (USD million)	- 62	43	11

For reference	2004	2005	2006
Population (million)	11.4	11.7	11.9
GNI per capita (Atlas USD)	600	700	750

Top Ten Donors of gross ODA (2005-06 average)	(USD m)
1 IDA	1 037
2 France	249
3 AfDF	160
4 Germany	104
5 Spain	57
6 EC	45
7 United States	41
8 Japan	31
9 Arab Agencies	21
10 Canada	20

Bilateral ODA by Sector (2005-06)



Sources: OECD, World Bank.

(voir www.oecd.org/dac/stats)

Comme se laisse constater du tableau en haut, le taux de l'APD dirigée vers le Sénégal reste suffisamment haut pendant les années 2004 à 2006.

Ce qui est évident en regardant cette période de 2004 à 2006, c'est que l'allègement de dette était de loin le plus important secteur en ce qui concerne les flux d'aide au développement dirigée au Sénégal.

Les secteurs de l'éducation, de la santé et les secteurs sociaux en général comptent plus de vingt pourcent des flux, ainsi que les secteurs concernant l'économie, la production et d'autres secteurs.

L'aide programme et l'aide humanitaire restent négligeables.

Avec le montant total demeurant plutôt stable, le pourcentage de l'APD sur le PIB ne diverge pas trop non plus pendant les années présentées de l'OCDE dans le tableau en haut.

En 2004, la part de l'APD au PIB s'élève à 13,9 %, en 2005 à 8,3% et en 2006 à 9,3%.

Un taux de pourcentage de l'APD sur le PIB d'environ 10 % signifie un montant important en ce qui concerne le budget d'un pays :

« L'aide publique au développement (APD) consentie au Sénégal atteint, en 2006, 825 millions USD, soit 9.3 % du revenu national brut, et environ 40% du budget d'investissement public du pays. Ce qui indique une dépendance non négligeable vis-à-vis de l'aide. » (voir Enquête 2008, ACCRA)

Quand même, il faut noter que les flux financiers se sont diminués de 2004 à 2006 et qu'ils représentaient 13,9 % du PIB en 2004.

Parmi les dix premiers donateurs se trouvent trois pays européens et la Commission Européenne.

Les autres donateurs multilatéraux sont l'IDA – « The International Development Association », l'AfDF – « The African Development Fund » - et « Arab Agencies ».

L'APD est – généralement dit - un facteur important pour l'économie sénégalais.

Si on comptait l'APD par habitant, on noterait que le Sénégal est – vu par habitant le pays le plus aidé dans le cadre de l'APD dans l'Afrique sub-saharienne. (voir

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/index.html)

Tableau 4 : Les flux financiers dirigés vers le Sénégal (2005-2007)

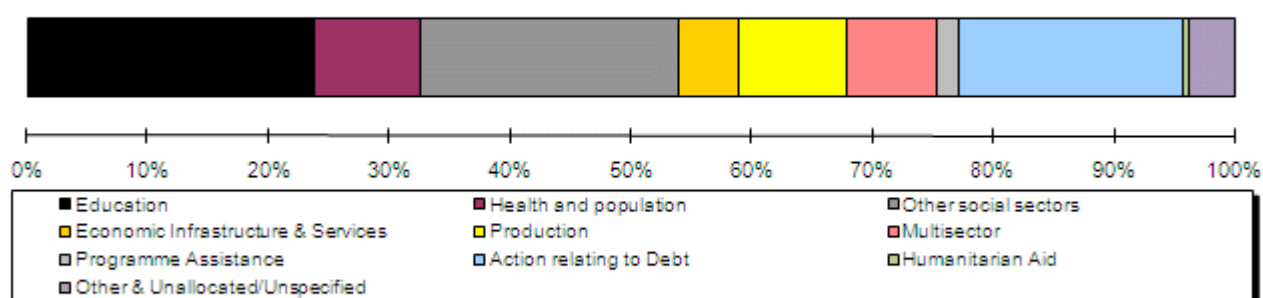
Senegal

Receipts	2005	2006	2007
Net ODA (USD million)	687	826	843
Bilateral share (gross ODA)	65%	63%	57%
Net ODA / GNI	8.1%	9.1%	7.7%
Net Private flows (USD million)	43	13	128

For reference	2005	2006	2007
Population (million)	11.8	12.1	12.4
GNI per capita (Atlas USD)	740	760	820

Top Ten Donors of gross ODA (2006-07 average)	(USD m)
1 IDA	1 003
2 France	258
3 AfDF	178
4 Germany	100
5 IMF (SAF,ESAF,PRGF)	84
6 EC	72
7 Arab agencies	43
8 United States	38
9 Spain	37
10 Japan	33

Bilateral ODA by Sector (2006-07)



Sources: OECD, World Bank. www.oecd.org/dac/stats

(voir <http://www.oecd.org/dataoecd/63/24/1878479.gif>)

Comme se laisse constater, les chiffres pour les années 2005 et 2006 ont changé du tableau 2004-2006 au tableau de 2005-2007, notamment de 672 et 825 USD mill à 687 et 826 USD mill.

Après avoir baissé de 2004 à 2005, le montant des flux financiers dirigés vers le Sénégal a connu une hausse légère de 2005 à 2007.

La part de l'allègement de dette à l'APD a fortement décliné.

En entre-temps, les parties dirigées vers l'éducation et les autres secteurs sociaux se sont accrues.

Dans la même période, la part de l'aide bilatérale sur le total de l'aide a légèrement baissé, notamment de 65 % à 57 %.

La part de l'APD au PIB a décliné aussi – de 8,1 % en 2005 à 7,7 % en 2007.

Dans la même période, les flux financiers versé par des ONG (« Net Private Flows ») a connu une hausse respectable. En 2005, ces flux n'étaient que 43 millions de dollars. En 2007, ils s'élevaient à 128 millions de dollars ce qui représente une hausse hors du commun.

Quant aux donateurs, dans cette période, l'UE ne représente que le quatrième des bailleurs de fonds multilatéraux, après IDA, AfDF et le Fonds Monétaire International avec ses programmes d'ajustement et de stabilisation de SAF, ESAF et PRGF. Le cinquième donateur en ce qui concerne les bailleurs de fonds multilatéraux est la communauté des « Arab Agencies ».

Le plus important pays donateur est la France, suivie par l'Allemagne.

Sur le huitième, neuvième et dixième rang se trouvent les Etats-Unis, l'Espagne et le Japon.

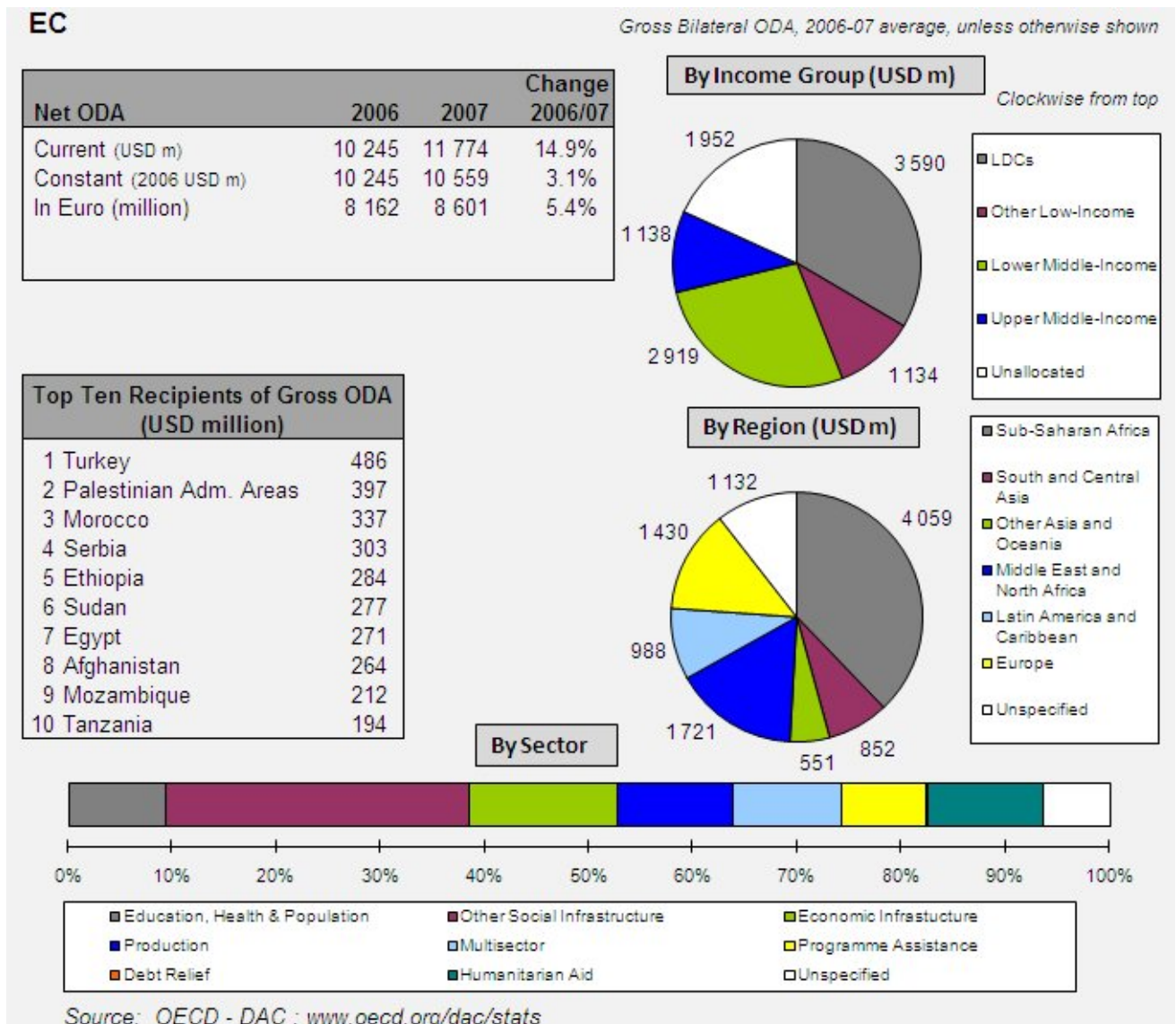
En regardant les secteurs dans lesquels a été investis au Sénégal, on constate les secteurs sociales sont les plus aidés, notamment le secteur de l'éducation, « de la santé et de la population » et « les autres secteurs sociaux ».

L'allègement des dettes décompte aussi pour une grande partie des flux financiers.

Mais les secteurs de la production, le secteur « multi-sectoriel » et le secteur de la promotion de l'économie et des services figurent parmi les secteurs plus petits.

5.2 L'aide au développement de l'UE au Sénégal

Tableau 5 : Les flux financiers de l'UE au Sénégal



(voir <http://www.oecd.org/dataoecd/61/24/41731831.jpg>)

Même si cinq pays africains figurent parmi les dix pays les plus aidés de la part de la Communauté Européenne, le Sénégal ne s'y retrouve pas.

Mais la région dans laquelle se retrouve le Sénégal, l'Afrique sub-saharienne, est de loin la région la plus aidée de la part de l'Union Européenne.

Les flux financiers versés dans cette région s'élèvent à 4.059 millions de dollars.

Au deuxième rang des régions aidées se retrouve celle de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient avec un flux total de l'aide de 1.721 millions de dollars.

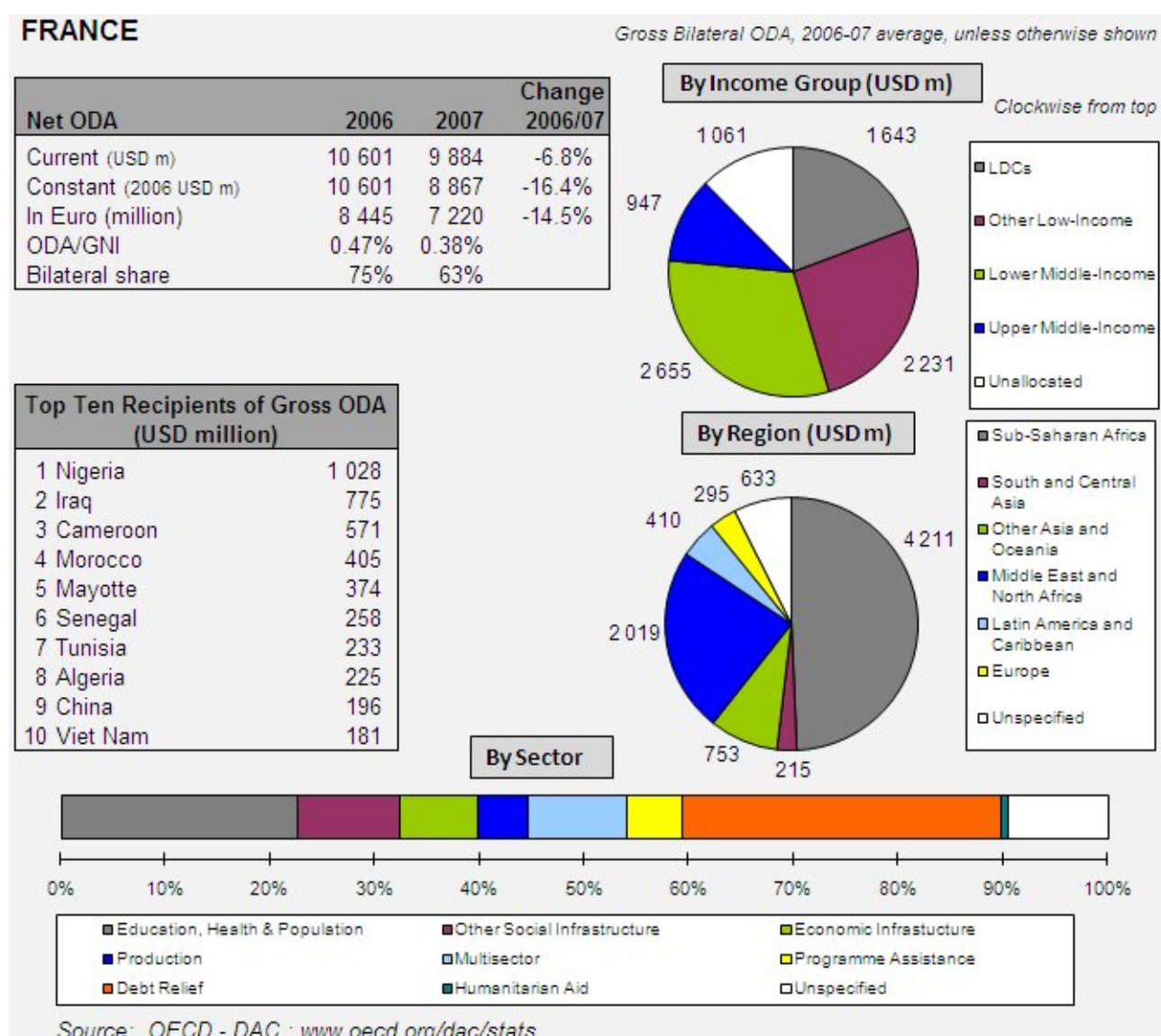
Le groupe des PMA (« Pays moins avancés ») auxquels appartient le Sénégal, représente le groupe le plus aidé parmi le total des pays.

En regardant les secteurs, il se voit bien qu'une grande partie de l'aide de l'UE se dirige vers le secteur « Social Infrastructure », suivi par « Economic Infrastructure » et « Humanitarian Aid »

Le montant de l'aide distribué par l'UE s'élève à un total de 50 millions de dollars. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_4199/autres-types-cooperation_10584.html)

5.3 L'APD française au Sénégal

Tableau 6 : Les flux financiers de la France au Sénégal



(voir <http://www.oecd.org/dataoecd/42/0/41731860.jpg>)

En Afrique sub-saharienne, le Sénégal est le premier pays bénéficiaire de l'aide française et, considérant tout le continent, il reste au quatrième rang juste après Nigeria, le Cameroun et le Maroc et devant la Tunisie et l'Algérie. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/index.html)

« Les interventions de la coopération française au Sénégal s'inscrivent désormais dans les orientations du document cadre de partenariat (DCP) signé par les autorités françaises et sénégalaises en mai 2006. Il prévoit un montant compris entre 291 et 347 M€ sur la période 2006-2010. Les trois secteurs de concentration sont l'éducation, le secteur productif et les infrastructures. Le DCP prévoit également des interventions dans les secteurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) "hors concentration" (santé, développement rural) ainsi que dans des secteurs dits "transversaux" (gouvernance, coopération non gouvernementale, diversité culturelle et promotion du français).

En 2006, le montant global des décaissements mis en œuvre par le SCAC et l'AFD dans l'ensemble des secteurs du DCP s'est élevé à environ 40 millions d'euros.

L'amélioration de la situation financière du Sénégal a permis une reprise des prêts souverains fin 2007, ce qui conduira à une augmentation importante des financements consentis par l'AFD en 2008. »

(voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/index.html)

(Document Cadre de Partenariat France-Sénégal - DCP - (2006-2010):

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/document-cadre-partenariat-france-senegal-dcp-2006-2010_40408.html)

Cette citation montre que les dons et les prêts français ont connu une hausse dans les années 2006 à 2009.

Le foyer de l'APD française demeure sur des rapports économiques comme le secteur productif, mais les investissements français vont aussi à d'autres affaires comme l'éducation ou l'infrastructure.

Les investissements français concernant des secteurs plutôt de l'intérêt social comme les flux migratoires ont, eux aussi, connu une hausse dans le montant.

Les projets visant à ce domaine visent à renforcer l'infrastructure dans les zones d'origine. Le chiffre la plus actuelle qu'on puisse obtenir dans ce secteur est d'une convention de 2005 signé du ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie lors d'une visite du président français au Sénégal.

Lors de cette convention, il a été conclu qu'un montant de 2,5 millions d'euros serait utilisé à fin qu'il soit possible de « drainer vers des projets de développement une fraction de l'épargne des migrants sénégalais ».

Dans l'an 2006, un montant de 2,1 millions d'euros de l'APD française se dirigeant vers le Sénégal a été versé dans le cadre du travail des ONG. (voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_4199/autres-types-cooperation_10584.html)

5.4 Versements de la Commission Européenne et la France au Sénégal

Les tableaux suivants montrent les versements respectifs de l'Aide Publique au Développement de la Commission Européenne et la France au Sénégal dans quelques secteurs importants dont la pertinence a déjà été discutée en haut.

Les chiffres sont des extraits du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD et sont indiqués en courant brut et millions de USD.

Selon le CAD « l'objectif de la base de données du SNPC sur les activités d'aide est de rendre disponible un ensemble de données de base permettant l'analyse sur la destination de l'aide, les objectifs qu'elle poursuit et les politiques qu'elle vise à mettre en oeuvre et ce, sur une base comparable pour tous les Membres du CAD. Les données sont collectées sur la base de projets et programmes individuels. L'accent est mis sur les données financières bien que des données descriptives sont également disponibles dans la base.”

(voir <http://stats.oecd.org/WBOS/Index.aspx?lang=fr>, Système de notification des pays créanciers du CAD: Metadata)

Encadré 9 : Les flux financiers de la CE et la France au Sénégal dans les secteurs de l'Infrastructure et Services Economiques et de l'Infrastructure et Services Sociaux

Infrastructure et Services Economiques			
	2005	2006	2007
France	11,9	8	13,6
CE	14,6	22,6	38,7
Infrastructure et Services Sociaux			
France	116	161,2	104,5
CE	8,3	10,3	23,4

(voir <http://stats.oecd.org/WBOS/Index.aspx?lang=fr>)

En ce qui concerne les versements, il se fait clair que le secteur de « Infrastructure et Services Sociaux » est plus soutenu que le secteur économique, au même de la part de la France. De la part de la CE, les versements dans le secteur économiques sont plus élevés même si les versements du secteur des services sociaux ont accrus au cours des années 2005-2007.

Encadré 10 : Les flux financiers de la CE et la France au Sénégal dans les secteurs de la Pêche et des Industries Manufacturières, Extractives, Construct

Pêche			
	2005	2006	2007
France	1,9	0	0,1
CE	5,1	1,2	0,2
Industries Manufacturières, Extractives, Construct			
France	1,3	5	0
CE	0,1	0	3,6

(voir <http://stats.oecd.org/WBOS/Index.aspx?lang=fr>)

Encadré 11 : Les flux financiers de la CE et la France au Sénégal en ce qui concerne l’Action se rapportant à la dette

Action se rapportant à la dette	2005	2006	2007
France	23,1	19,7	20
CE	0	0	0

(voir <http://stats.oecd.org/WBOS/Index.aspx?lang=fr>)

Ce qui est frappant lorsqu’on regarde l’Action rapportant à la dette, c’est qu’il n’a que des versements français et pas de versements de la part de la Commission Européenne. Les versements français restent plutôt stables à un niveau d’à peu près 20 millions de dollars au courant des années 2005-2007.

5.5 Nouveaux États Membres de l’UE (NEM)

Il reste à observer comment l’APD des nouveaux états membres se développera au cours des années.

Cependant, on peut déjà constater que les NEM étaient jusqu’à leur accession à l’UE des pays bénéficiaires vis-à-vis l’APD.

Et, dans les années précédentes à l’adhésion à l’UE, leur taux de l’APD comme pays donateurs restaient suffisamment bas et n’arrivaient pas à suffire les objectifs de Monterrey ou d’autres accords multilatéraux comme confirme une publication de la Direction générale de la Coopération internationale et du développement pour les dix NEM adhérant à l’Union en 2004.

5.5.1 Distribution géographique des APD parmi les 10 en 2001

Encadré 12 : Distribution géographique des APD parmi les 10 en 2001

Pays et régions	Moldavie, Ukraine, Biélorussie	Balkan	Asie centrale	Moyen- Orient
Pologne	xxx	xxx	xx	
République Tchèque	xxx	xxx	xx	x
Hongrie	xxx	xxx		
Slovénie xxx		xxx		
Slovaquie		xxx	xxx	
Chypre	xx	xx		xx
Lituanie	xxx	xx		
Lettonie				
Estonie	xxx	xxx	xx	
Malte				
Distribution géographique des APD parmi les 10 en 2001				
xxx : priorité élevée ; xx : priorité moyenne ; x : priorité faible				

(voir Direction générale de la Coopération internationale et du développement, DGCID)

Pays et régions	Afrique	Asie du Sud-Est	Amerique Latine
Pologne		x	
République Tchèque	x	x	x
Hongrie			
Slovénie xxx		x	
Slovaquie	x		x
Chypre			
Lituanie			
Lettonie			
Estonie			
Malte	xxx		x
Distribution géographique des APD parmi les 10 en 2001			
xxx : priorité élevée ; xx : priorité moyenne ; x : priorité faible			

(voir Direction générale de la Coopération internationale et du développement, DGCID)

Ces tableaux montrent que les priorités de 10 NEM restaient – avant leur adhésion à l’UE - dans la région de l’Est : la Moldavie, la Biélorussie, l’Ukraine et les pays du Balkan. (voir www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/UE0904-2.pdf)

5.5.2 Une Comparaison : Pays Membres de l’UE : Flux Financiers vers le Sénégal (2005-2007)

Encadré 13: Les flux financiers des Pays membres de l’UE vers le Sénégal (2005-2007) (APD, Versements, Courant brut, USD mill.)

Donneurs du CAD	2005	2006	2007
Autriche	3	3,00	6,30
Belgique	16,8	22,8	22,75
Danemark	0,74	0,91	0,26
Finlande	0,57	0,65	0,32
France	156,99	287,47	176,66
Allemagne	34,31	34,84	27,14
Grèce	0,04	0,04	0,01
Irlande	0,21	0,26	0,25
Italie	11,65	1,75	6,26
Luxembourg	10,31	14,63	15,65
Pays-Bas	20,45	19,50	22,38
Portugal	0,08	0,09	0,15
Espagne	82,48	18,12	41,56
Suède	0,56	0,62	0,19
Royaume Uni	6,91	10,10	11,72
République Tchèque	0	0,03	0,07
Pologne	0,02	0,16	0,29
Hongrie	0	0	0
Slovaquie	0	0	0

Source : OECD, QWIDS (stats.oecd.org/qwids)

Comme se voit dans le tableau du haut, dans les années juste après leur adhésion à l’Union Européenne (2005-2008), les taux de versements des nouveau pays membres au Sénégal restaient – au moins dans la majorité des cas – beaucoup plus bas que ceux des pays membres de l’UE qui font partie du CAD.

Il n'y a que les chiffres de la République Tchèque, de la Pologne, de la Hongrie et de la Slovaquie parce que les autres NEM ne reportent pas leurs chiffres d'APD au CAD.

5.6 L'examen des relations UE-ACP par un rapport de PriceWaterhouseCoopers

Dans une recherche, PriceWaterhouseCoopers a trouvé que les accords de partenariat de l'UE avec les pays ACP se présentent assez exigeants pour les deux parties mais qu'ils font possible des nouvelles approches au sujet du développement :

« L'approche du développement par le biais des échanges telle qu'elle est adoptée par l'UE et a été présentée dans l'accord de Cotonou diffère des approches antérieures. Le partenariat amène une nouvelle dimension à la relation avec l'Europe et c'est en cela que les APE se révèlent innovateurs, mais aussi exigeants pour les deux parties. »

Mais le rapport de PWC concède que les effets de l'Accord restent encore faible relative à ce qu'il pouvait être obtenu dans ce cadre.

La raison donnée de PWC est que l'accès au marché de l'UE demeure trop pénible pour les produits ouest africains même si ces derniers ont déjà connu des progrès importants :

« Les mesures sanitaires et phytosanitaires sont l'une des principales barrières non tarifaires qui continuent à frapper les importations dans l'UE de produits en provenance d'Afrique de l'Ouest. La stratégie de développement qui sera soutenue par l'UE dans le cadre de l'APE devrait impliquer des programmes de création de capacités visant à permettre aux exportateurs ouest-africains de remplir les conditions requises pour accéder au marché européen. »

Par contre, l'accès des produits européens au marché de l'Afrique de l'Ouest devrait être diminué quand un produit local serait à la hauteur.

Comme se laisse constater de ce rapport, les conditions imposées sur les pays ACP par l'Accord restent sous optimales. Le développement des pays ouest africains pourrait être stimulé plus efficace si les recommandations du haut serait prises au sérieux et mises en vigueur :

« Du point de vue du développement, le scénario idéal consisterait à faciliter l'accès à l'UE de produits ouest-africains ayant subi une plus grande transformation et de limiter l'accès de marchandises de l'UE qu'il serait possible de produire au niveau local. La base d'un tel scénario est un marché régional qui fonctionne bien.

Bien que des progrès institutionnels vers la création d'un marché commun doté d'une monnaie unique et d'un tarif extérieur commun (CET) aient été réalisés ces derniers temps, des obstacles majeurs subsistent. »

Le rapport concède un rôle majeur aux APE en ce qui concerne l'intégration régionale des marchés en Afrique de l'Ouest même s'ils restent encore des défis à subir pour y arriver :

« En stimulant davantage le processus d'intégration régionale, les APE pourraient réduire les disparités existant dans les politiques commerciales entre le Sénégal, le Nigeria et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, y compris la Gambie. Tandis que la plupart des pays ouest-africains bénéficieront de ce processus d'harmonisation, les « États-entrepôts » du Nigeria (Bénin et Togo) pourraient être les perdants, de sorte qu'ils devront modifier radicalement la structure de leur économie.

Avec un marché commun parfaitement opérationnel, le commerce pourrait être envisagé en tant qu'outil de développement. À ce propos, le développement du processus d'intégration régional au titre de l'APE devra se concentrer sur la définition de mesures d'encouragement visant à stimuler la production locale et la valeur ajoutée pour les marchés régionaux comme pour les marchés d'exportation.

[...], le manque d'infrastructure de transport fiable dans la région sera un important secteur à traiter. Le transport routier est l'unique moyen évident d'acheminement des marchandises pour les échanges commerciaux intra régionaux, mais l'interconnexion par des routes macadamisées et fiables n'est pas encore totalement finie. L'infrastructure ferroviaire est insuffisante et le transport aérien est, depuis la cessation des activités d'Air Afrique, toujours en construction. L'aide étrangère en régression, les budgets locaux et les IED permettent difficilement de financer les investissements dans tous ces secteurs. Des partenariats publics ou privés pourraient être recherchés. Les négociateurs ouest-africains vont devoir définir des priorités et consacrer des ressources en vue d'améliorer la situation. »

Finalement, le rapport de PWC conclut que les effets des APE sur les pays d'Afrique de l'Ouest seraient importants même si les buts n'ont pas été tout à fait achevés :

« Certains changements positifs ont été réalisés dans ce sens, même s'ils n'ont eu lieu que sous la pression des négociations à venir. S'il est confirmé, il se peut que l'APE ait joué un rôle majeur dans l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. » (voir Evaluation PWC 2004)

5.7 Déclaration de Paris – mise en œuvre au Sénégal

La GTZ et la fondation Friedrich Ebert qui sont situées au Sénégal ont – deux ans après la déclaration de Paris - organisé une journée lors duquel les différentes parties concernées du processus de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Sénégal pouvaient s'échanger sur leurs avis respectifs. (voir library.fes.de/pdf-files/bueros/senegal/05260.pdf)

À cet événement participait aussi Amadou Tidiane Dia de la Cellule de Suivi des Programmes de lutte contre la Pauvreté du ministère de l'Economie et des Finances qui « a rappelé le contexte et les enjeux de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris pour le Sénégal. Il a indiqué que le Sénégal après le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I) (2003-2005), entame sa deuxième génération de DSRPII (2006-2010) pour la croissance et l'atteinte des OMD. Le DSRP est un cadre de référence pour les interventions des partenaires au développement puisqu'il permet entre autres d'accroître la mobilisation des ressources de l'APD, de renforcer les capacités de coordination de ces ressources, d'aligner l'APD sur ses priorités nationales. C'est à ce niveau qu'il faut chercher l'implication du Sénégal sur les initiatives internationales de Rome (2003) et Paris (2005). » (voir library.fes.de/pdf-files/bueros/senegal/05260.pdf)

Les autres experts ajoutaient qu'il fallait encore beaucoup d'efforts pour que les réglementations de la Déclaration soient effectivement bonifiant l'APD.

Jean Luc le Bras de la Coopération française « a estimé que la Déclaration de Paris induit deux choses. D'abord la nécessité d'une mise à niveau par la mise en place d'un Plan d'action pour garantir l'efficacité de l'aide au Sénégal. La recherche de l'efficacité de l'aide est importante pour la coopération française. Si du côté du Sénégal, l'aide obéit à des raisons structurelles, pour la France, c'est un devoir d'exemplarité qui nécessite des

mécanismes pouvant garantir la réussite de la DP. Mr le Bras a souligné que la réussite de la DP passe par le respect du principe de l'alignement sur les politiques nationales.

Ensuite, en s'interrogeant sur la nouvelle approche de l'aide au développement à partir de l'appui budgétaire, Mr le Bras a déploré la tendance à mettre en avant les bailleurs de fonds quand on parle d'aide et d'harmonisation. Or il s'agit plus d'aider les partenaires à avoir la capacité d'harmoniser l'aide. La nouvelle approche exige aussi une réflexion sur la façon dont les nouveaux bailleurs de fonds (la Chine, l'Inde...) interviennent et sur la place de la société civile dans la mise en œuvre de la DP. » (voir library.fes.de/pdf-files/bueros/senegal/05260.pdf)

« L'expérience d'appui budgétaire sectoriel des Pays-Bas au Sénégal a été évoquée par Mr Jan Jaap Speelman de l'Ambassade des Pays-Bas. Ce dernier est d'avis que pendant un demi-siècle l'approche projet a plutôt affaibli l'Etat. » (voir library.fes.de/pdf-files/bueros/senegal/05260.pdf)

Auprès du Forum du Haut Niveau à Accra, les experts ont conclu que le Sénégal est en bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :

« Ces différents indicateurs suggèrent que le Sénégal est en voie de remplir la plupart des objectifs-cibles de la Déclaration de Paris. Les efforts devront se concentrer sur l'amélioration du système de gestion des finances publiques, la coordination de l'action des donneurs ainsi que la mise en œuvre de cadres rigoureux d'évaluation des performances d'une part et l'encouragement à l'alignement [...] sur les systèmes nationaux et l'harmonisation de leurs procédures d'autre part. A cet effet, une série d'actions sont inscrites dans le Plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide au Sénégal 2008-10, adopté le 7 mai 2008. » (voir Enquête 2008, Accra)

5.8 APD de la Chine au Sénégal

La Chine a accordé environ 4,6 milliards de francs CFA au Sénégal en novembre 2008. Il s'agit d'une coopération en termes techniques et économiques qui a pour but d'intensifier la coopération entre la Chine et le Sénégal même si la Chine elle-même subit « un temps dur » à cause de la crise financière mondiale :

« L'inquiétude du Sénégal sur l'éventuelle réduction de l'aide publique au développement des bailleurs et de l'investissement étranger entraînée par la crise économique internationale pourrait s'atténuer, car il peut au moins être sûr que la Chine continuera à l'appuyer dans ses efforts de développement. » (voir Dabo, p.2)

Cette citation montre très clairement que la Chine tente à se déclarer comme partenaire fiable en ce qui concerne l'APD et qu'elle se voit peut-être en concurrence avec les autres pays donateurs.

5.9 Les effets des conférences ministérielles de l'OMC sur les pays en voie de développement

Lors des conférences ministérielles de l'OMC à Doha, plusieurs travaux scientifiques traitant les effets de négociations sur les pays en voie de développement sont apparus. Dans le secteur agricole, il est considéré fort probable que les effets seront plutôt d'une manière diverse. D'une part, les producteurs dans les pays en voie de développement pourraient profiter d'un accès aux marchés plus épanoui, d'autre part des régions liant surtout sur des subventions pourraient être confronté avec un volume d'affaires plus bas :

« In terms of agricultural reforms, the vast majority of potential gains to developing countries derive from improved market access. This is reinforced by the finding that only three developing countries sustain a net loss from improved market access. The other two agricultural pillars offer much smaller prospects for gains to the developing world, and the individual country welfare changes are split between winners and losers. This is because removal of domestic support and export subsidies tend to raise world food prices and reduce domestic prices in high-income economies, thereby reducing welfare in regions that have become dependent on importing farm products or on preferential markets for their exports, while net exporters of farm products less dependent on preferences gain. » (voir Hertel/Keeney, p. 21)

6. Conclusion

En général – quand on regard le total des donateurs, les secteurs les plus aidés au Sénégal sont les secteurs de l'éducation, de la santé et les secteurs sociaux en général ainsi que « le secteur » de l'allègement des dettes. Les secteurs de l'économie et de la production ne figurent pas parmi les plus vastes des secteurs en ce qui concerne les taux des flux financiers.

Le Sénégal ne se retrouve pas parmi les dix plus grands bénéficiaires de l'aide de l'Union Européenne et l'Union ne constitue un des plus importants bailleurs de fonds du pays pas non plus.

En ce qui concerne l'aide française consentie au Sénégal, il faut constater qu'elle est suffisamment documentée dans des documents sur le cadre du partenariat entre les pays. L'AFD au Sénégal se concentre de plus en plus autour des secteurs essentiels pour achever les buts des OMD même si le foyer des interventions françaises reste sur les secteurs économiques.

Un problème de l'APD de l'UE souvent mentionné est l'incohérence entre le cadre de l'APD et ses buts et les APE et leurs fins inhérents. Cette incohérence pose des difficultés pour certains secteurs économiques des ACP – dans le cas du Sénégal, c'est surtout le secteur de la pêche. Comme la cohérence est une des exigences afin d'obtenir les OMD et l'UE a fortement déclaré sa volonté d'implémenter les OMD dans le cadre de son APD, l'Union va peut-être devoir affronter cette contradiction au futur.

Un autre défi de l'APD de l'Union consiste de l'implémentation de sa conformité avec les résultats des conférences ministérielles de l'OMC.

En plus, il reste à savoir comment les activités de l'aide au développement des nouveaux états membres de l'Union vont s'évoluer au fil du temps et comment le rôle des donateurs émergents comme la Chine se développera.

7. Table des Tableaux et des Encadrés

<u>Tableau 1</u> : Schéma récapitulatif des dimensions théoriques de l'IPH	p. 17
<u>Tableau 2</u> : Plan du Sénégal	p. 81
<u>Tableau 3</u> : Les flux financiers dirigés vers le Sénégal (2004-2007)	p. 102
<u>Tableau 4</u> : Les flux financiers dirigés vers le Sénégal (2005-2007)	p. 104
<u>Tableau 5</u> : Les flux financiers de l'UE au Sénégal	p. 106
<u>Tableau 6</u> : Les flux financiers de la France au Sénégal	p. 107
<u>Encadré 1</u> : Les motivations des donateurs	p. 19
<u>Encadré 2</u> : Le Fonds Européen de Développement	p. 51
<u>Encadré 3</u> : Dix bénéficiaires de l'APD française brute	p. 63
<u>Encadré 4</u> : Évolution des contributions françaises aux aides multilatérales	p. 75
<u>Encadré 5</u> : L'APD française hors réduction de dette avant et après la période des réductions de dette	p. 78
<u>Encadré 6</u> : Données géographiques du Sénégal	p. 82
<u>Encadré 7</u> : Données démographiques du Sénégal	p. 87
<u>Encadré 8</u> : Données économiques du Sénégal	p. 90
<u>Encadré 9</u> : Les flux financiers de la CE et la France au Sénégal dans les secteurs De l'Infrastructure et Services Economiques et d'Infrastructure et Services Sociaux	p.110
<u>Encadré 10</u> : Les flux financiers de la CE et la France au Sénégal dans les secteurs de la Pêche et des Industries Manufacturières, Extractives, Construct	p. 110
<u>Encadré 11</u> : Les flux financiers de la CE et la France au Sénégal en ce qui concerne l'Action se rapportant à la dette	p. 111
<u>Encadré 12</u> : Distribution géographique des APD parmi les 10 en 2001	p. 112
<u>Encadré 13</u> : Les flux financiers des Pays membres de l'UE vers le Sénégal (2005-2007)	p. 113

8. Liste des sigles et des abréviations

AEAM	Association des Etats Africains et Malgache
ACP	(Pays de) Afrique- Caraïbes - Pacifique
Afaa	Association française d'action artistique
AFD	Agence Française de Développement
AID	Association internationale pour le développement
ANRAC	Activités économiques et sociales de la Casamance
AOF	Afrique Occidentale Française
APD	Aide publique au développement
APE	Accords Partenariat Économiques
BEI	Banque européenne d'investissement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIT	Bureau International du Travail
C 2D	Contrat de désendettement et de développement
CAD	Comité de l'aide au développement
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique Européenne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CFA Franc BCEAO	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COSP	Conférence d'orientation stratégique et de programmation
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement
DGPTE	Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique
DSRP	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
ERP	European Recovery Programme
EURATOM	Communauté européenne de l'énergie atomique
FAO	Food and Agriculture Organization
FED	Fonds Européen de Développement
FFCV	Forces Françaises de Cap-Vert
FMI	Fonds Monétaires International
ICOR	Incremental Output Ratio
IED	Investissements étrangers directs
IDH	Indice de développement humain
Ifis	Institutions financières internationales
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique

IPH	Indice de pauvreté humaine
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
MFDC	Mouvement des forces démocratiques de Casamance
MIIDS	Ministères de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
MINEFE	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOEI	Nouvel Ordre Economique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementales
ONU	Organisation des Nations-Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAC	Politique Agricole Communautaire
PAMLT	Programmes d'ajustement à moyen et à long terme
PED	Pays en voie de développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTE	Pays pauvres très endettés
PROPARCO	Promotion et participation pour la coopération économique
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
SFI	Société financière internationale
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIDO	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
ZFID	Zone franche industrielle de Dakar
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

9. Bibliographie

Banque de France (2001): Rapport Zone Franc : Sénégal. pp. 167-176

Barbier, J.-P./Véron, J.-B. (1991) : Les zones franches industrielles d'exportation (Haiti, Maurice, Sénégal, Tunisie. Paris : Éditions Karthala

Blanchard, P./ Lemaire, S. (2003) : Culture coloniale- la France conquise par son empire, 1871-1931. Paris : Eds. Autrement

CAD (2008) : France – Examen par les pairs. Paris : OCDE

Chauveau, J.-P. (1989) : Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. Dans : Cah. Sci. Hum. 25 (1-2) 1989 : pp. 237-258 ; voir en ligne : www.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/30759.pdf (23 avril 2009)

Cissé, F./Daffé, G. (2002) : L'ajustement interne : une politique coûteuse et inefficace. Dans : Diagne, A./Daffé, G. (Eds.) : Le Sénégal en quête d'une croissance durable. Dakar : CREA/ Paris: Éditions Karthala: pp.37-66

Conférence euro-africaine sur les Migrations et le Développement – Propositions Françaises pour la mise en œuvre du plan d'action (Rabat 10-11 juillet 2006). République Française

Coussy, J. (2005) : La participation française aux aides multilatérales. Dans Gabas, J.-J. : L'aide publique française au développement. Paris : La documentation Française : pp. 55-78

Cruise O'Brien, R. (1979): Introduction. Dans: Cruise O'Brien, R. (Ed.): The political economy of underdevelopment – Dependence in Senegal. Paris/London: Sage Publications: pp. 13-38

Charnoz, O./Severino, J.-M. (2007): L'aide publique au développement. Paris : Éditions de Découverte

Dabo, Bakary : Aide financière non remboursable de la Chine au Sénégal. Sud Quotidien, 25.11.2008 ; voir en ligne : www.sudonline.sn/spip.php?article15208

Daffé, G. (2002) : Politique d'ouverture commerciale et croissance. Dans : Diagne, A./Daffé, G. (Eds.) : : Le Sénégal en quête d'une croissance durable. Dakar : CREA/Paris : Éditions Karthala : pp. 101-122

Debrat, J.-M./Gabas, J.-J./Hugon, P. (2005) : La politique française d'aide au développement (1957-2004). Dans Gabas, J.-J.: L'aide publique française au développement. Paris : La documentation Française : pp. 21-51

Direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID) : Les notes du jeudi – Service de la stratégie, des moyens et de l'évaluation, no. 11, Sept. 2004

Diagne, A. (2002) : Les réformes après le changement de parité du Franc CFA : 1994-2000. Dans : Diagne, A./Daffé, G. (Eds.) : Le Sénégal en quête d'une croissance durable. Dakar : CREA/ Paris: Éditions Karthala pp. 67-100

Diagne, A./Daffé, G. (Eds.) : Le Sénégal en quête d'une croissance durable. Dakar : CREA/ Paris: Éditions Karthala

Dialer, Doris (2007): Die EU-Entwicklungspolitik im Brennpunkt – eine Analyse der politischen Dimension des Cotonou-Abkommens. Frankfurt a. Main: Brandes & Apsel

Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Une aide efficace d'ici 2010 ? Les actions à prendre. Vol. 2 Chapitre par Pays. 3^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide au développement. 2-4 Septembre 2008, Accra, Ghana

Évaluation de l'impact sur le développement durable (EID) des négociations commerciales des accords de partenariat économique ACP-UE ; EID régionale : pays ACP d'Afrique de l'Ouest. Institut de Prospective Africaine. PriceWaterhouseCoopers : Janvier 2004

Fischer, K./Hödl, G./Parnreiter, C. (2003): 50 Jahre „Entwicklung“: Ein uneingelöstes Versprechen. Dans: Fischer, K./Hanak, I./Parnreiter, C.: Internationale Entwicklung – Eine Einführung in Probleme, Mechanismen und Theorien. (3e Ed.) Frankfurt a. Main/Wien: Brandes & Apsel: pp. 16-41

Gabas, J.-J. (2005) : L'aide publique française au développement. Paris : La documentation Française

GATT (1994): Trade Policy Review Senegal. General Agreement on Tariffs and Trade: Geneva

Gruner, S. (1993): Das Lomé IV-Assoziierungsabkommen. Dans: Die Entwicklungszusammenarbeit der EG. Vienna: VIDC (Vienna Institute for Development and Cooperation): pp. 10-20

Haensch, G./Tümmers, H.J.(Eds.) (1998): Frankreich: Politik, Gesellschaft, Wirtschaft. (3e ed.) München: c.H.Beck

Harsch, Ernst (2003): Sénégal : combattre la faim en modernisant l'agriculture - Une approche incertaine, sur fond d'intérêts et de pressions contradictoires. Afrique Relance, 17 (1), Mai 2003, p. 14

Hertel, T.W./Keeney, R. (2006) : What Is at Stake: The Relative Importance of Import Barriers, Export Subsidies, and Domestic Support. Dans: Anderson, K./Martin, W. (eds.): Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda. Washington DC: World Bank

Kaltefleiter, V. (1995): Die Entwicklungshilfe der EU. Rechtfertigung, Effizienz und politische Ökonomie staatlicher Entwicklungshilfe. Heidelberg: Physica-Verlag

Keza, J.-P. (2005): Valeurs culturelles et échec de l'aide au développement. Paris : L'Harmattan

Kolland, F. (2003): Entwicklungstheorien bis in die 1980er-Jahre und ihre politischen Implikationen. Dans : Fischer, K./Hanak, I./Parnreiter, C.: Internationale Entwicklung – Eine Einführung in Probleme, Mechanismen und Theorien. (3e Ed.) Frankfurt a. Main/Wien: Brandes & Apsel: pp. 56-70

Kolland, F. (2005): Entwicklung und sozialer Wandel im globalen Kontext. Dans Kolland, F. /Gächter, A. (Eds.): Einführung in die Entwicklungssoziologie – Themen, Methoden, Analysen. Mandelbaum Verlag: Wien: pp. 9- 42

Ladousse, A. (2005): La coopération culturelle de la France : alibi ou vrai enjeu ? Dans Gabas, J.-J. : L'aide publique française au développement. Paris : La documentation française : pp. 151-164

Milward, A.S. (2005): Politics and Economics in the History of the European Union. London: Routledge

Minvielle, J.-P./Diop, A./Niang, A. (2005) : La pauvreté au Sénégal – Des statistiques à la réalité. Paris : Éditions Karthala.

Molenaers, N./Renard, R. (2006): L'aide internationale et la quête évasive du développement socio-économique au Sénégal. Université d'Anvers – Institut de Politique et de Gestion de Développement. Cahier 2006.09

Nohlen, D. (Ed.) (1993) : Lexikon Dritte Welt – Länder, Organisationen, Theorien, Begriffe, Personen. Reinbek bei Hamburg: Rowohlt

Nohlen, D./Nuscheler, F. (1993a): „Ende der Dritten Welt?“. Dans: Nohlen, D./Nuscheler, F.(Eds.): Handbuch der Dritten Welt. Grundprobleme, Theorien, Strategien. (3e Ed.) Bonn: Verlag J.H.W. Dietz Nachf: pp. 14-30

- Nohlen, D./Nuscheler (1993b): Was heißt Unterentwicklung?. Dans: Nohlen, D./Nuscheler, F.(Eds.): Handbuch der Dritten Welt. Grundprobleme, Theorien, Strategien. (3e Ed.) Bonn: Verlag J.H.W. Dietz Nachf.: pp. 31-54
- Nohlen, D./Nuscheler, F. (1993c): Was heißt Entwicklung?. Dans: Nohlen, D./Nuscheler, F.(Eds.): Handbuch der Dritten Welt. Grundprobleme, Theorien, Strategien. (3e Ed.) Bonn: Verlag J.H.W. Dietz Nachf.: pp. 55-75
- Nuscheler, F. (2004): Lern- und Arbeitsbuch Entwicklungspolitik (5e). Bonn: Verlag J.H.W. Dietz Nachf.
- Oppermann, T. (2005) : Europarecht – ein Studienbuch (3^e). München: Beck
- PNUD (2002) : Coopération pour le développement : Sénégal. PNUD: Sénégal; voir en ligne: <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/IDEP/UNPAN005978.pdf> (20 février 2009)
- Raffer, K./Singer, H.W. (2002) : The Economic North-South Divide – Six Decades of Unequal Development. Cheltenham (UK)/ Northampton (USA): Edward Elgar
- Raffinot, M./Rosellini, C. (2005): Réductions de dette: L'expérience française. Dans: Gabas, J.-J. : L'aide publique française au développement. Paris : La documentation Française : pp. 79-95
- Schicho, W. (2003): Entwicklung als gesellschaftlicher Auftrag. Dans: Fischer, K./Hanak, I./Parnreiter, C.: Internationale Entwicklung – Eine Einführung in Probleme, Mechanismen und Theorien.(3e Ed.)Frankfurt a. Main/Wien: Brandes & Apsel/Südwind: pp. 6-15
- Schicho, W./Nöst, B. (2003): Konzepte, Akteure und Netzwerke der EZA. Dans: Gomes/Hanak/Schicho: Die Praxis der Entwicklungszusammenarbeit- Akteure, Interessen und Handlungsmuster. Mandelbaum Verlag/ Mattersburger Kreis für Entwicklungspolitik an den österreichischen Universitäten/Wien: pp. 47-64
- Tinturier, J. (2000): De la coopération à l'aide au développement en Afrique – Propositions pour une politique d'aide de la France. Paris : L'Harmattan
- Touré, E.H.Seydou Nourou (2004) : L'administration publique à l'ère des politiques d'ajustement. Dans : Diop, M.-C. : Gouverner le Sénégal – Entre ajustement structurel et développement durable. Paris : Editions Karthala : pp. 129-153
- Vernières, M./ Winter, G. (2005) : Le soutien à la recherche scientifique dans les pays en développement. Dans Gabas, J.-J. : L'aide publique française au développement. Paris : La documentation Française: pp. 133-150
- Wagner, H. (1997): Wachstum und Entwicklung. Theorie der Entwicklungspolitik. München/Wien: Oldenbourg (2e Ed.)
- Werther-Pietsch, U. (2003): Die Entwicklungszusammenarbeit der Europäischen Union. Dans: Gomes/Hanak/Schicho: Die Praxis der Entwicklungszusammenarbeit- Akteure, Interessen und Handlungsmuster. Mandelbaum Verlag/ Mattersburger Kreis für Entwicklungspolitik an den österreichischen Universitäten/Wien: pp. 129-138

Sources Internet Consultés

Sites de l'UE

- europa.eu/abc/history/1945-1959/index_fr.htm (5 février 2009)
- europa.eu/abc/history/index_fr.htm (5 février 2009)
- europa.eu/abc/history/1960-1969/index_fr.htm (5 février 2009)
- europa.eu/abc/history/1970-1979/index_fr.htm (5 février 2009)
- europa.eu/abc/history/1980-1989/index_fr.htm (5 février 2009)
- europa.eu/abc/treaties/index_fr.htm (5 février 2009)
- europa.eu/abc/history/1990-1999/index_fr.htm (7 février 2009)
- europa.eu/scadplus/glossary/eu_pillars_fr.htm (5 février 2009)
- europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12110.htm (7 février 2009)
- ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/regionscountriesocts_fr.cfm (5 février 2009)
- www.eib.org/attachments/press/2008-005-feature_story_epec_fr.pdf (7 février 2009)
- europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12102.htm (7 février 2009)
- ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/countries/maps/map_senegal_large.jpg (7 février 2009)

Sites du Gouvernement Français

- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/relations-economiques_3538/index.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/AFD-Senegal.pdf (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-institutionnel_5155/index.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/donnees-generales_1675.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/geographie_26959.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/composition-du-gouvernement_1676.html (17 février 2009)

- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/politique-exterieure_5817.html (17 février 2009)
- www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=about_a&lang=fr;
www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=member&lang=fr (17 février 2009)
- www.nepad.org/2005/fr/inbrief.php (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/donnees-generales_1675.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/geographie_26959.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/politique-interieure_5806.html (17 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/economie_5811.html (20 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/phenomenes-migratoires_51318.html (20 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_4199/autres-types-ccoperation_10584.html (20 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_883/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/index.html (20 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_10584.html (20 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/politique-interieure_5806.html (24 février 2009)
- http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/UE0904-2.pdf (24 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/document-cadre-partenariat-france-senegal-dcp-2006-2010_40408.html (24 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/index.html (24 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/index.html (24 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_4199/autres-types-cooperation_10584.html (24 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/cooperation-culturelle-scientifique-technique_4197/index.html (24 février 2009)
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/france-senegal_1239/autres-types-cooperation_4199/autres-types-cooperation_10584.html (24 février 2009)
- pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/bulletin.asp?liste=20050113.html (24 février 2009)

Sites de l'OCDE

- www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf (17 février 2009)
- www.oecd.org/dataoecd/63/24/1878479.gif (8 février 2009)
- <http://www.oecd.org/dataoecd/61/24/41731831.jpg> (8 février 2009)
- www.oecd.org/dataoecd/42/0/41731860.jpg (8 février 2009)
- www.oecd.org/dac/stats (25 avril 2009)
- stats.oecd.org/qwids (25 avril 2009)
- SNPC : <http://stats.oecd.org/WBOS/Index.aspx?lang=fr> (25 avril 2009)

D'autres sites

- www.acpsec.org/fr/acp_states.htm (15 février 2009)
- www.acp.int/fr/epa/ORIENTATIONA%20ACP_POUR_LES_NEGOCIATIONS_DES_APE.pdf (18 février 2009)
- www.becompta.be/modules/dictionnaire/252-comptable-pnb.html (22 avril 2009)
- www.businesspme.com/articles/economie/124/pib-produit-interieur-brut.html (22 avril 2009)
- www.cncd.be/spip.php?article482 (20 février 2009)
- www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=about_a&lang=fr (22 avril 2009)
- www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=member&lang=fr (22 avril 2009)
- www.dice.ucl.ac.be/~verleyse/lectures/elec2870/project/slides2007.pdf (22 février 2009)
- library.fes.de/pdf-files/bueros/senegal/05260.pdf (27 février 2009)
- www.nepad.org/2005/fr/inbrief.php (15 février 2009)
- www.rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/514.asp (15 février 2009)
- www.rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/514.asp (15 février 2009)
- www.senegal-online.com/francais/histoire/dates.htm (17 février 2009)
- www.voanews.com/french/archive/2008-10/2008-10-03-voa4.cfm (18 février 2009)
- www.uemoa.int/uemoa/historique.htm (21 février 2009)

10. Annexe

10.1 Abstract

Diese Arbeit untersucht in fünf Abschnitten die Entwicklungshilfe der EU und deren mögliche Auswirkungen auf die senegalesische Wirtschaft.

Abschnitt eins erläutert wesentliche Begriffe des Spektrums der Entwicklungszusammenarbeit, der Entwicklungspolitik und der Entwicklungshilfe. Die Geschichte der Entwicklungspolitik, die einzelnen Theorien sowie die Akteure, sowohl bilateral als auch multilateral, werden vorgestellt. Weiters werden Parameter, die dazu dienen, die entwicklungspolitischen Effekte messbar zu machen, erläutert. Zu diesen Parametern gehören der HDI (Human Development Index) des UNDP sowie die Datenerfassung des DAC (Development Assistance Committee der OECD). Anhand der Kriterien des DAC, die in diesem Kapitel beschrieben werden, werden die Finanzflüsse von den „Gebern“ zu den „Empfängerländern“ erfasst.

Abschnitt zwei beschreibt die Geschichte der EU sowie das Entstehen der EU-Entwicklungszusammenarbeit. Hierbei werden sowohl relevante Daten als auch die Motive für die Entwicklungspolitik aufgelistet. Im Besonderen wird auf die Kooperation zwischen der EU und den AKP-Staaten (Afrika-Karibik-Pazifik), zu denen der Senegal zu zählen ist, eingegangen. Außerdem wird auf die Rolle Frankreichs beim Entstehen der engen Zusammenarbeit mit den AKP-Staaten eingegangen.

In Abschnitt drei wird die Entwicklungspolitik Frankreichs umrissen. Zu diesem Zweck werden zuerst die primäre Richtung der französischen Finanzflüsse und die Hauptempfängerländer der französischen Entwicklungszusammenarbeit aufgelistet. Weiters werden die Verbindungen zwischen Frankreich und dem Senegal in diesem Politikfeld beschrieben. Besonderheiten der französischen Entwicklungspolitik wie die „Zone de Solidarité Prioritaire“ und die „Zone Franc“ werden näher erläutert, genauso wie die Institutionen der französischen Entwicklungspolitik. Außerdem wird die Rolle

Frankreichs als Akteur im multilateralen Feld der Entwicklungspolitik beschrieben, vor allem im Hinblick auf Beschlüsse zum Erlass von Schulden.

Abschnitt vier gibt einen Überblick über den Senegal, in dem demographische, geographische sowie vor allem wirtschaftliche Gegebenheiten beschrieben werden. Hierbei werden die wirtschaftlich besonders relevanten Sektoren näher erläutert, ebenso wie die Wirtschaftspolitik seit der Unabhängigkeit des Landes. Außerdem wird in diesem Abschnitt auf die wirtschaftlichen Herausforderungen, denen sich der Senegal - vor allem seit der Abwertung des Franc CFA 1994 - gegenüber sieht, eingegangen. Die bilaterale Zusammenarbeit mit anderen afrikanischen Staaten im Rahmen von Handelsbündnissen wird ebenso beschrieben wie die Kooperation in entwicklungspolitischen Rahmen.

In Abschnitt fünf schließlich wird mit Hilfe der Daten des DAC-Komitees der OECD sowie anhand einiger Dokumente versucht, den Anteil der Finanzflüsse der EU – sowohl der EU-Kommission als auch der einzelnen Mitgliedsstaaten – an den gesamten Finanzflüssen in Richtung des Senegals darzustellen. Weiters wird diskutiert, was der Beitritt der neuen EU-Mitgliedsstaaten für die Entwicklungspolitik und –hilfe der EU auch in Richtung Senegal bedeuten könnte sowie mögliche Inkohärenzen zwischen der EU-Entwicklungspolitik und den Wirtschaftspartnerschaftsabkommen zwischen der EU und den AKP-Staaten aufgezeigt.

10.2 LEBENSLAUF

Name: Michaela Hornak

Geburtsdatum: 02.10.1981

Geboren in: Wels, OÖ

BILDUNG:

- **AHS** (BG/BRG Wels/Dr. Schauerstrasse) im Juni 1999
- **Internationale BWL** an der Universität Wien (BWZ) seit Okt. 2000
Schwerpunkte : Internationales Management, Industrielles Management
- **Internationale Entwicklung** an der Universität Wien seit März 2005

BERUFLICHE ERFAHRUNG:

- **Intersport Eybl**, Ferialpraktika in Wels, Logistik
- **Intersport Eybl**, Wien von Okt. 2000 – Dez.2004
Bereichsbetreuung Tauchen /Wassersport, Verkauf (Tauchen/Wassersport; Ski/Skimode)
- **Statistik Austria** bzw. **Fessel GfK**, von März 2004 – Sept. 2004
Telefoninterviewprojekte, vorwiegend Ärztstudien
- **Martin Wagner** (Kabarettist), Auftrittsakquisition und Pressearbeit seit April 2006
- **KMU Forschung Austria**, freie Dienstnehmerin (Projekt Altlast) von Okt. 2006 – Februar 2008
- **KMU Forschung Austria**, wissenschaftliche Assistentin seit März 2008
- **ÖFSE (Österreichische Forschungsförderung für Internationale Entwicklung)**,
Praktikum von Sept. 2008 - November 2008 (Bereich Wissenschaft und Forschung)
Publikation:
Obrovsky, M./Hornak, M.: Zuschüsse privater Organisationen. In: Österreichische
Entwicklungspolitik – Analysen, Informationen, Ausgabe 2008, Financing for
Development, S. 79 ff. ÖFSE, Wien, 2008

SPRACHKENNTNISSE:

- **Englisch / Französisch / Latein** : Sehr gutes Niveau
- **Portugiesisch**: Gutes Niveau
- **Spanisch / Italienisch**: Grundkenntnisse

AUSLANDSAUFENTHALTE:

- **Sprachkurse** in England, Malta in den Sommern 1996-1998
- **Au-pair Aufenthalt in der Bretagne** im Juli und August 1999
- **Rotary Schüleraustausch in Sao Paulo**, von Okt. 1999 bis Juli 2000
- **ASP Thailand: Summer University** der Universität Innsbruck an den Universitäten
Chulalongkorn (Bangkok)/Chiang Mai, Juli 2008